

VOYEZ

► **Dictaphone**

POUR UN SYSTÈME
DE DICTÉE APPROPRIÉ
À VOS BESOINS...
ET À VOTRE BUDGET.

VENTE ET ENTRETIEN
DANS TOUT LE QUÉBEC.

Lundi 2 mars 1970
Vol. XLII No 9

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
635, EST HENRI-BOURASSA MONTREAL 357

25 CENTS

Ton nettement pessimiste du Livre blanc sur le budget

Le ministre fédéral des Finances, M. Edgard Benson, a de nouveau indiqué la semaine dernière que les perspectives de l'économie canadienne pour les prochains mois n'étaient guère brillantes. Dans un Livre blanc déposé aux Communes, relatif aux prévisions budgétaires de l'année, le ministre affirme, en effet, que 1970 sera marquée par une augmentation du chômage, un ralentissement de la demande, une baisse du nombre des mises en chantier dans le secteur de la construction et une croissance moins rapide des exportations. Le ministre a aussi traité de la situation de plus en plus difficile du marché du travail où il prévoit des affrontements d'ordre majeur au cours des prochains mois.

Contrairement à la politique suivie au cours des années précédentes où le Livre blanc sur les prévisions budgétaires contenait des prévisions précises sur la croissance au niveau national, le ministre ne fournit aucune statistique à ce sujet. Il se contente d'affirmer que des résultats positifs seront atteints au niveau général de l'économie si les politiques anti-inflationnistes du gouvernement continuent de freiner l'inflation. Sur ce point précis le document reconnaît qu'il est encore impossible de préciser si la politique du gouvernement en matière de lutte contre l'inflation est réellement efficace. Le Livre blanc constate cependant qu'un certain recul semble se manifester dans l'activité économique depuis le début de l'année.

Au chapitre des investissements, le document indique que les dépenses globales des entreprises ont augmenté de 6.5 l'an dernier au Canada. Il mentionne cependant que dans ce secteur le Québec a fortement tiré de l'arrière l'an dernier, alors que pour le premier semestre de 1969, la hausse des investissements dans cette province n'a été que de 2 pour cent. Dans le dernier semestre, la hausse aurait été encore moins forte.

Quant aux dépenses des pouvoirs publics, le document estime que celles-ci augmenteront plus fortement au niveau des provinces et des municipalités qu'à celui du pouvoir central. Il mentionne cependant qu'Ottawa devra accroître ses dépenses comme l'ont indiqué récemment les prévisions budgétaires déposées aux Communes.

Le Livre blanc contient, comme par les années passées, une foule de détails concernant le rendement

(Suite à la page 7)

Nos chambres de commerce acceptent enfin de jouer leur véritable rôle

Jean-V. Baltayan

Montréal — Après les pouvoirs publics et les partis politiques, les chambres de commerce du Québec, à leur tour, viennent de s'assigner comme objectif essentiel la recherche des moyens qui permettront de développer l'économie québécoise symétriquement à sa population active.

C'est ce qui ressort des déclarations faites par MM. Roger O. Beauchemin et C. Genest, présidents de la chambre de commerce de Montréal et de la chambre de commerce du Québec, au cours du déjeuner-causerie hebdomadaire du premier des deux organismes, cette semaine à Montréal.

Qu'est-ce qui motive cet intérêt, voire cette préoccupation, de nos chambres de commerce?

Le fait, d'abord, que le taux de chômage, au Québec, gravite depuis déjà trop longtemps autour de 7% — ce qui constitue, en soi, un grave signal d'alarme. Cependant, encore plus grave, à cet état de fait déplorable vient s'ajouter une autre cause de préoccupation: l'arrivée massive de quelque 75 à 80,000 jeunes gens que nos institutions d'enseignement dirigent annuellement sur le marché du travail. En fait, tout indique que, d'ici à 1974, près de 400,000 personnes viendront gonfler les effectifs de notre population active.

Notre économie sera-t-elle en mesure d'absorber ces nouveaux contingents et comment devrait-elle

procéder pour y parvenir?

Pour sa part, le président de la chambre de commerce de Montréal, se basant sur les études prospectives du Conseil économique du Canada, affirme que si la région métropolitaine souhaite conserver son rôle et ne pas faillir à ses obligations sociales, elle devra absolument générer plus de 150,000 nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années. Il estime que près de 125,000 de ces nouveaux emplois devraient

normalement résulter de l'expansion des entreprises déjà implantées dans la région et que, de ce fait, il suffirait que 35 à 50 nouvelles entreprises, chacune occupant en moyenne une centaine de personnes, s'établissent annuellement dans la région pour que soient créés les 25,000 autres nouveaux emplois nécessaires.

Selon M. Beauchemin, dans des conditions normales, le pari pourrait être facilement tenu. Il rappelle

le, à cet égard, que la région métropolitaine dispose de certains atouts majeurs: infrastructures, structures, situation géographique idéale et une réputation qui dépasse les frontières nationales.

Expo 67 nous en a légué une bonne part, dit-il. En revanche, les années qui suivirent cette manifestation ont été marquées, comme il fallait s'y attendre, par un ralentissement général de l'activité économique, ajoute M. Beauchemin.

En fait, s'il appréhende l'avenir, c'est que le défi, celui qui appelle la création de 150,000 nouveaux emplois, se présente à un moment où la conjoncture est franchement défavorable: d'ores et déjà perturbée par les conséquences de l'inflation, l'économie de la région de Montréal ne manquera pas, par surcroît, de subir les effets des mesures désinflationnistes.

Par ailleurs, il déplore le fait que les gouvernements du Canada et du Québec aient exclu la région de Montréal des territoires avantagés par divers programmes d'incitation visant à attirer de nouvelles industries. Il doute fort que le programme d'assistance financière visant à attirer des industries de pointe dans la région de Montréal soit, en définitive, aussi valable.

Mais alors, sur quoi la chambre de commerce de Montréal fonde-t-elle ses espoirs?

Principalement sur les initiatives et les actions émanant de la région métropolitaine, de même que sur les ressources qui s'y trouvent. Voici, en substance, ce qu'on serait fondé de déduire des déclarations du président de la chambre de commerce de Montréal:

L'implantation du nouvel aéroport international pourrait générer quelque 300,000 nouveaux emplois. Quant au port de Montréal — qui, à la suite de la récente décision du ministère des Transports, sera vraisemblablement administré par un organisme régional — il pourrait être à l'origine de nouvelles activités. Selon M. Beauchemin, dans les deux cas, toutes les possibilités devraient être sérieusement explorées et exploitées, dans les meilleurs intérêts de la région.

En terminant, M. Beauchemin a indiqué la volonté de la chambre de commerce de Montréal de se doter — suivant en cela l'exemple de Toronto — d'un organisme de promotion industrielle ayant pour mission de desservir les intérêts de la région.

Dans une interview, accordée ultérieurement à une station radio-phonique, M. L. Saulnier, président du Conseil exécutif de Montréal, a confirmé l'appui des instances municipales à un tel projet.

Les Québécois doivent prendre la route du Nord

La chance sourit aux audacieux! Dans le nord du Québec, d'immenses richesses naturelles attendent d'être exploitées. Nous avons les effectifs humains et le matériel nécessaires pour le faire nous-mêmes.

Tel est, en substance, le sujet de méditation que M. Claude Genest, président de la chambre de commerce de la province de Québec, propose aux hommes d'affaires québécois.

La forêt, le sous-sol, les cours d'eau et la nature du nord de la province offrent une solution non seulement à nos préoccupations de l'heure mais également à nos aspirations économiques les plus osées.

Cela suppose, évidemment, que les Québécois, les premiers, devront investir dans ces nouvelles entreprises "pionnières". Mais M. Genest doute que cela s'avère suffisant. Il faudra, selon lui, faire également ap-

pel aux capitaux étrangers.

A cet égard, le président de la Chambre provinciale a évoqué le récent rapport préparé par l'économiste MacPherson — que nous reproduisons en p. 12 de cette édition — dont un passage constate que les dépenses en immobilisations effectuées dans le Québec au cours des cinq dernières années se situent autour de 3.5 milliards annuellement, tandis que l'expansion saine de l'économie provinciale exigerait qu'elles soient portées à 7 milliards de dollars par an, pour les cinq prochaines années.

M. Genest a d'ailleurs rappelé à tous les hommes d'affaires qu'un important colloque portant sur le développement du nord du Québec se tiendrait le 18 mars prochain, à Montréal, sous les auspices de la chambre de commerce provinciale.

J.-V. B.

L'avoir des banques reflète le caractère international des activités économiques

Selon l'Association des banquiers canadiens, l'avoir des banques à charte en monnaies étrangères représente plus du quart de leur actif total, alors qu'il représentait le septième seulement il y a dix ans.

L'A.B.C. précise que l'actif en monnaies étrangères atteignait \$11,354,000 à la fin de novembre, soit 27 pour cent de l'actif total qui s'élevait à \$42,095,000. Au 31 décembre 1959 les chiffres correspondants étaient \$2,393,000 soit 15.1 pour cent de \$15,835,000.

Les banques à charte interviennent dans le règlement de la plupart des opérations commerciales entre le Canada et l'étranger et, à la demande de leurs clients, dans un nombre croissant d'affaires conclues hors du Canada entre pays tiers. Les banques canadiennes

jouent aussi un rôle de la plus haute importance en qualité d'intermédiaires entre acheteurs étrangers, lorsqu'il s'agit de trouver de nouveaux débouchés à nos produits. D'autre part, un volume croissant d'opérations commerciales entre le Canada et les autres pays font l'objet de règlements en dollars canadiens. Cette constatation témoigne de la confiance des importateurs et des exportateurs dans notre pays et dans son économie.

Ainsi, loin de se limiter à progresser au même rythme que l'ensemble des opérations bancaires pendant les années soixante, les opérations bancaires internationales ont pris une ampleur telle que le Canada se classe maintenant troisième dans ce domaine après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Nouvelle brochure

La déclaration qui précède est faite à l'occasion de la parution d'une nouvelle brochure intitulée **Le commerce international et les banques à charte canadienne, 1970**. Cette publication qui se présente sous forme de guide s'adresse aux entrepreneurs canadiens qu'intéresse le financement des opérations de commerce extérieur et qui désirent augmenter le volume de leurs affaires avec l'étranger.

On explique dans cette brochure le rôle de la nouvelle Société pour l'expansion des exportations, on y décrit les services que peut rendre le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, ainsi que les initiatives de l'Association canadienne d'exportation.

(Suite à la page 23)

Point de vue

Doit-on croire à une baisse prochaine des taux d'intérêt?

par Laurent Lauzier



Une nouvelle tendance se dessine actuellement sur le marché monétaire qui peut se prêter à de multiples interprétations. Au fait, depuis quelques semaines, les émissions régulières de bons du trésor effectuées par le pouvoir central, tant à Washington qu'à Ottawa, commandent des taux d'intérêt de moins en moins élevés. L'écart d'une semaine à l'autre n'est pas encore de forte ampleur, mais il indique quand même un changement assez radical compte tenu de la progression antérieure des taux à ce niveau si significatif pour le loyer général de l'argent.

Cette nouvelle tendance se manifeste cependant dans un contexte assez étonnant en ce sens qu'elle ne semble aucunement refléter un adoucissement de la politique monétaire. Les dernières statistiques disponibles indiquent, en effet, que le crédit bancaire demeure toujours limité, particulièrement aux Etats-Unis où la Réserve fédérale maintient un contrôle rigoureux sur le volume des réserves bancaires.

Si donc la politique monétaire demeure toujours d'une surveillance aussi étroite, comment se fait-il que les taux d'intérêt commandés par les bons du trésor laissent ainsi voir une réelle tendance à la baisse qui influence déjà, comme on a pu le constater au cours des derniers jours, la politique administrative de certaines banques américaines.

La réponse à cette importante question n'est pas facile à formuler, précisément parce que plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ce nouveau mouvement. Selon certains observateurs, la politique anti-inflationniste pratiquée par le gouvernement américain, en devenant plus sévère, a finalement introduit dans l'activité économique un certain ralentissement qui se traduit maintenant par une légère chute de la pression sur le marché des capitaux. Cette influence, qui est surtout visible présentement dans le comportement des bons du trésor gagnerait petit à petit tout le secteur du commerce bancaire pour se traduire dans quelques mois par une certaine baisse générale des taux d'intérêt. On prévoit même dans certains milieux que ce mouvement de recul autorisera la Réserve fédérale à abaisser son taux d'escompte, décision qui aurait une importance énorme sur le comportement des taux d'intérêts dans tout le bloc économique nord-américain. En effet, compte tenu de l'expérience passée en matière monétaire et de l'intégration de plus en plus accentuée qui existe entre l'économie américaine et canadienne, il semble raisonnable d'affirmer qu'une réduction du taux d'escompte aux Etats-Unis sera vraisemblablement accompagnée d'une mesure semblable au Canada.

Si de telles prévisions apparaissent conformes aux données nouvelles de la conjoncture, il reste cependant possible que celle-ci connaisse une évolution quelque peu différente. Il est bien évident que le fléchissement actuel de certains taux d'intérêt constitue un indice révélateur de la pression moindre qui existe actuellement sur le marché des capitaux disponibles; mais on ne saurait en conclure que ce fléchissement indique avec la même évidence que l'activité économique elle-même est en recul. Au contraire, il apparaît plus raisonnable de supposer que cette baisse, encore si imprécise du coût des emprunts au niveau gouvernemental, peut-être de nature temporaire et reflète surtout chez le monde financier une attitude de prudence. En d'autres termes, ce dernier pratiquerait actuellement la modération dans l'emploi et la demande de crédit bancaire dans l'espoir que la réduction prochaine du taux d'escompte lui permettra d'obtenir de meilleures conditions d'emprunts au cours des prochaines semaines ou encore des prochains mois.

La conjoncture financière comporte donc maintenant des éléments nouveaux dont la signification véritable reste bien imprécise. Ces éléments ne deviendront d'une valeur réelle qu'au moment où ils refléteront directement l'intention des autorités gouvernementales de pratiquer une politique monétaire moins rigide. Pour le moment, aucune déclaration officielle n'a été faite qui laisse entrevoir une limitation des contrôles actuellement exercés sur le mouvement des capitaux par la Réserve fédérale. Il semblerait même que le fléchissement des taux d'intérêt au niveau des bons du trésor a été suscité par les autorités gouvernementales aux fins de savoir jusqu'à quel point la sévérité monétaire actuelle met un frein à l'activité économique du pays. Washington tenterait également de connaître dans quelle mesure il peut diminuer la pression sur le marché des capitaux sans prendre le risque d'annuler les gains qu'il a déjà marqués dans la lutte qu'il conduit contre l'inflation.

On ne saurait dire que la conjoncture monétaire soit aussi complexe au Canada. Mais il est bien certain que les mêmes facteurs, qui sont à l'origine des nouvelles tendances observées outre frontière, jouent également au Canada tout en restant moins perceptibles. Il existe cependant une différence d'importance et celle-ci concerne notre système bancaire qui est beaucoup plus unifié dans notre pays que dans la république voisine. A cause de cette caractéristique, les banques canadiennes semblent moins libres que les banques américaines d'interpréter les nouvelles indications de la politique monétaire et d'escompter, comme certaines banques le font actuellement aux Etats-Unis une réduction du taux d'escompte. Constatant depuis plusieurs mois déjà la nouvelle agressivité de nos banques en matière de politique monétaire, il reste cependant possible que les prochaines semaines nous réservent des surprises en matière de taux d'intérêt.

Investissement de \$6,300,000 au port de la Baie des Hahas

M. F.A. Dagg, président de la compagnie Saguenay Terminals à Port-Alfred, filiale de l'Aluminium du Canada, Ltée, vient d'annoncer un programme d'agrandissement de \$6,300,000 aux aménagements portuaires de la Baie des Hahas.

"Nos aménagements, une fois le travail terminé, seront à même de recevoir des navires de bauxite d'un port en lourd de 35,000 tonnes", a dit M. Dagg. Il a précisé qu'à l'heure actuelle les plus gros minéraliers qui font relâche à Port-Alfred ne dépassent pas 24,000 tonnes.

M. Dagg a déclaré que le programme d'agrandissement comprendrait une extension de 310 pieds du quai Duncan; de nouvelles installations de déchargement de minerai et de marchandises en vrac; le dragage entre les quais Duncan et Powell et des travaux de protection et de renforcement permettant de recevoir des navires de 35,000 tonnes; l'augmentation de la capacité des transporteurs de bauxite et des installations d'énergie électrique modernes.

Les travaux de génie vont commencer immédiatement; l'achat de la machinerie aura lieu au prin-

temps et en été. Les travaux de construction commenceront fin 1970. Les nouveaux aménagements devraient être terminés au printemps 1972.

Port-Alfred est le port de déchargement de la bauxite, de l'alumine et d'autres matières premières utilisées par les usines d'aluminium Alcan du Québec. Quelque trois millions de tonnes de bauxite et autres marchandises en vrac arrivent à Port-Alfred chaque année.

Commentant la décision de Saguenay Terminals, M. Dagg a précisé que la tendance actuelle est à la construction de navires de transport de minerai et de marchandises en vrac, de tonnage de plus en plus élevé "par conséquent, nos aménagements portuaires doivent être prêts à les recevoir. Dès que ce programme d'extension sera réalisé, le port pourra recevoir des navires d'un tonnage allant jusqu'à 50,000 tonnes et ce, à un coût additionnel relativement modeste".

Deux tours géantes de déchargement, d'une capacité maximum de 1,000 tonnes à l'heure chacune, seront installées et permettront de décharger un navire de 35,000 tonnes en un jour.

Le quai Duncan a été construit en 1937 pour recevoir les navires relativement petits utilisés alors pour le transport de la bauxite. Bâti en bois à l'origine, ce quai fut amélioré et agrandi, et à partir de 1954, graduellement rebâti avec pilotis d'acier et dalles de béton.

Le tonnage des bateaux faisant relâche à Port-Alfred a augmenté graduellement, passant de 9,000 tonnes en 1940 à 24,000 tonnes ces dernières années; un autre quai de Port-Alfred reçoit même des pétroliers de 35,000 tonnes. La tendance vers de plus gros vaisseaux devrait à l'avenir aller en s'accroissant.

M. Dagg a précisé que l'activité portuaire se poursuivra normalement à Port-Alfred pendant l'exécution des travaux d'extension.

CARTES D'AFFAIRES



andré vilder /
patrick danan:

décoration d'intérieur
planification de magasins
aménagement de bureaux
graphisme - maquettes
1405 rue Peel, suite 211
Montréal Tél.: 842-6345

designers industriels

Les meilleures transactions se font chez

BABIN AUTOMOBILE LIMITÉE
10.660 Lajeunesse, Montréal Tel: 389 8271

DODGE — CHRYSLER — IMPERIAL

Tél: 352-5880

4088 Edna Mtl. 203

Couvertures Bardeaux
Asphalte & Gravier
Vieilles. Neuves et Réparations
Estimations Gratuites

Couvreur — Verdun — Roofing Inc.



Brunelle, Trudel & Monette Inc.

Guy Brunelle, C. d'A.A. - Yvon Trudel, C. d'A.A.
Jacques Monette, C. d'A.A.
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS

1395 est, rue Fleury - 384-7950

MONTREAL

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal

Tél.: 381-7788

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTRÉAL • QUÉBEC • RIMOUSKI

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 — 861-5741

LES CHARPENTES D'ACIER



STRUCTURAL STEEL

10715, rue Jean-Meurier • Montréal-Nord • Tél.: 325-1220

Au fil des jours

* Le Pathet-Lao et les Nord-Vietnamiens se sont rendus maîtres de la Plaine des Jarres — au nord du Laos — qu'ils avaient abandonnée six mois auparavant. Est-ce le début d'un nouveau Vietnam ou la répétition de l'incident du golfe du Tonkin?

* Malgré certains incidents, les Français sont en général satisfaits de l'accueil réservé par les Américains à leur président, M. Georges Pompidou.

* On se demande pourquoi les partis traditionnels n'ont pas encore repris le contrôle de la vie politique nigérienne...

* "...si rien n'arrive d'ici deux ou trois ans, il nous faudra prendre une décision grave, peut-être la plus grave que le Québec ait jamais connue", déclare le ministre des Finances du Québec, M. Mario Beauharnois.

* Libéré depuis quelques jours à la suite de plus de trois ans de prison, M. Charles Gagnon veut rallier toutes les forces révolutionnaires!

* U Thant a jugé utile de conférer avec les représentants des quatre grandes puissances au sujet de la sécurité aérienne — on se rappelle l'attentat contre l'avion Coronado de la Swissair — et cela avant la séance de concertation qu'ont eue les quatre grands à l'ONU. Il faut espérer...

* Le député Tran Ngoc Chau, condamné à vingt ans de travaux forcés, a demandé au président Nixon "d'intercéder en sa faveur et en faveur de tous ceux qui, au Sud-Vietnam, souffrent comme lui pour la liberté".

* Lors de l'ouverture de la nouvelle session du Québec dépeuplée de plusieurs de ses artifices habituels, le premier ministre Bertrand avait dévoilé son programme législatif. Le chef de l'opposition officielle, M. Bourassa lui a répondu en déposant une motion de non-confiance alléguant que M. Bertrand aurait dû proposer les mesures nécessaires au développement économique et à la lutte contre le chômage.

* La métropole canadienne entreprend sa lutte contre la pollution en interdisant les huiles à trop forte teneur en soufre.

* Le conflit postal n'a toujours pas de solution mais le ministre fédéral du Travail aurait accepté d'intervenir...

* Les organisations palestiniennes et le quotidien cairete Al Ahram disent avoir la preuve que des sionistes ont machiné l'attentat contre la Swissair. Qui a raison?...

* Le gouvernement fédéral devra peut-être se résoudre à envisager sérieusement l'hypothèse de sa participation à la conférence de la francophonie sans la présence des représentants du Québec.

La fusion du Trust Général et de la SAF semble assurée

Le président du conseil d'administration du Trust Général du Canada, M. Gerald G. Ryan, a confirmé, au cours de l'assemblée annuelle de cette entreprise, qu'un projet de fusion était actuellement à l'étude avec la Société d'Administration et de Fiducie. Des négociations sont en cours, a expliqué M. Ryan. Deux comités ont été formés, représentant les entreprises concernées par cette fusion. Ces deux comités doivent faire rapport aux deux conseils d'administration qui aviseront ensuite des recommandations à faire aux actionnaires. M. Ryan est d'avis que ces négociations seront conduites avec succès et dans le meilleur intérêt des deux entreprises. En prévision de cette fusion, 5 représentants de la Société d'Administration et de Fiducie ont été élus au conseil d'administration du Trust Général du Canada et 5 représentants de ce dernier au conseil d'administration de la SAF. Ces nominations seront cependant annulées si la fusion projetée ne se réalise pas.

M. Ryan a aussi annoncé qu'une assemblée spéciale des actionnaires serait convoquée pour permettre à ces derniers de se prononcer définitivement sur le sujet.

Progress constant

Selon le dernier bilan du Trust Général du Canada, la somme totale des biens en gestion à la fin de décembre dernier atteignait \$600,573, marquant une hausse de près de \$20,000,000 au cours du dernier exercice. Les bénéfices nets de l'année ont été de \$635,000 contre \$531,000 précédemment. Les revenus de la période ont été de \$12,156,000 contre \$10,964,000 dans l'exercice précédent. Dans ses remarques aux actionnaires, M. Robert Jussau, président, souligne que malgré la pression inflationniste qui se manifeste aussi dans le coût de l'administration de la société, celle-ci a été en mesure l'an dernier de réviser la gestion interne de l'entreprise et de lui assurer ainsi une meilleure rentabilité.

Réalité changeante

Dans ses remarques concernant la situation économique canadienne et québécoise M. Jussau a signalé que nous sommes toujours en pleine période d'évolution et que de ce fait la réalité économique est fort changeante. Parmi les traits caractéristiques de contexte le président du Trust Général mentionne que l'inflation demeure toujours la faiblesse la plus sérieuse de l'économie canadienne que des correctifs classiques comme le resserrement du crédit et un surplus budgétaire pourraient peut-être combattre avec succès.

Ces mesures restrictives suscitent toutefois des effets impopulaires dont l'intensité varie avec la durée et la vigueur de leur application. Nous comprenons fort bien que le gouvernement fédéral ait décidé de ne pas céder trop tôt à la menace d'une récession. Nous craignons cependant que la politique déflationniste actuelle, qui s'étend à tout le Canada, freine la croissance de l'économie de manière sévère et affecte particulièrement certaines régions relativement moins développées du Québec. Il serait donc souhaitable que la politique économique et financière du gouvernement fédéral tienne compte davan-

tage des disparités régionales.

Les pressions inflationnistes actuelles sont attribuables en grande partie à l'augmentation des coûts et cette situation ne semble pas devoir changer dans un avenir immédiat. Une certaine psychose de l'inflation se manifeste un peu partout, chez les patrons, les ouvriers et les consommateurs en particulier. Elle engendre des hausses de prix anticipées dont les principales victimes sont les personnes à faibles revenus fixes.

Il est significatif, à cet égard, que certains contrats de travail impliquent des augmentations de salaires substantielles qui dépassent de beaucoup l'amélioration du taux de productivité. Citons, à titre d'exemples, ceux des industries de l'acier et du nickel. Il est possible que le gouvernement soit amené à prendre des mesures plus contraignantes et que la lutte contre l'inflation soit longue. En effet, l'indice des prix à la consommation, qui était resté relativement stable de 1961 à 1965, s'élève rapidement depuis pour atteindre 4.6% en 1969. Il est difficile d'entrevoir pour 1970 une hausse des prix inférieure à 3½% ou 4%, malgré les mesures déflationnistes actuelles. Ces mesures devraient se faire sentir au second semestre, à condition, toutefois, qu'une manœuvre maladroite ne vienne pas tout remettre en question.

Inflation monétaire

C'est par le biais des taux d'intérêt, qui ont atteint un sommet sans précédent, que les sociétés de fiducie se ressentent le plus de la spirale inflationniste et des restrictions monétaires. En décembre 1969, les obligations provinciales et industrielles les plus valables se transigeaient à des taux annuels de 9½%

ou 9¾% contre 8% ou 8¼% en 1968. Quant au taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires conventionnels, de 9% qu'il était en décembre 1968, il est passé à 10½% ou plus en 1969.

Ce phénomène risque de paralyser des secteurs dont l'activité dépend étroitement de l'emprunt, tels que le développement municipal et l'habitation. L'accroissement des familles exige de mettre l'accent sur l'habitation: une étude du Conseil Economique du Canada montre qu'il faudra construire au-delà de deux millions de logements d'ici à 1980. Quant aux services et aux équipements municipaux, dont le besoin ne cesse de croître, ils sont de plus en plus onéreux et dépendent en grande partie du financement obligataire. Les municipalités doivent en effet faire appel à des emprunts publics pour financer l'écart qui va toujours s'élargissant entre leurs revenus et leurs dépenses courantes. Or, le marché des obligations est devenu difficile. Ces deux secteurs étroitement liés au bien-être de la famille requièrent une attention spéciale. Certes, les restrictions de crédit peuvent s'accompagner de certains maux nécessaires. Il est douteux, toutefois, que la réforme fiscale préconisée par le Livre blanc de novembre 1969 constitue un palliatif nécessaire. A mon sens, la répartition plus équitable de l'impôt — objectif louable — ne justifie pas des changements dont les effets seront dommageables. En allégeant le fardeau fiscal du contribuable à faible revenu au détriment du contribuable à revenu moyen, on ne résoud rien de fondamental. On décourage l'épargne tout en favorisant la consommation. Et les contribuables à revenu moyen chercheront sans doute à récupérer leur ancien pouvoir d'achat par des hausses de trai-

tement qui, à leur tour, nourriront l'inflation.

Gain de capital

Un même souci de justice sociale a dicté aux auteurs du Livre blanc d'inclure les gains de capital dans les revenus imposables.

Mais les effets négatifs à prévoir, ainsi que la difficulté et le coût du contrôle, en atténueront grandement la portée. De plus, on enlève aux Canadiens une partie de leur motivation à épargner. Or c'est l'épargne qui alimente les investissements, qui tiennent une place prépondérante dans l'expansion de notre économie.

D'autre part, aucune considération n'a été accordée, à une exception près, aux plus-values de capital provenant de l'inflation en imposant, sans distinction, tout gain de capital.

Encore plus critiquable nous paraît l'imposition de gains fictifs non réalisés qui résulteraient de l'obligation d'évaluer tous les cinq ans l'avoir des contribuables. Cette recommandation du Livre blanc soulève de sérieuses objections. Evaluer un avoir au prix du marché n'est pas raisonnable puisque personne ne peut prévoir à quel prix des valeurs se transigeront effectivement à un moment donné. Ne court-on pas ainsi le danger que le contribuable liquide une partie de son avoir pour s'acquitter de ce nouvel impôt et aille jusqu'à se départir du contrôle de son entreprise aux mains des étrangers?

Ces quelques réflexions sur la réforme fiscale font écho à de nombreux commentaires exprimés récemment dans des milieux divers. Heureusement, le ministre des Finances du Canada a procédé de telle sorte que tous les intéressés peuvent encore se prononcer sur cette question fondamentale.

Prêt de \$1,300,000 consenti à la Société Louven Inc.

La direction de la Société minière Louven Inc. communique l'information suivante sur la mise en valeur de son gîte de cuivre du canton Louvicourt près de Val d'Or.

Le financement du chantier à ciel ouvert et d'une partie des travaux de développement souterrain est maintenant assuré par la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Banque provinciale du Canada qui ont consenti à Louven des prêts d'un million de dollars et \$300,000 respectivement. A cette occasion, 300,000 actions déjà émises du capital-actions de Louven ont été optionnées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Claude Genest, président de Louven, a de plus ajouté qu'une partie des profits de l'exploitation à ciel ouvert servira à compléter le financement des travaux souterrains.

Ainsi que l'avaient recommandé les études de rentabilité et d'ingénierie, la première phase des travaux de développement vise à l'enlèvement du mort-terrain pour permettre en premier lieu l'exploitation à ciel ouvert. Cette phase est aux trois quarts complétée. L'exploitation du chantier à ciel ouvert débutera vers le premier juillet 1970 à un taux de 20,000 tonnes par mois et durera huit mois. La teneur des réserves de minerai à extraire par méthode à ciel ouvert est évaluée à 3.39% cuivre. Le minerai sera concentré à la laverie de Manitou-Barvue Mines Limited avec laquelle un contrat d'usage à façon a été

passé.

Parallèlement, les travaux préparatoires au fonçage du puits se poursuivent en vue de l'exploration et de l'exploitation souterraine du gîte. Le contrat pour le fonçage du puits sera accordé au cours du mois de mars et les travaux commenceront vers le premier avril 1970. Le puits aura une profondeur minimum de

1,000 pieds: il permettra à la fois l'accès à quelque 370,000 tonnes de minerai titrant 2.27% cuivre et l'exploration des indices détectés sous le niveau 500. L'abattage par forages à longs trous et la méthode de transport dite "trackless" seront utilisés pour l'extraction souterraine à un taux proposé de 25,000 tonnes par mois.

La Commission Gendron pourra difficilement tenir un rôle utile

De l'avis du président du conseil de la Compagnie Trust Royal, M. Conrad F. Harrington, le Canada aussi bien que le Québec traversent actuellement une période troublée où il est difficile de percevoir ce que nous réserve l'avenir. Portant la parole à l'assemblée annuelle des actionnaires, tenue dans la métropole, M. Harrington a porté deux jugements fort sévères sur deux points qui sont de grande actualité.

Commentant le travail accompli dans la province par la Commission Gendron, ce dernier a indiqué que la Compagnie Trust Royal avait soumis un modeste mémoire à cette commission mais qu'elle avait eu de longs entretiens avec les commissaires. Ces entretiens permettent de conclure que la solution aux problèmes étudiés par la Commission n'est pas facile. Bien plus, M. Harrington est d'avis que la Commission éprouvera de la difficulté à

présenter un rapport utile dans la pratique. Il a expliqué que les problèmes économiques deviendront tellement pressants qu'ils remplaceront rapidement dans l'esprit du public les questions politiques et culturelles. M. Harrington entrevoit aussi qu'il sera particulièrement difficile de trouver des solutions aux problèmes qui agitent la vie du Québec, même lorsque le prochain scrutin aura fixé qui gouvernera la province au cours des quatre prochaines années.

Le second point soulevé par M. Harrington concerne le Livre blanc sur la fiscalité. Ce dernier est d'avis que les recommandations de ce Livre constituent, en ce début de décennie, la plus grave menace qui puisse apparaître dans le ciel canadien. Il mentionne que le Livre est déjà l'objet d'un vaste mouvement de critiques à travers le pays mais il signale qu'il ne faut pas négliger sa très grande portée politique.

Rationalisation des efforts de promotion industrielle

Si, dans les circonstances actuelles, la volonté de la région de Montréal de se doter d'un organisme de promotion industrielle est, en soi, parfaitement légitime, il n'en reste pas moins qu'elle nous amène à nous interroger sur les mérites de cette prolifération exagérée d'organismes, dont les actions — est-il seulement nécessaire de le démontrer? — se chevauchent bien souvent.

Nous pouvons raisonnablement nous demander si cette propulsion ne provoque pas un gaspillage inutile des talents, du temps et de l'argent que nous consacrons à promouvoir les investissements dans la province de Québec. Les bureaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil général de l'industrie, les chambres de commerce de la province et les commissariats industriels constituent une liste imposante qui traduit mal les résultats relativement maigres que, à l'évidence, nous obtenons.

Ne serions-nous pas fondés de penser que jusqu'ici l'essentiel a été systématiquement ignoré au profit de résultats individuels restreints? Il est grand temps que tous ces efforts, plus ou moins éparés, soient enfin rationalisés.

• • •

Le président de la chambre de commerce de Montréal, M. R. Beauchemin, affirme qu'au cours des cinq prochaines années 80% du développement industriel, dans la région de Montréal, devrait normalement résulter de l'expansion des industries qui y sont déjà implantées.

C'est une opinion à laquelle nous nous rallierions sans hésiter, s'il était possible de produire sans s'occuper de vendre. Le sens des réalités nous oblige cependant à admettre que le nombre relativement restreint de la population canadienne limite forcément les dimensions de nos marchés intérieurs, et, de ce fait, la production de nos industries. Certes, ces dernières auraient toujours l'alternative de se trouver de nouveaux débouchés, notamment sur de nombreux marchés extérieurs. Mais cela suppose, essentiellement, des services de commercialisation sans lesquels il serait illusoire de penser que nos produits auraient une chance de pénétrer sur ces marchés disputés par tous les pays industrialisés. Pour les entreprises très importantes, il n'y a aucun problème; elles disposent des moyens nécessaires. Mais combien en comptons-nous de cette taille dans la région de Montréal ou même dans le Québec tout entier?

On admettra, hélas, que la grande majorité de nos industries — à l'échelle américaine, allemande, japonaise, italienne, etc. — sont de dimensions plutôt modestes.

N'est-il pas, dès lors, souhaitable que des organismes soient mis en place pour assurer à nos industries, petites et moyennes, par secteur d'activité, ces services indispensables à leur expansion au delà de certaines limites?

Jean-V. Baltayan

Nouveau brise-glace des Grands Lacs

Un autre baliseur brise-glace s'est ajouté à la flotte de la Garde côtière canadienne. Mme Donald S. Macdonald, épouse du président du Conseil privé, baptisera le **Griffon** au chantier de la compagnie Davie, à Lauzon (Qué.).

Le Griffon patrouillera la région aval des Grands lacs de sa base située à Prescott (Ont.). Il porte le nom du premier navire à voile à s'aventurer dans les Grands lacs et qui avait été construit sous la direction de l'explorateur La Salle. La quille du premier Griffon avait été posée près de l'embouchure de la crique Cayuga, soit à six milles environ en amont des chutes du Niagara, et le navire avait été lancé en 1679. Le Griffon remplace le vieux baliseur Grenville qui a coulé en décembre 1968 après avoir été immobilisé dans des glaces épaisses près de Beauharnois (Qué.).

Le nouveau navire, construit au coût de \$6,227,406, est un navire à deux hélices dont les moteurs développent 4,000 c.v. sur l'arbre et qui a un déplacement de 2,828 tonnes. Il mesure 234 pieds de longueur et sa coque est entièrement renforcée pour la navigation dans les glaces.

Le système de propulsion se compose de quatre groupes électrogènes diesel qui actionnent deux moteurs électriques.

Nouveau système de codage aux Postes canadiennes.

Le ministre des Postes et des Communications, a déposé un rapport en Chambre sur le code postal national qu'on se propose d'adopter au Canada. Le rapport, intitulé "Système de codage des adresses postales du Canada", fait suite à l'étude entreprise en juillet 1969 par la maison Samson Belair Riddell Stead Inc., à la demande des Postes canadiennes.

Le code alphanumérique sera adopté à l'échelle nationale et sera exclusif au Canada. Il est conçu de façon à s'adapter au matériel de tri mécanique sans pour autant nuire aux procédés actuels de tri manuel. Il vise avant tout à accélérer le tri et la distribution du courrier.

Sa mise en oeuvre débutera par un projet-pilote détaillé que nous nous proposons d'inaugurer en avril 1971. Après une période d'essai et d'analyse, la mise en oeuvre s'étendra à d'autres villes.

Le code, formé de six caractères, se composera de deux parties représentant l'élément "acheminement" et l'élément "distribution" de l'adresse. L'élément "distribution", identifié par les trois derniers caractères, représente une partie indivisible du système de distribution appelé "Unité de distribution locale". Les trois premiers caractères identifieront la "région du tri d'acheminement" que constitue le groupage géographique logique des unités de distribution locale.

Colloque de la cartographie

M. Jean-Noël Poulin, directeur de la direction générale du Domaine territorial au ministère des Terres et Forêts du Québec, présidera le Colloque de la Cartographie qui se tiendra à Québec, les 17 et 18 mars.

Le CRD rencontre d'autres conseils économiques régionaux

Au cours du mois de mars, le président du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec (CRD), M. Claude Jourdain, et le secrétaire général de l'organisme, M. Rodolphe Lafresnaye, prendront part à trois rencontres avec d'autres conseils économiques régionaux.

Les 9 et 10 mars, ils participeront à Montréal à une réunion du Comité de Liaison des CER du Québec.

Les 20 et 21 mars, MM. Jourdain et Lafresnaye prendront part à l'assemblée générale annuelle du Conseil Economique régional Saguenay - Lac St-Jean, à Arvida, où le président du CRD sera appelé à faire partie d'un panel.

Enfin, le 22, à Saint-Basile, N.-B., ils assisteront à l'assemblée générale annuelle du Conseil régional d'Aménagement du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick (CRANO), où M. Jourdain prononcera une conférence.

Symposium sur l'industrie de l'auto-neige au Québec

Depuis quelques années l'industrie de l'auto-neige a connu une expansion phénoménale. La Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke par ses étudiants est consciente du rôle qu'elle se doit de jouer pour favoriser l'entreprise québécoise. L'industrie de l'auto-neige étant un secteur de pointe

dans notre industrie la faculté lui rend hommage le 10 mars prochain à l'hôtel New Wellington de Sherbrooke.

Deux fois l'an, la Faculté d'administration par l'entremise de son "Management Club" organise un symposium d'information. Elle poursuit par ces symposium un triple but: offrir au monde des affaires un forum où peuvent être analysés les problèmes et les perspectives d'avenir d'une industrie en particulier; stimuler les contacts entre les hommes d'affaire et le monde universitaire; sensibiliser les étudiants aux problèmes des industries vers lesquelles ils se dirigent dans un avenir immédiat.

Le prochain symposium a pour objectif de faire le point sur la situation actuelle de l'industrie québécoise de l'auto-neige; analyser les facteurs qui ont contribué à la croissance phénoménale de cette industrie québécoise; étudier les principaux problèmes que rencontrent actuellement les différents secteurs de l'industrie; évaluer les perspectives d'avenir de l'industrie et les caractéristiques de son évolution future.

L'Expo — AHPQ à l'ère des achats groupés dans les hôpitaux

Les dirigeants d'hôpitaux du Québec songent sérieusement à grouper les achats afin de réduire les frais d'exploitation.

Ce sujet sera soumis à une étude minutieuse alors que les administrateurs d'hôpitaux et les fournisseurs se réuniront au congrès-exposition de l'Association des Hôpitaux de la Province de Québec qui aura lieu du 12 au 14 mai à la Place Bonaventure, à Montréal.

La tendance à grouper les achats est d'une importance capitale pour ceux qui dirigent les hôpitaux et pour les fournisseurs de matériel et de services hospitaliers.

Les administrateurs entrevoient des économies substantielles dans ce mode d'approvisionnement où l'on groupe les achats de plusieurs hôpitaux d'un même arrondissement.

D'autre part, les fournisseurs qui vendent maintenant aux hôpitaux sur une base individuelle, envisagent des augmentations, ou des baisses, considérables de leurs ventes, selon le succès que remporteront leurs soumissions auprès des groupes acheteurs.

Lors du congrès-exposition de l'AHPQ, les dirigeants d'hôpitaux étudieront les régimes d'achats groupés qui existent en diverses parties du Canada et des Etats-Unis. Les exposants, de leur côté, tâcheront fortement de s'accaparer une part de tout marché-groupe qui puisse résulter de ces délibérations.

L'Exposition de cette année, la plus importante du genre jamais tenue au Québec, réunira plus de 200 exposants de fournitures et de matériel hospitaliers. L'éventail des étalages s'étendra du matériel de bloc opératoire au mobilier, et des pansements chirurgicaux aux produits de buanderie et d'entretien ménager.

On prévoit que plus de 8,000 délégués d'hôpitaux participeront à ce double événement. Les visiteurs inscrits seront des administrateurs d'hôpitaux, directeurs médicaux, acheteurs, directeurs commerciaux, directrices des soins infirmiers, membres des conseils d'administration et autres chefs des services hospitaliers.

Contrat de \$2,5 millions obtenu par la Northern Electric au Chili

Un contrat de \$2,5 millions vient d'être accordé à la Northern Electric pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à la mise en place d'une liaison hertzienne reliant sur une longueur de 200 milles, les villes de Temuco et Puerto Montt, dans la partie centrale du Chili.

De type "clé en mains", le contrat englobe la construction des immeubles et routes d'accès, les travaux d'ingénierie, la fourniture d'un système de relais radioélectriques à grande distance d'une capacité de 1,800 voies et d'un équipement multiplex 960 voies, avec tout le matériel de commutation associé, ainsi que la formation par la Northern Electric du personnel de l'Administration chilienne.

Commentant la nouvelle, un porte-parole de la société a déclaré que la Northern Electric, qui a dû soutenir de la part de ses compétiteurs une concurrence extrêmement serrée, éprouve une vive satisfaction d'être associée à ce projet, car si elle a déjà conclu plusieurs marchés "clé en mains" en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie, elle en est à sa première entreprise de ce genre en Amérique du Sud, et à ce titre, elle considère avoir franchi là une étape importante. Ce marché est en partie financé par la Banque interaméricaine de développement (B.I.D.) à l'aide de capitaux fournis par le gouvernement canadien.



LES AFFAIRES

Président: **Julien Levasseur** 635 est. Loul. Henri-Bourassa.
 Directeur général: **Claude Coupal** Mt 357. Tél. 381-1888
 Rédacteur en chef: **Jean V. Baltayan**
 Rédacteurs: **Michel J. Roessler, Laurier Cloutier, Laurent Lauzier**

Correspondants réguliers:
François Gauthier, économiste et professeur à l'Université Laval; **François Charette**, B.A., L.Sc. Comm., professeur de finance et placement à l'École des Hautes Etudes Commerciales; **Gilles N. Besner**, B.A., LL.L.; **Charles Atala**, LL.L., conseiller en droit international; **René Callès**, C. d'A.A., A.I.A.C.; **Roland Lefebvre**, analyste financier; **Patrick Desdemaines-Hugon**, diplômé de l'École Supérieure de Transports de Paris; **Paul Frérotte**, conseiller en recherche et développement.

Directeur de la publicité: **Claude Coupal**, Représentant à Montréal; **Claude Martin**, Gérant à Toronto; **Peter Elliott**, 1130, Bay Street, Toronto 181, Tél.: 922-0524.
 Représentant à Toronto: **Patrick Evans**, Ouest canadien et Californie; **D.D. Davison**, National Advertising Representative, suite 123, 845 Hornby St., Vancouver, B.C.
 Europe: **Paul Singer-Lawrence**, 54 Burton Court, London S.W. 3, England.
 Directeur du tirage: **Georges Larivière** Production: **Mme Nicole Vézina**
 Abonnements: un an (52 numéros): \$9.00; deux ans (104 numéros): \$15.00; trois ans (156 numéros): \$20.00; cinq ans (260 numéros): \$30.00.
 (Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0923)

La ville de Montréal entre en lutte contre la pollution

La Ville de Montréal, si elle n'a pas pris une part aussi active que d'aucuns l'eussent souhaité, à l'activité verbale concernant la pollution de l'air, n'a pas pour autant négligé les responsabilités qui sont les siennes dans ce domaine.

Ensuite aux recherches effectuées depuis quelques années pour déceler dans l'air la présence de gaz toxiques et dangereux pour la santé des citoyens, même si ces gaz sont invisibles à l'oeil nu, la division de l'assainissement de l'air et de la salubrité générale a fait des analyses sur les prélèvements dans les diverses stations de contrôle qui ont été aménagées sur le territoire de la ville et sur celui d'autres municipalités de l'île de Montréal.

Le résultat de ces analyses faites par la division de l'assainissement de l'air a été transmis aux médecins du service de Santé de Montréal. Une attention toute particulière a été portée à la présence de l'anhydride sulfureux et aux fines particules aéroportées. La concentration de ces substances a été déterminée durant la saison d'été, lorsqu'elle est faible, et durant la saison d'hiver quand elle s'élève par suite de la consommation très grande de combustible pour le chauffage née également au cours des périodes d'inversion de température qui entravent la ventilation naturelle de la région.

Les résultats de ces analyses peuvent se résumer aux constatations suivantes:

1. La concentration maximum quotidienne déterminée pour l'anhydride sulfureux a été dépassée 6% du temps à 9 stations et 22% du temps aux deux autres;
2. La concentration maximum annuelle déterminée pour cette même substance a été dépassée à 10 des 11 stations en 1968 et aux 11 stations en 1969, ce qui démontre que cette concentration a tendance à augmenter.
3. La concentration moyenne quotidienne déterminée pour les particules aéroportées a été dépassée dans 9% des échantillons prélevés.

Des mesures énergiques s'imposent pour parer au danger à la santé publique que présentent ces contaminants en excès dans l'air. Il est nécessaire d'en abaisser la concentration en bas des limites, où on ne relève aucun effet nocif pour la santé des citoyens.

Au niveau municipal

Le Comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté les recommandations du service de Santé qui propose une série d'amendements au règlement 3300 de la Ville qui traite de la pollution de l'atmosphère; ces amendements visent à la réduction des contaminants incriminés en deçà des seuils de nocivité.

Les nouvelles dispositions suggérées au règlement 3300 auront pour effet d'interdire l'usage de certains combustibles pour le chauffage et pour certains procédés industriels. Ces dispositions obligeront notamment les citoyens à utiliser pour le chauffage des huiles plus raffinées; elles interdiront aux distributeurs de vendre des huiles dont la teneur en soufre pourrait dépasser les critères et les seuils déterminés dans le règlement.

Ce projet de règlement sera soumis au Conseil municipal de Montréal à une séance spéciale convoquée pour le 4 mars 1970.

La Ville de Montréal demandera également à l'Assemblée Nationale de modifier sa charte pour donner au service de Santé la juridiction

requis pour appliquer les dispositions du règlement qui s'adressent aux raffineries en permettant la visite de ces établissements, l'inspection et l'analyse des produits pétroliers offerts en vente.

Un amendement à la charte sera également proposé pour que la Ville soit autorisée à imposer des pénalités aussi sévères que celles qui ont été définies dans la loi créant la Communauté Urbaine de Montréal.

Au niveau intermunicipal

Le Comité exécutif de la Communauté Urbaine de Montréal a étudié le rapport du service de Santé de Montréal et a décidé à

l'unanimité de soumettre au Conseil de la Communauté urbaine, à une assemblée spéciale qui sera convoquée vers la fin du mois de mars, un projet de règlement correspondant à celui qui sera soumis au Conseil municipal de Montréal, et la Ville de Montréal, en collaboration avec les municipalités qui ont un personnel qualifié, sera chargée d'appliquer ce règlement dans tout le territoire de la Communauté.

Au niveau provincial

Le Conseil municipal de Montréal sera invité à recommander, par résolution, à l'Assemblée Na-

tionale, de statuer dans le plus bref délai possible sur toutes les mesures nécessaires pour que les voitures-automobiles qui sont vendues et distribuées dans la province de Québec soient munies des dispositifs les plus efficaces afin d'enrayer l'émission de contaminants par les véhicules-automobiles.

Au niveau du gouvernement fédéral

Le Conseil de la Ville de Montréal sera invité à voter une résolution priant le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de demander au gouvernement fédéral a) de poursuivre la recherche pure et appliquée sous toutes ses for-

mes, relative aux polluants atmosphériques;

b) que les dispositions de la loi concernant les navires marchands, et les ordonnances faites en vertu de cette loi, soient appliquées rigoureusement dans les eaux navigables de la région de Montréal et, enfin

c) La Ville de Montréal fera auprès des Ministères responsables des bâtiments appartenant à la Couronne et situés sur le territoire de la Communauté urbaine, les démarches utiles pour que les mesures édictées dans le règlement soient appliquées sans aucun délai.

Pour plus de 10 exemplaires, aucune machine à photocopier ne peut égaler l'économie du procédé Gestetner. Notre expert vous aidera à faire grimper vos économies.

Si vous utilisez une machine à photocopier pour plus de 10 exemplaires, vous dépensez sans doute trop d'argent. Un expert Gestetner vous dira combien vous dépensez inutilement.

Cet expert vous aidera à choisir le procédé le plus économique répondant à vos besoins de polycopie et d'impression.

Le procédé Gestetner est vraiment économique à partir de 10 exemplaires, et les économies augmentent avec le nombre, d'exemplaires.

Un de nos ensembles complets d'impression comprend la Gestefax, 455 qui fait automatiquement les stencils sans dactylographie ni dessin, le duplicateur au stencil 466 et la plieuse G si pratique. Avec cet ensemble, vous pourrez imprimer formules de bureau, en-têtes de lettres, éléments de publicité par la poste, et obtenir des copies de photographies, de coupures de presse, de tableaux et autres documents, tout en économisant jusqu'à 40% par rapport au prix des travaux confiés à des imprimeurs.

Consultez sans tarder un expert Gestetner. Ecrivez-nous au 849, Don Mills Road, Don Mills (Ontario), ou cherchez notre adresse locale dans les pages jaunes sous la rubrique "machines à photocopier"

Vous verrez combien vous ferez grimper vos économies!

Gestetner

... où l'on vous aide à faire bonne impression.



Le marché du travail aux États-Unis en 1970

par François Gauthier, économiste



Au cours de l'année passée, le Canada a connu un certain nombre de grèves importantes (sidérurgie, extraction des métaux etc.) Elles se sont généralement terminées par un règlement accordant des hausses de salaires très importantes et on n'a pas manqué d'établir un lien entre ces augmentations de salaires et la hausse du niveau des prix. On s'est inquiété également des répercussions économiques des négociations dans les secteurs-clé et ceci ajoute à l'incertitude qui règne en ce qui concerne l'évolution de l'économie au cours des mois à venir. En outre, l'économie canadienne étant fortement influencée par l'évolution de l'économie américaine, il est évident que les résultats des négociations salariales outre-frontière ont de profondes répercussions au Canada. Or 1970 se présente aux États-Unis comme une année de renouvellement des contrats de travail dans les principaux secteurs d'activités. Dans quelles conditions se dérouleront les négociations et quelles en seront les conséquences?

Demandes salariales

Il est vraisemblable que les négociations des contrats de travail se dérouleront dans un climat totalement différent de celui des négociations antérieures. En effet, la situation économique au cours des quelques années passées ayant été caractérisée par la détérioration du pouvoir d'achat de la monnaie et un taux de chômage très faible, les syndicats ont souvent réussi à obtenir des hausses substantielles de salaires parce que la demande de main d'oeuvre augmentait en même temps que la production et les profits des entreprises.

La situation est complètement différente aujourd'hui. Une détente se produit sur le marché du travail depuis quelque mois en même temps que les ventes des entreprises plafonnent ou diminuent et que leurs profits s'amenuisent. De tels développements sont évidemment de nature à rendre les entreprises plus inflexibles dans la mesure où elles sentent de plus en plus qu'il devient difficile de transmettre aux consommateurs toutes leurs hausses de coûts.

Mais, étant donné l'inflation des dernières années et celle qui est attendue, les syndicats tenteront au moins de maintenir le pouvoir d'achat réel de leurs adhérents sinon de l'augmenter. Le simple fait de maintenir ce pouvoir d'achat représenterait déjà une augmentation nominale importante (+6% pour 1969 seulement) puisqu'elle devra couvrir la dépréciation passée de la monnaie, la dépréciation prévue pour les deux ans à venir et les hausses d'impôts (compensées en partie par l'abandon progressif de la surtaxe de 10%) qui représentent pour le travailleur une amputation de son revenu disponible.

Les négociations s'annoncent donc comme devant être particulièrement dures et le résultat constituera sans doute une nouvelle dérogation aux fameuses "lignes de

conduite" de 3% de l'ancien président Johnson et une nouvelle déception pour le président Nixon.

Les secteurs

Les principaux secteurs dans lesquels doivent avoir lieu des renouvellements de contrats de travail en 1970 sont les suivants: transport, industrie alimentaire, confection, pâte et papiers, caoutchouc, automobile, produits électriques et machinerie. Ce sont donc des industries-clé qui sont impliquées dans les négociations. Or, les conséquences des règlements ne se limitent pas à l'industrie ou à la catégorie de travailleurs impliqués car il y a un effet de diffusion dans l'ensemble de l'économie: une augmentation de salaire affectera les taux de salaire des autres travailleurs ayant un emploi similaire dans d'autres industries, d'autres catégories d'employés de la même entreprise de la même industrie, d'autres membres du même syndicat, etc... En outre, en affectant le coût de production des entreprises, ces augmentations se répercuteront sur les entreprises clientes ou fournisseuses. Notons toutefois que plus qu'une négociation collective, la pénurie de certains travailleurs spécialisés est susceptible de faire augmenter les salaires de l'ensemble; et c'est ce qui s'est produit depuis 1965.

Les coûts unitaires

L'autre conséquence des hausses de salaire ou des réductions d'horaires de travail est l'augmentation du prix de revient par unité de production dans les diverses entreprises. Au cours des années 1961-1965, les augmentations de salaire étaient

plus que compensées par les progrès de la productivité, ce qui a permis aux entreprises de conserver leur marge bénéficiaire tout en maintenant les variations de leurs prix de vente dans des limites assez étroites. Or, depuis la fin de 1965, les progrès de la productivité ont été inférieurs à la hausse des salaires; en outre l'augmentation du prix des matières premières a eu des répercussions sur un grand nombre de secteurs. Il y a donc eu augmentation des coûts de production et détérioration des marges bénéficiaires.

Les entreprises se trouvent devant une situation difficile. Elles essaient d'une part de refaire leur marge bénéficiaire ce qui n'est possible que par une rationalisation des coûts de production ou par une augmentation des prix de vente; d'autre part, elles doivent affronter un mouvement de revendications qui se traduira presque nécessairement par des augmentations de salaires.

Dans les nouvelles entreprises et dans celles qui ont investi de façon aigue car l'accroissement de la productivité du capital permettra de compenser les hausses de salaires. Ce ne sera toutefois pas le cas dans l'ensemble du pays et l'on peut s'attendre à une nouvelle hausse des prix de vente, ce qui ne contribuera guère à freiner les tendances inflationnistes d'autant plus que les syndicats insisteront comme toujours en période de hausse des prix pour inclure des clauses d'indexations, pour avoir l'assurance que les salaires augmenteront au moins au même rythme que l'indice des prix à la consommation dans les nouveaux contrats de travail.

Une exception à la loi réglerait le problème du Parc Forillon

Rimouski — La possibilité d'existence de nappes de pétrole sous la presqu'île de Forillon, en Gaspésie, risque de déterminer une nouvelle "guerre de dentelle" entre Ottawa et Québec et de ramener le même malaise qu'en février 1969.

C'est ce qu'a déclaré le président du Conseil régional de Développement de l'Est du Québec (CRD), M. Claude Jourdain, qui a ajouté que l'aménagement du parc pouvait se voir une fois de plus compromis. On se rappelle que le projet avait d'abord été retardé par de longues négociations entre les deux gouvernements au sujet des modalités du bail du terrain.

M. Jourdain, qui s'adressait à des étudiants et à des leaders de Gaspé, réunis au CEGEP de cette ville, a dit que "le CRD saurait prendre ses responsabilités une fois de plus, si la situation n'était pas réglée d'ici quelques jours". De manière générale, a-t-il commenté, le CRD ne veut pas s'immiscer dans les querelles de juridiction; "mais si ces querelles affectent l'exécution du Plan, le Conseil régional n'hésitera pas à intervenir".

Selon M. Jourdain, le fédéral pourrait faire exception à ses lois existantes pour permettre à des intérêts privés d'effectuer des prospections, suivant des modalités qui peuvent être définies rapidement, sans que cela nuise à l'aménagement touristique du parc Forillon.

Un Conseil étudiant régional

Dans un autre ordre d'idées, le président du CRD a exhorté les étudiants du niveau collégial à se regrouper dans des associations qui pourraient fournir des représentants à un éventuel Conseil étudiant régional. A son tour, cet organisme spécialisé pourrait trouver une place dans la partie sectorielle de la nouvelle structure consultative que

constituera le CRD, une fois accomplie la restructuration prévue pour les prochains mois.

D'après M. Jourdain, les étudiants des CEGEP constituent un important réservoir humain dont sortira la relève des chefs de file actuels de la région.

La structure de participation

Par ailleurs, dans sa causerie qui représentait une sorte de synthèse globale de l'expérience depuis 1963, M. Jourdain a notamment fait ressortir l'essence de la structure de consultation et de participation de la région. Le CRD, a-t-il dit, est un organisme appartenant exclusivement à la population régionale, dont le but est d'assurer la présence coordonnée de la population dans l'exécution du Plan.

"Ce que le CRD n'est absolument pas: un organisme de pression", a dit M. Jourdain, qui a conclu: "Par conséquent, le CRD ne peut se substituer en aucune façon aux groupes tels que les Chambres de Commerce, qui continuent d'avoir une place particulière dans la société régionale en raison de leur possibilité d'intervention directe, et une place égale aux autres dans la structure consultative en qualité de représentants d'un groupe donné de leaders locaux".

Martin-Black Wire Ropes

Une expansion chez Martin-Black Wire Ropes of Canada Ltd, de Pointe-Claire, Québec, augmentera la production des câbles métalliques et l'étendue de l'usine. L'augmentation totale, avec l'acquisition et l'installation d'équipement spécialisé, est évaluée à plus d'un quart de million de dollars.

Vous pouvez discuter d'un contrat à Paris; vous documenter sur le marché français; acheter des produits à Marseille; vendre les vôtres à Lyon...



téléphonez

3 minutes pour \$9 seulement

PLACER UN APPEL OUTRE-MER EST AUSSI SIMPLE QUE COMPOSER UN APPEL LOCAL!

Tout comme si vous étiez sur place. Et ce n'est pas cher. Voyez ces exemples de tarifs pour un appel de n'importe où au Canada pour trois minutes:

	5 a.m. - 5 p.m.	5 p.m. - 5 a.m.
France	\$ 9.00	\$ 9.00
Italie	9.00	9.00
Suisse	9.00	9.00
Belgique	9.00	6.75
Angleterre	7.50	5.70

À votre service, par l'entremise de votre compagnie de téléphone

La Société canadienne des télécommunications transmarines

Le pipeline trans-canadien: construction possible dans 2 ans

Un programme de recherche financé par un groupe de compagnies canadiennes de pétrole et de transport vient de conclure à la possibilité de construire dans deux ans un pipeline entièrement canadien destiné à transporter le pétrole de l'Alaska et de l'Arctique canadien vers les marchés du Midwest américain et du Canada oriental.

La compagnie Canadian Bechtel, principal contractant d'un programme d'essai de 3 millions de dollars conduit à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, a indiqué à ses commanditaires qu'un pipeline de 2,750 km et d'un diamètre de 48 pouces, reliant Prudhoe Bay à Edmonton, pourrait être construit pour environ 12,2 millions de dollars.

Les tests effectués par la compagnie Mackenzie Valley Pipeline Research ont prouvé qu'il n'existait pas de difficultés technologiques insurmontables à la réalisation d'un tel projet et que les compagnies canadiennes possédaient les données nécessaires pour le mener à bien.

Cette conduite, on le sait, concurrencerait l'oléoduc trans-alaskan dont la pose est toujours retardée. De surcroît, le coût de cette dernière, estimé initialement à 900 millions de dollars, s'élèverait à présent à 1,5 milliard de dollars.

Le feu vert pour le projet de pipeline de la compagnie Mackenzie dépend désormais des nouveaux participants qui pourraient s'ajouter au groupe (Trans-Canada Pipelines a annoncé tout récemment sa participation financière au projet) ainsi que des substantielles découvertes de pétrole dans l'Arctique canadien et de l'approbation du gouvernement fédéral.

Great Canadian Oil Sands Limited

Des problèmes d'équipement ont perturbé la production de l'usine de la compagnie proche de Fort McMurray, en Alberta, durant le dernier trimestre de 1969. Selon le président de GCOS, M. Kenneth F. Heddon, les difficultés se sont principalement fait sentir dans les unités d'unifining et de cokéfaction et ont provoqué certains arrêts de production durant le trimestre considéré.

L'usine produit du pétrole brut synthétique à partir de schistes bitumineux. Sa production pour les trois derniers mois de 1969 s'est élevée à 2,600,000 barils amenant le total pour l'année à 10 millions de barils, soit environ le double du chiffre de l'année précédente.

Ton...

(Suite de la page 1)

des impôts, l'administration budgétaire, le service de la dette publique et les faits saillants de l'économie au cours des douze derniers mois. Ses prévisions pour l'année en cours demeurent tout à fait restreintes et ne permettent pas de connaître quels résultats seront atteints cette année par l'économie nationale. Sur le comportement de notre commerce extérieur, le document envisage à la fois une réduction de ventes à l'étranger comme une baisse de nos importations.

Les Affaires, lundi 2 mars 1970

Les Industries Provinciales s'implantent en Alberta

BP Canada

La société va transférer à Triad Oil Company ses intérêts de recherches et de production dans l'Ouest du Canada ainsi que la moitié de ceux qui lui restent dans les îles de l'Arctique. En échange, Triad émettra, à BP Canada, 1,716,776 actions ordinaires. La participation de BP Canada dans Triad sera alors de 65,9%.

Triad émettra ensuite des actions nouvelles pour un montant de 28 millions de dollars et BP Canada exercera pleinement ses droits de souscription à ces actions nouvelles.

(Source: BIP.)

Les Industries Provinciales Ltée de St-Damien, Québec viennent d'ouvrir une nouvelle usine en Alberta et un bureau de ventes à Vancouver.

En effet, en décembre dernier, IPL s'associait à 50% avec Lacroix Holding Company Limited, pour exploiter à St-Albert (Edmonton), sous le nom de Pro-Western Plastics Ltd., une usine de fabrication d'articles en plastique, pour desservir la clientèle de l'Ouest canadien.

La Pro-Western Plastics Ltd. est logée dans un édifice de deux étages, d'une superficie totale de 35,000 pi. ca., dont 30,000 pi. sont occupés par l'usine proprement dite et un vaste entrepôt. Pro-Western dispose

déjà de trois presses à injection des plus modernes et a commencé la production de chaises et de seaux pour usage industriel.

M. Donald Lacroix, président de Lacroix Holding Company Ltd., est président de la nouvelle Compagnie. Pour sa part, M. Clément Métié, directeur d'IPL, y assume les fonctions de vice-président et de directeur de la production.

Le bureau de ventes nouvellement établi à Vancouver et que dirige M. John Lawton, originaire de Montréal, écoulera les produits originant à la fois d'IPL et de Pro-Western Plastics Ltd.

Outre l'implantation de cette nou-

velle usine dans l'Ouest canadien, IPL vient de terminer l'agrandissement de son usine principale de St-Damien, pour en tripler la superficie et la porter à 120,000 pi. ca., ce qui représente un investissement d'un million et demi de dollars. Au début de 1970, la Compagnie a également doté l'usine de St-Damien d'un équipement additionnel d'une valeur de \$750,000.

Enfin, Les Industries Provinciales Ltée, fabricants de plus de 600 articles divers pour usages domestique et industriel, projettent l'exploitation d'une usine de fabrication de raccords en plastique pour tuyaux industriels de même matériau, à St-Raphaël, Qué.

comment le
"SERVICE COMPLET"
 Pilkington ajoute des
 spécialistes du verre à votre
 équipe de construction!

Le "Service complet" Pilkington peut vous aider, dès le stade de la conception d'un projet, étape importante et difficile de toute réalisation. En effet, les décisions initiales ont des répercussions à la fois sur la durée et le coût des travaux de construction. Les spécialistes des contrats Pilkington, appelés dès le début d'un projet, peuvent vous faire connaître les utilisations du métal et du verre qui répondent le mieux à vos exigences fonctionnelles et esthétiques tout en tenant compte des limites budgétaires. Par exemple, le contrôle de la chaleur à l'intérieur de l'édifice est une partie importante de la technologie du verre et Pilkington peut vous informer des avantages que constituerait l'utilisation du verre teinté ou d'unités scellées.

Découvrez par vous-même comment le "Service complet" Pilkington peut vous aider. Communiquez avec le bureau régional ou la division des contrats à Montréal.

PILKINGTON
 DIVISION DES CONTRATS

VITRERIE PILKINGTON LIMITÉE,
 3444 EST, BOUL. SAINT-JOSEPH, MONTRÉAL 405, QUÉBEC

FAITES UN BON PLACEMENT :

Abonnez-vous au journal



Le seul hebdomadaire financier, industriel et commercial de langue française au Canada

Plus de 21.000 abonnés reçoivent, chaque lundi, les plus récentes nouvelles économiques, industrielles et financières nécessaires à leurs connaissances du milieu dans lequel ils évoluent.

Vous vous intéressez à la Bourse? **LES AFFAIRES** vous offre, chaque lundi, les fluctuations de la semaine précédente aux Bourses de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Winnipeg et les fluctuations des valeurs canadiennes inscrites à la Bourse de New York, les cours des principaux Fonds Mutuels, le marché des Obligations et les fluctuations des Valeurs Hors-Listes.

En plus de son équipe rédactionnelle expérimentée, **LES AFFAIRES** s'est assuré la collaboration d'experts qui vous permettent de profiter de leur expérience dans les différentes sphères de l'activité économique. C'est ainsi que vous pouvez lire, chaque lundi, les Propos Economiques, de François Gauthier, économiste et professeur à l'Université Laval; la Chronique sur le Placement, de François Charette, B.A., L.Sc. Comm., professeur de finance et placement à l'École des Hautes Etudes Commerciales; la Chronique sur les marchés et les instruments du progrès par Paul Frérotte.

Tous les 15 jours, nous publions une chronique sur le Commerce International, rédigée par Charles Atala, L.L.L., conseiller en droit international, et une chronique sur Les Assurances, rédigée par René Callès, C.d'A.A., A.I.A.C.

Tous les mois nous publions une Analyse Financière, rédigée par Roland Lefebvre, analyste financier, une analyse consacrée aux différents services offerts par une Compagnie de fiducie, rédigée par Gilles N. Besner, B.A., L.L.L., et une chronique sur le Transport International, rédigée par Patrick Desdemaines-Hugon, diplômé de l'École Supérieure des Transports de Paris.

Un bon placement: un abonnement au journal "Les Affaires"

POSTEZ CE COUPON DES AUJOURD'HUI

LES AFFAIRES

635 est, rue Henri-Bourassa, Montréal 12. P.Q.

Veillez m'inscrire au nombre de vos abonnés.

1 an - \$ 9.00

2 ans - \$15.00

3 ans - \$20.00

Nouvel abonné

Renouvellement

Paiement inclus: \$ Facturez-moi: \$

Nom de l'entreprise

Aux soins de

Adresse

Localité Zone

Genre d'entreprise

Votre fonction

LA-11

industrie touristique

Le congrès de l'O.C.V.M.

Montréal attire de plus en plus de congrès

La 50^{ème} assemblée annuelle de l'Office des Congrès et des Visiteurs de Montréal qui s'est tenue à Montréal la semaine dernière s'est déroulée sous le signe de l'optimisme. La prochaine décennie est d'ores et déjà considérée comme particulièrement positive. La seule année 1970 verra le nombre de visiteurs à Montréal être plus élevé que celui de l'année précédente. En 1969 la Ville de Montréal a accueilli 201 congrès officiels et plus de 25 expositions. A la mi-février 1970 on dénombre déjà 185 réservations.

Cet optimisme a trouvé son porte-parole en la personne du nouveau président M. J.-Rolland Côté, directeur des relations publiques à la Brasserie Dow Ltée qui remplace M. Phil. Maurice de Consolidated Théâtres. En effet, le nouveau président, dressant un tableau de la situation actuelle et de celle à venir, estime que la Ville de Montréal a le vent en poupe et que, de plus en plus, elle attire les congrès, conventions et expositions canadiennes et américaines.

En 1969, les visiteurs ont "injecté" dans l'économie de Montréal et

du Québec plus de 17 millions de dollars supplémentaires. Toujours selon M. Côté, ceci représente une augmentation de 70 pour cent sur les 10 millions de dollars recueillis en 1968.

Il est évident que comparé à 1967, année record entre toutes avec un chiffre de 25 millions de dollars, les résultats des deux années écoulées peuvent paraître faibles néanmoins il faut remarquer la progression qui se fait depuis 1968 et qui va en s'accroissant de façon très satisfaisante. Pour parvenir à cette reprise, il a fallu envoyer des missions à l'étranger et faire un énorme travail de propagande. Le résultat est payant.

Dans les cinq années à venir, on prévoit des résultats "jamais enregistrés à Montréal". Ce qui laisse supposer que le record de 1967 sera pulvérisé.

On attend environ près d'un quart de million de visiteurs soit un chiffre de 40 millions de dollars.

En 1973, par exemple rien que le congrès des Kiwanis amènerait entre 13 et 15.000 personnes. Le Lion's Club serait également susceptible

de tenir une convention internationale à Montréal.

Une ombre au tableau, le Livre Blanc

Selon le nouveau président de l'Office des congrès et des visiteurs de Montréal, l'expansion de l'industrie des congrès est menacée par le Livre blanc de M. Benson.

En limitant les dépenses admissibles au titre des frais de représentations qui jusqu'à présent peuvent être déduits de l'impôt, le projet de réforme fiscale de M. Benson nuira de façon très sensible à cette industrie. Dans cette perspective, des démarches ont été entreprises auprès du ministre des Finances. D'autres doivent avoir lieu dans les mois à venir.

En ce qui concerne le développement hôtelier dans la province de Québec, M. Côté considère qu'il doit se faire "de façon réaliste", c'est-à-dire dans des régions assurées d'une rentabilité suffisante. Le C.P.R. construira deux hôtels, l'un à Trois-Rivières, l'autre à Sherbrooke.

Sheraton favorable à une politique touristique commune

Montréal — Le président de ITT Sheraton Corporation, Philip L. Lowe, a déclaré que "le besoin de cohésion de tous les aspects de l'industrie touristique a atteint un sommet plus élevé que jamais auparavant."

"La décennie 1970 place l'industrie en face de graves problèmes" déclara monsieur Lowe à l'office des Congrès et des Visiteurs de Montréal, "mais un travail d'équipe d'une façon coordonnée peut résoudre nos problèmes."

S'adressant à quelques 400 membres de l'office à leur déjeuner de 50^{ème} anniversaire à l'hôtel Château Champlain, monsieur Lowe a souligné les relations cordiales de Sheraton avec les Canadiens, et offert une collaboration amicale afin qu'ensemble on puisse élever l'industrie touristique à des sommets de progrès et de production au-delà de nos espérances les plus optimistes.

Le président de Sheraton énuméra les problèmes de l'industrie, tant au Canada qu'aux Etats-Unis et mentionna les mesures prises par Sheraton pour résoudre trois des problèmes les plus urgents:

- le manque de logements et de service aux visiteurs
- le manque de voyages à prix forfaitaires
- le bas pourcentage d'achalandage en fins de semaines.

Pour faire face au besoin de logement, dans cet âge de déplacement rapide, M. Lowe mentionne que Sheraton a entrepris un programme d'expansion qui triplera le nombre de ses hôtels d'ici la fin de 1973.

A cet effet, il note que Sheraton a présentement 16 propriétés au Canada, qu'une autre est en construction à Trois-Rivières, en plus du Four Seasons-Sheraton, gratte-ciel de 43 étages à Toronto. "Le Canada a une place de choix dans nos projets d'expansion", dit-il.

Nouveau service de réservation

En plus, pour offrir le service requis par les visiteurs, Sheraton, par

tradition en avant dans le domaine des systèmes de réservations, a inauguré aux Etats-Unis un nouveau service de réservation à numéro de téléphone unique. Monsieur Lowe a ajouté qu'il a confiance que le Canada sera inclus dans ce système d'ici la fin de l'année, alors que les

compagnies de téléphone auront surmonté les difficultés techniques.

Le besoin pour l'industrie d'offrir des voyages à prix forfaitaires sera le but principal de la nouvelle division de Sheraton, composée d'une équipe de ventes à l'industrie touristique.

Vol CPR vers l'Espagne

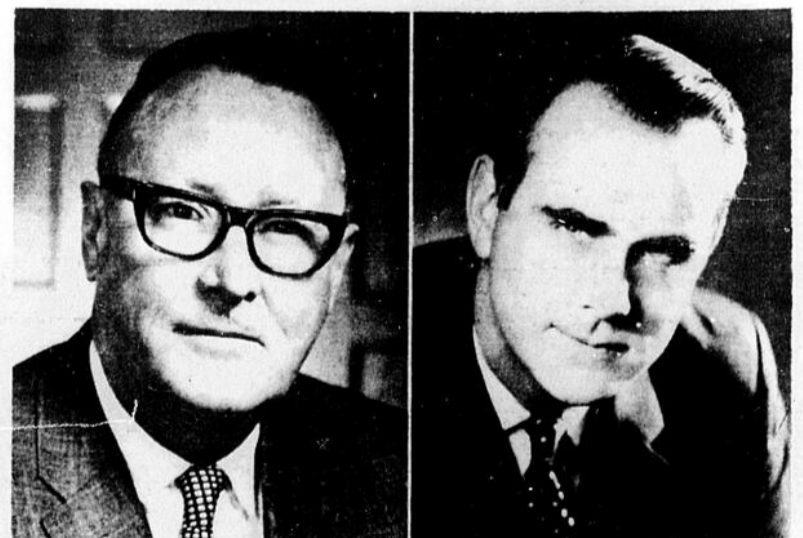
CP Air a annoncé que la récente décision du gouvernement espagnol d'imposer une surtaxe de 34 pour cent sur les vols nolisés projetés par Wardair à destination de Malaga, en Espagne, n'affecte en rien le service de CP Air dans ce pays.

CP Air, le transporteur canadien officiel reliant le Canada à l'Espagne, a ajouté que les spéculations à l'effet que l'action du gouvernement espagnol puisse nuire au droit de CP Air de desservir Madrid sont sans fondement.

Wardair est une société canadienne se spécialisant exclusivement dans les vols nolisés. Comme

tel, ses conditions d'exploitation sont bien différentes de celles imposées à un transporteur aérien offrant un service régulier. M. John C. Gilmer, président de CP Air, a dit: "Les ententes par lesquelles CP AIR et Iberia exploitent un service régulier entre le Canada et l'Espagne ont toujours été cordiales et nous n'entrevoions aucun changement dans nos rapports. Nous exploitons également un service de vols nolisés approuvé par le gouvernement d'Espagne et là encore, nous ne prévoyons aucun problème en rapport avec ce programme".

EMPIRE LIFE INSURANCE COMPANY



H.N.R. Jackman

N.D. McDonald

M. H.N.R. Jackman, vice-président, division finance, de The Empire Life Insurance Company, a été élu président du Conseil; M. N. Donald McDonald, MBE, FLMI, vice-président exécutif, a été élu président.

Inflation - Assurance-vie - Besoin d'argent



L'inflation, ce n'est pas un phénomène nouveau puisque l'Europe y consent depuis fût longtemps; qu'il s'agisse en particulier de la

France, de l'Angleterre ou de l'Italie pays où le syndicalisme est profondément installé. Celui-ci étant partisan du plein emploi, il nous propose de l'accepter au risque de subir l'inflation, plutôt que de nous laisser combattre l'inflation en acceptant le chômage.

L'économie nord-américaine a pu cependant réduire le chômage en acceptant de fabriquer des biens de consommation rapidement et en abondance ou en fabriquant des biens voués à une brève destruction. Ainsi, ce qu'une guerre permet de détruire a été préalablement fabriqué par un grand nombre d'ouvriers; guerre qui en outre engage des milliers de soldats, et l'industrie de l'automobile ne pourrait fabriquer de véhicules durables qu'au risque de mettre des milliers d'ouvriers en chômage.

L'épargne

Mais dès que le chômage atteint le niveau maximal où il ne peut servir à réduire l'inflation, l'épargne et le crédit sont alors fortement touchés, de sorte que le public perd confiance en eux. L'épargne et le crédit sont paradoxalement des ennemis et des alliés car si la première a pour but de freiner la circulation d'argent ou de favoriser les investissements nécessaires d'une part à la création d'emplois sans avoir à affronter l'inflation et d'autre part à l'augmentation des produits de consommation, le second gonfle l'inflation en mettant une trop forte quantité d'argent en circulation.

Malheureusement, l'inflation galopante a pour effet de décourager l'épargne, notamment l'épargne à long terme qui depuis longtemps est surtout entre les mains de l'industrie de l'assurance-vie. Le contre-coup s'étend au crédit qui de-

Mars, mois du miel

Ottawa, 27 février 1970 — L'hon. H.A. Olson, ministre de l'Agriculture, a proclamé aujourd'hui mars comme Mois national du miel.

"Le miel est l'un des aliments les plus attrayants du Canada", de déclarer M. Olson. "On peut dire que le lait et le miel peuvent être considérés comme l'argent et l'or dans le domaine des aliments."

M. Olson a aussi fait de mars le Mois des bonnes semences; à son avis, il semble approprié que les cultivateurs moussent en même temps la publicité de ces deux produits.

Les abeilles sont nécessaires pour réussir la production de plusieurs semences contrôlées du Canada. De fait, certains des meilleurs miels proviennent de la pollinisation de ces cultures.

M. Olson a invité les ménagères à acheter du miel canadien, plus particulièrement durant le mois de mars.

Les Affaires, lundi 2 mars 1970

par René Callès, C.d'A.A.,
A.I.A.C.

vient de plus en plus cher, puisque le prêteur calcule, au moment du prêt, la dévaluation de son capital, la baisse éventuelle du pouvoir d'achat de son argent. Bien sûr, plus le crédit est cher, plus il coupe l'inflation, puisqu'il tend alors à favoriser l'épargne, mais de ce cercle vicieux, il semble qu'il soit difficile d'en sortir.

Assurance-vie

La situation dans le domaine de l'assurance-vie s'aggrave toujours davantage avec l'inflation. En effet, celui qui avait pris une assurance-vie de cinq mille dollars par exem-

ple, il y a vingt ans, croyait avoir non seulement un capital assuré convenable, mais aussi une valeur de rachat intéressante; valeur de rachat constituant la partie épargne de son assurance.

De son côté, qui est tenu de remettre actuellement la valeur de rachat sous forme de prêt portant intérêt à 5% est lui aussi dans une situation fâcheuse, car il doit lui-même emprunter à un taux d'intérêt nettement plus élevé pour remplir ses engagements de prêts envers ses assurés. La rentrée de nouvelles primes ne suffit pas à compenser la sortie d'argent pour les prêts consentis aux assurés en plus grand

nombre. De fait, ceux qui ont d'importantes valeurs de rachat sous leur police d'assurance-vie peuvent utiliser l'argent en payant l'intérêt indiqué dans le contrat, intérêt dont le maximum autorisé est actuellement 7%, en retirant eux-mêmes un gain de capital de 10% ou plus.

Que faire?

En cette période de forte inflation il serait bon, croyons-nous, d'encourager l'épargne à long terme. Si l'assurance-vie fut un bon instrument à cet effet, il en va autrement maintenant. La situation peut et doit être redressée afin de stabiliser l'économie, par suite d'un accroissement de l'épargne et des investissements qu'effectuent les assureurs-vie. Le placement à long terme, comme les émissions d'obligations des gouvernements et les prêts hypothécaires, entre autres, ne peuvent venir que de l'épargne à long terme.

Le gouvernement fédéral pour-

rait, nous semble-t-il, alléger davantage le fardeau fiscal des assureurs-vie et permettre que les primes d'assurance soient déduites du revenu des assurés, tout en continuant à exempter le paiement de l'impôt sur les indemnités d'assurance.

Quant aux assureurs, ils devraient le plus rapidement possible n'émettre que des contrats avec revalorisation automatique du capital assuré. Ainsi, l'assurance augmenterait sans qu'il soit nécessaire à l'assuré de fournir une nouvelle preuve d'assurabilité lors de chaque augmentation. De plus, l'assuré devrait avoir l'option de payer une surprime pour chaque revalorisation ou de permettre l'usage des dividendes pour régler le supplément.

Enfin, ne serait-il pas souhaitable d'accélérer les réformes entreprises en vue de ne laisser la vente et le placement de l'assurance-vie qu'à ceux qui ont la formation et les qualifications suffisantes dans ce domaine?

UN BON TUYAU POUR L'INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS :

Comment faire des profits avec l'argent du gouvernement.

Légalement.

Québec (DNC)—Un industriel québécois qui fabrique et exporte des articles de sport vient de recevoir du gouvernement du Québec une prime de \$75,000 et un crédit d'impôt d'au moins \$9,000. Cet industriel avait décidé d'implanter dans la périphérie de Montréal une succursale de son usine principale. Après avoir étudié avec des représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce les nombreux moyens offerts à l'échelle municipale, nationale et québécoise de faciliter son expansion, notre industriel s'est prévalu, entre autres, d'un récent arrêté en conseil qui favorise le développement de certaines industries de fabrication dans la région métropolitaine.

Vous aussi, vous pouvez vous agrandir aux frais du gouvernement. Renseignez-vous auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Place d'Youville, Québec, téléphone : 693-5045. Place Ville-Marie, Montréal, téléphone : 873-4699



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

La Ch. de Commerce de Montréal s'occupe d'éducation économique

Depuis les premiers jours de sa fondation, la Chambre porte un intérêt constant à l'éducation: elle cherche à susciter chez chacun de ses membres et chez la population en général le sens des responsabilités qui permettra aux nôtres de mieux définir nos problèmes et d'appliquer les véritables solutions qui sont l'essence même du fait français au Canada.

A la suite de travaux entrepris dès l'automne 1963, dont un colloque tenu en 1966, la Chambre présente au ministère de l'Éducation du Québec une série de recommandations visant à la revalorisation et à l'amélioration de l'enseignement commercial au niveau du cours secondaire.

En 1967, la Chambre avait organisé un colloque sur la nécessité et les modes de réalisation d'une deuxième université de langue française à Montréal. Les recommandations qui en découlèrent ont contribué à la création de l'Université du Québec en septembre 1969.

De plus, en 1968, la Chambre a tenu un colloque sur la formation économique au cours duquel furent réaffirmées la nécessité et l'urgence d'une meilleure formation économique des Canadiens français car c'est la responsabilité de tous et de chacun, en particulier de l'école, de l'entreprise, des média de communication et des gouvernements de faire en sorte que le peuple canadien-français soit sensibilisé aux questions économiques qui conditionnent son existence même.

En 1968 encore le Comité de la Chambre sur les structures scolaires dans l'île de Montréal réunissait en une journée d'étude les représentants de l'enseignement, du monde des affaires et de la planification urbaine pour préparer les recommandations de la Chambre au Conseil de restructuration scolaire de l'île de Montréal. Il fut notamment recommandé:

1 — des administrations scolaires au niveau des commissions scolaires régionales selon les langues anglaise et française

2 — que les régionales regroupées de l'île de Montréal aient la même juridiction, la même autonomie, les mêmes moyens de financement et le même régime d'octrois que les unités régionales situées en province

3 — qu'un conseil de développement scolaire unique soit institué pour l'île de Montréal.

Finalement, la Chambre décida de consacrer la totalité de son congrès annuel de 1969 à l'éducation sous le thème "Où mène l'éducation au Québec". La qualité de la participation et la valeur des recommandations soumises par les membres marquèrent particulièrement les travaux de ce congrès.

Tout au long de ces années, la Chambre a constamment maintenu un Comité sur l'enseignement commercial très actif; et depuis septembre 1969, le cadre du Comité a été élargi pour devenir le Comité de l'éducation socio-économique.

Il ne faut pas oublier non plus les nombreux mémoires de la Chambre concernant le rapport Parent, l'École des Hautes Études Commerciales, l'École Polytechnique, l'Université de Montréal, etc.

La Chambre et le lien école-travail

La Chambre s'est rapidement rendu compte que les plus beaux programmes d'étude seraient à l'a-

vance voués à l'échec s'ils n'étaient pas établis en fonction du marché du travail. C'est pourquoi elle a orienté ses travaux en fonction d'un lien efficace, stable et le plus complet possible entre les étudiants, de tous les niveaux de l'enseignement, et le monde du travail.

C'est dans cette optique que dans toutes ses manifestations publiques touchant l'éducation comme dans tous les travaux de ses comités sur l'éducation, la Chambre a toujours insisté sur une participation active des hommes d'affaires. C'est aussi dans le même but que la Chambre a participé à l'organisation de conférences dans les écoles par les hommes d'affaires.

C'est ainsi que depuis 6 ans, la Chambre a mis de l'avant l'organisation de stages dans les entreprises montréalaises pour des finissants de la 12e année commerciale de l'École secondaire de Lorimier (C.E.C.M.).

Le succès des stages, au cours des années précédentes, permet de compter, en 1970, sur la collaboration d'un nombre suffisant d'entreprises pour permettre à 1,200 étudiants de bénéficier d'un stage pratique d'une semaine du 16 au 20 mars.

Ces stages constituent une préparation idéale pour les jeunes qui entreront sur le marché du travail dans quelques mois. Tout en représentant un excellent stimulant pour les élèves, ils leur permettent de percevoir la réalité d'un milieu de travail.

Par ailleurs, les employeurs peuvent, grâce aux stages, apprécier la qualité de l'enseignement, compte tenu de leurs besoins. Ils peuvent, par la suite, apporter des suggestions fort constructives pour la formation des élèves.

La Chambre invite toutes les entreprises de la région montréalaise à participer à cette activité d'un très grand intérêt en accueillant le plus grand nombre possible de stagiaires. Les stagiaires ne reçoivent aucune rémunération de la part des entreprises pour le travail effectué durant leur semaine de stage. Ils doivent suivre l'horaire régulier des

autres employés de l'entreprise et ne jouir d'aucun privilège du seul fait qu'ils sont stagiaires.

Tout au long de cette semaine, les professeurs tiennent à l'école et dans l'entreprise des sessions d'étude qui leur permettent d'adapter leur enseignement aux exigences du monde du travail car la participation de l'entreprise se révèle indispensable à l'orientation de l'enseignement.

Ces stages offerts aux étudiants de 12e année commerciale de l'École secondaire de Lorimier ne sont qu'un exemple des diverses modalités de réalisation du lien École-Travail, de l'intégration des étudiants et du monde des affaires. Il faudrait multiplier ces stages et mettre au point plusieurs autres modalités d'intégration.

Un élément essentiel de cette intégration, tant au point de vue des employeurs que du point de vue des étudiants, institutions d'enseignement et parents est l'information qu'il faut véhiculer concernant aussi bien les besoins du marché du travail que les possibilités offertes par le système d'enseignement.

C'est pourquoi la Chambre tiendra, au printemps, un colloque sous le thème général "Le lien École-Travail". On y traitera en particulier de l'information nécessaire à la réalisation du lien école-travail et des modalités de transmission de cette information.

La Chambre s'efforcera également au cours des semaines à venir, de mettre au point, par l'intermédiaire de son Comité sur l'éducation socio-économique, des moyens de faire connaître au marché du travail le secteur professionnel, des C.E.-G.E.P. et plus particulièrement le technicien en administration, nouveau venu de cette année sur le marché du travail.

Enfin, la Chambre est en train de mettre au point une structure dans le but de conférer un caractère de permanence à ses initiatives dans le domaine de l'intégration des étudiants et du monde des affaires.

Aux États-Unis

Décision remise pour le régime américain d'importations

En remettant à une date ultérieure sa décision sur les modifications à apporter au régime actuel des importations de pétrole brut aux États-Unis, le président Nixon, s'il ne s'est pas forcément incliné devant les pressions du lobby favorable au maintien du statu quo ante comme le laissent entendre les premières réactions, épidermiques, des milieux prônant depuis longtemps le changement, le président Nixon, donc, s'est peut-être tout simplement rendu compte de l'énorme complexité du problème et a jugé bon, ne voulant pas prendre une décision à "la légère", de consulter toutes les parties intéressées à la chose, et il y en a.

Des gens sont bien déçus de ce retard. Ce sont principalement, les "indépendants" pour qui tout assouplissement au régime actuel ne peut que favoriser l'entrée de leur production étrangère sur le marché américain alors qu'actuellement ce brut doit être vendu sur le marché "tiers" à des prix qui sont le reflet d'une certaine abondance. On s'explique alors pourquoi certains sénateurs ont parlé immédiatement de manoeuvre politique du président Nixon qui, donnant l'impression aux milieux les plus attachés à leurs privilèges pétroliers que rien ne sera finalement changé, gagne ainsi des voix au parti Républicain pour les prochaines élections.

S'il semble certain qu'il ne faille en aucune façon prévoir un abandon de tout système interventionniste sur les importations de pétrole brut étranger, les hypothèses sont difficiles à établir pour savoir jusqu'où ira l'assouplissement au régime actuel.

Cinq des sept membres du comité chargé de préparer le rapport à partir duquel le président Nixon doit déterminer la nouvelle politique d'importation, se sont prononcés en faveur d'un système tarifaire préférentiel en faveur des pays producteurs de l'hémisphère occidental. Les deux personnalités qui récla-

ment le maintien des contingents sont M. Walter Hickel, secrétaire de l'Intérieur, et M. Maurice Stans, secrétaire du Commerce.

Dans l'hypothèse d'un système tarifaire, les droits de douane seraient de 1.45 dollar/baril pour les bruts du Moyen-Orient et de 1.25 dollar/baril pour le pétrole de l'hémisphère occidental. Ce nouveau système sera appliqué provisoirement, la période transitoire ne devant pas commencer après le 1er janvier 1971, et se prolongeant sur trois ou cinq ans. Cette préférence pour le pétrole de l'hémisphère occidental serait accentuée pour le Canada et le Mexique dont la production ne serait frappée que d'un droit d'entrée de 10 cents par baril.

En explication de ses recommandations, le comité chargé d'élaborer le rapport exprime son inquiétude quant aux possibilités accrues d'hostilités au Moyen-Orient et aux menaces de boycott pétrolier. Ces considérations, déclare le comité, ont tenu une part importante dans la rédaction de ses recommandations: "Le risque d'une interruption générale et prolongée des fournitures des États arabes ne peut pas être ignoré". Source B-I-P No 1531.

Baisse des textiles synthétiques

Les filatures canadiennes de textile ont expédié moins de tissus de fibres synthétiques au cours du mois de décembre de l'an dernier comparativement au moins correspondant de 1968, rapporte l'Institut Canadien des Textiles.

Les expéditions de décembre 1969 se totalisent à 18,764,000 de verges carrées, au regard de 20,322,000 en 1968. Le total cumulatif pour l'an dernier se chiffre par 237,748,000 de verges carrées, comparativement à 231,231,000 l'an précédent.

L'Institut note que le coton et les mélanges de fibres synthétiques sont classifiés comme tissus syn-

comment donc...

... les professionnels peuvent-ils se tenir au courant des événements récents à travers le monde?

La division des publications internationales de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada est seul distributeur autorisé des organisations mondiales suivantes:



Organisation des Nations Unies • Organisation mondiale de la santé • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce • Bureau international du travail • Organisation météorologique • Organisation pour l'alimentation et l'agriculture • Agence internationale de l'énergie atomique • Union internationale des télécommunications • Organisation de l'aviation civile internationale • Cour internationale de justice • Assemblée de l'Union européenne occidentale • Organisation pour la coopération et le développement économiques • Organisation des états américains • Conseil de l'Europe • Gouvernement de la Nouvelle-Zélande • H.M.S.O.

Soyez à l'avant-garde et relevez le défi incessant du monde du savoir.

Publications internationales,
IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA, Ottawa.

COMPTOIR DES AFFAIRES

Brevets d'invention Représentations commerciales

Pour répondre à une demande de plus en plus fréquente formulée par nos lecteurs, le journal met à la disposition des entreprises manufacturières et commerciales qui s'intéressent à la fabrication de nouveaux produits, et aux marchés étrangers pour l'exportation et l'importation, une nouvelle rubrique concernant les brevets d'invention, aussi bien canadiens qu'internationaux.

- ALL-01: Produits chimiques
- ALL-02: Produits ménagers
- ALL-03: Produits de consommation divers
- ALL-04: Instruments de mesure pour marchandises en vrac
- ALL-05: Herbes et drogues
- ALL-06: Photos-films
- ALL-07: Lames de métal brutes
- ALL-08: Roulettes et roues

- AUT-01 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour bijouterie de mode, broches, bagues, colliers, chaînes, bracelets etc.
- AUT-02 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour bijouterie mécanique, sorti en métal précieux avec perles et pierres imitées.
- AUT-03 — Compagnie autrichienne fabricant de portes et fenêtres d'acier et aluminium cherche représentant canadien.
- AUT-04 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour robinets de chauffage qui peuvent être utilisés non seulement dans les installations de chauffage mais aussi dans les installations de climatisation, en un mot, partout où une répartition exacte de l'eau chaude ou froide est nécessaire.
- AUT-05 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour peintures à l'huile. Qualité éprouvée et prix compétitifs.
- AUT-06 — Compagnie autrichienne cherche importateur pour lampes et abat-jours de rotin.
- AUT-07 — Compagnie autrichienne de pompes et tuyauterie cherche représentant pour installation de drainage des eaux de pluie, pompes spéciales pour installation sous-terraines; petites et grandes dimensions.
- AUT-08 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour machines spéciales pour les industries des peintures, des vernis et l'industrie chimique. Le programme de production comprend des Broyeurs et Mélangeurs de toute sorte. Les Broyeurs tricylindriques ont, à cause de leur construction spéciale et des matières premières d'excellente qualité, un rendement, qui est de 30 - 60% supérieur à celui des machines des concurrents. Les Moulins-Agitateurs et Dissolveurs sont construits pour travailler soit avec du matériau liquide, soit avec du matériau très visqueux sans aucunes difficultés.
- AUT-09 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour produits pharmaceutiques.
- AUT-10 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour reproductions de tableaux et cadres.
- AUT-11 — Compagnie autrichienne cherche importateur spécialisé en matériel électrique pour transformateurs jusqu'à 50 KVA, et redresseur de courant.
- AUT-12 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour nappes en coton et demi-toile.
- AUT-13 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour moteurs diesel, pompes, compresseurs.
- AUT-14 — Compagnie autrichienne cherche représentant pour moulins électriques industriels, torréfacteurs rapides, batteurs et mélangeurs électriques, machines électriques pour la boulangerie et la boucherie.
- AUT-15 — Compagnie autrichienne cherche représentant rétribué en régime de commission, connaissant bien son secteur, pour la vente de matériel de nettoyage et calibrage de céréales pour moulins, malteries et l'agriculture au Canada.
- FRA-1176 — Fabricant français de chaussures de qualité pour enfants cherche contacts avec importateurs au Canada.

Les offres et déclarations qui sont contenues dans cette rubrique n'engagent en rien la responsabilité du journal. La rédaction du journal "Les Affaires" canalise vers ses diverses sources d'information les demandes d'information émanant des lecteurs intéressés par cette rubrique. Toutes offres de demandes, questions d'information doivent être adressées par écrit à la rédaction du journal, sous la référence "Comptoir des Affaires".

Les exportations canadiennes ont augmenté de 9% (\$1.264 milliard)

La Division du commerce extérieur déclare qu'en 1969 les exportations du Canada ont augmenté de 9% en passant de 13,605 millions de dollars en 1968 à 14,869 millions. Les importations ont atteint une valeur de 14,201 millions de dollars, soit 15% de plus qu'en 1968 (12,358 millions). Il s'en est suivi que le solde du commerce a été favorable pour la neuvième année consécutive bien que la taille de l'excédent soit tombée de 1,247 millions de dollars (1968) à 668 millions en 1969.

Les exportations de produits fabriqués de matières canadiennes ont atteint 14,442 millions de dollars en 1969, soit 9% de plus qu'en 1968. Le gain de 1,191 millions de dollars provenait des fortes augmentations d'exportations d'automobiles et de pièces détachées (plus de 800 millions de dollars), de produits du bois, de combustibles et de machines industrielles, pour ne nommer que les plus importantes. Ces augmentations ont amplement compensé les diminutions survenues dans les céréales, les métaux, les minéraux et le matériel d'avion.

Les véhicules automobiles et pièces détachées constituent de loin le groupe le plus important des marchandises exportées; il est passé en 1969 à 3,500 millions de dollars, soit 830 millions de plus qu'en 1968. Plus de la moitié de cette somme provenait des voitures particulières et des châssis dont la valeur a atteint 1,795 millions de dollars contre 1,380 millions en 1968. Parmi les produits du bois les exportations de papier journal ont dépassé le milliard pour la première fois; elles se sont chiffrées à 1,126 millions de dollars, soit 136 millions de plus qu'en 1968. La pâte de bois a connu à peu près la même augmentation, les exportations s'élevant à 753 millions de dollars. Quant aux expéditions de bois mou à l'étranger elles ont été 665 millions de dollars en 1969, ce qui représente une augmentation de 40 millions de dollars. Les livraisons de pétrole brut et de gaz naturel ont augmenté de plus de 100 millions pour dépasser 700 millions. Les machines industrielles de toutes sortes ont enregistré des gains en 1969; de 295 millions de dollars en 1968 elles se sont chiffrées à 370 millions en 1969. Des augmentations plus faibles mais encore assez sensibles sont survenues dans le whisky dont les exportations ont été de 189 millions de dollars, dans l'amiante (216 millions) et dans l'aluminium et ses alliages (475 millions).

Toutefois, le chiffre des exportations des autres métaux et minéraux a été inférieur à celui de 1968, à cause surtout des arrêts de travail qui se sont prolongés dans les principales mines et usines. Les exportations de minerai de fer ont diminué d'un quart, tombant à 333 millions de dollars, et celles d'acier se sont chiffrées à 300 millions de dollars, soit près de 40 millions de moins qu'en 1968. On a exporté pour 535 millions de cuivre et 450 millions de nickel, soit 80 et 55 millions respectivement de moins qu'en 1968. Pour ce qui est du domaine de l'avionnerie, les livraisons d'avions ont été les mêmes qu'en 1968 (62 millions de dollars), mais celles de moteurs et de pièces d'assemblage ont diminué; l'ensemble des exportations de cette branche s'est élevé à 325 millions de dollars, soit 45 millions de moins qu'en 1968. Pour la troisième année de suite les exportations de céréales ont diminué

la principale raison de la diminution étant les ventes de blé qui se sont situées à 473 millions de dollars, soit 200 millions de moins qu'en 1968.

L'augmentation de 1,264 millions de dollars qui s'est produite en 1969 dans les exportations est due en grande partie aux expéditions vers les États-Unis qui se sont accrues de 1,345 millions de dollars (15%) pour atteindre 10,556 millions. Les expéditions de produits de l'automobile vers ce pays ont fourni 800 millions de l'augmentation, celles de papier journal 100 millions et celles de pâte de bois 100 millions également.

Il y a eu des diminutions compensant les augmentations ci-devant mentionnées, dans le chiffre des exportations à destination de plusieurs autres importateurs. La valeur des marchandises expédiées au Royaume-Uni a diminué de 112 millions, n'atteignant que 1,113 millions de dollars, le plus bas niveau depuis 1963. A cause surtout du fait que le Canada a expédié beaucoup moins de céréales les exportations vers la Chine n'ont été que de 122 millions de dollars (40 millions de moins) et celles vers l'Union soviétique de 9 millions seulement quand, en 1968, elles s'élevaient à 89 millions de dollars. Les exportations vers l'Australie sont passées de 186 à 163 millions et celles destinées au Venezuela de 102 à 93 millions. Par contre, les exportations vers le Japon ont augmenté de 3% pour atteindre 625 millions de dollars et celles à destination de la Communauté économique européenne ont enregistré une augmentation plus substantielle (90 millions) pour se chiffrer à 837 millions de dollars. La grande part de cette dernière augmentation revient aux exportations vers la France et l'Allemagne de l'Ouest qui se sont chiffrées respectivement à 125 et 277 millions de dollars, augmentant ainsi de 40 millions pour ces deux pays.

Les importations se sont accrues de 15%

En 1969, les importations se sont accrues de 1,844 millions de dollars (15%), augmentation plus diversifiée qu'en 1968 alors que les produits de l'automobile sont intervenus pour plus de la moitié de l'augmentation de cette année-là. Les importations ont augmenté sensiblement dans tous les secteurs principaux, sauf les matières brutes non comestibles. La valeur des importations d'aliments, de céréales fourragères de boissons et de tabac a été de 1,044 millions de dollars (+16%). Presque tous les produits alimentaires ont enregistré des gains en 1969, les plus marquants dans le sucre brut dont les importations ont atteint 70 millions de dollars, niveau le plus élevé des dernières années; les changements de prix sont la principale cause de presque toute l'augmentation. Les matières brutes non comestibles sont tombées à 1,055 millions de dollars, la diminution se produisant surtout dans les matières de l'énergie électrique. Les importations de pétrole brut ont été de 393 millions de dollars, l'augmentation de 20 millions étant amplement compensée par le fléchissement brutal des importations de charbon en provenance des États-Unis qui sont passées de 160 millions en 1968 à 84 millions en 1969. Les importations de matières ouvrées sont celles qui ont augmenté le plus en 1969, soit de 2,435 à 2,905 millions de dollars (+19%). Bien que réparties sur l'ensemble du secteur les augmentations ont été plus considérables dans les charpentes d'acier dont les importations se sont chiffrées à 461 millions de dollars, soit plus de 40% par rapport à 1968 (325 millions) du fait que l'industrie canadienne a chômé.

Les importations de produits terminaux ont continué d'augmenter

(Suite à la page 26)

PÊCHE À LA TRUITE ROUGE



CLUB DÉGELIS

Club de
Chasse et Pêche
Dégelis

par

Gagnon
AIR SERVICE

territoire de 50 milles carrés, au nord de Chicoutimi. Lacs, rivières, rapides. Sept avions à votre disposition. Truites rouges jusqu'à 9 livres. Accommodations de première qualité. Camps individuels pour 2, 4 ou 6 personnes. Nous organisons également des voyages sous la tente, et nous nous rendons jusqu'au Nouveau-Québec. Venez vous détendre tout en vous amusant.

Pour plus de renseignements: **André Gagnon**
Gagnon Air Service Ltée
C. P. 341
Chicoutimi-Nord, Qué.

GAGNON AIR SERVICE LTÉE

C.P. 341, Chicoutimi-Nord, Qué.

J'aimerais obtenir plus d'information sur vos services.

Nom

Adresse

Ville

Prov.

L'évaluation préliminaire des objectifs économiques du Québec

Les profondes modifications dont l'éducation, le développement de la main-d'oeuvre et surtout les espérances du public sont présentement l'objet dans le Québec nécessitent de façon très urgente une réévaluation des possibilités de croissance de cette province. Il serait imprudent en ce moment d'essayer de prédire exactement ce qui arrivera à la province de Québec. On peut néanmoins lui fixer certains objectifs et signaler les difficultés à surmonter ainsi que les politiques à appliquer pour atteindre ces objectifs.

Cette étude est un essai d'estimation des besoins futurs d'emplois et de capitaux du Québec, plutôt qu'une évaluation exhaustive de l'avenir économique de cette province. Préparée pour le sous-comité de la technologie industrielle du Conseil

supérieur de l'éducation, elle a pour but de souligner le besoin pressant de recherches poussées sur les problèmes critiques qu'elle soulève.

Conclusions provisoires

Les tableaux 1, 2 et 3 résument les conclusions de cette étude.

Tableau 1
Augmentation du produit provincial brut, fondée sur diverses hypothèses ayant pour objet l'emploi et la productivité (1968-1975)

Emploi 1000	Taux de chômage		Augmentation annuelle du P.P.B. réel			
	%	%	1%	2%	3%	4%
2687	3	5.1%	6.1	7.0	8.0	
2659	4	4.9	5.8	6.8	7.7	
2632	5	4.8	5.7	6.6	7.6	
2604	6	4.7	5.6	6.5	7.4	
2574	7	4.5	5.4	6.3	7.3	
			2%	3%	4%	

Augmentation de la productivité (% / année)

Tableau 2
Niveau du produit provincial brut en 1975, fondé sur diverses hypothèses ayant pour objet l'emploi et la productivité

Taux de chômage %	P.P.B., en milliards de dollars de 1968			
	1%	2%	3%	4%
3	23.7	25.4	27.2	29.1
4	23.4	25.1	26.9	28.7
5	23.2	24.8	26.6	28.5
6	22.9	24.6	26.3	28.2
7	22.7	24.3	26.0	27.9

Augmentation de la productivité (% / année)

Il est possible d'estimer les besoins d'investissements correspondant à chacun des niveaux ci-dessus de production provinciale.

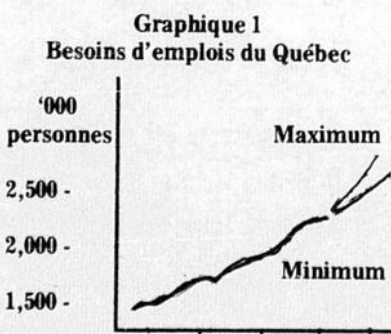
Tableau 3
Moyenne annuelle des besoins d'investissements, de 1969 à 1975, fondée sur diverses hypothèses ayant pour objet l'emploi et la productivité

Taux de chômage %	Investissements, en milliards de dollars constants			
	1%	2%	3%	4%
3	4.7	6.4	7.2	10.4
4	4.5	6.2	7.0	10.2
5	4.3	6.0	6.8	9.9
6	4.3	5.8	6.7	9.7
7	4.2	5.6	6.5	9.4

Augmentation de la productivité (% / année)

Conséquences économiques

Pour éviter de s'aventurer dans des voies économiques et politiques mal connues, le Québec devra offrir plus de possibilités d'emploi. Il serait raisonnable de lui fixer pour objectif immédiat d'abaisser à 4 pour cent son taux de chômage qui est présentement de 7.0%. Pour atteindre cet objectif, il faut créer plus d'un demi-million d'emplois d'ici 1975. (Graphique 1). Cet accroissement de l'emploi et le maintien de l'augmentation actuelle du niveau de vie, qui est de 2% par année, supposent un taux de croissance économique de 5.8 pour cent par année. Avec ce taux, la province aurait en 1975 un produit provincial brut (exprimé en dollars de 1968) de \$25.1 milliards. Pour obtenir ce résultat, la province aurait besoin d'investissements s'élevant à \$6.2 milliards, soit à plus du double de ceux de 1969.



Bien que ce chiffre soit énorme, on peut douter qu'une augmen-

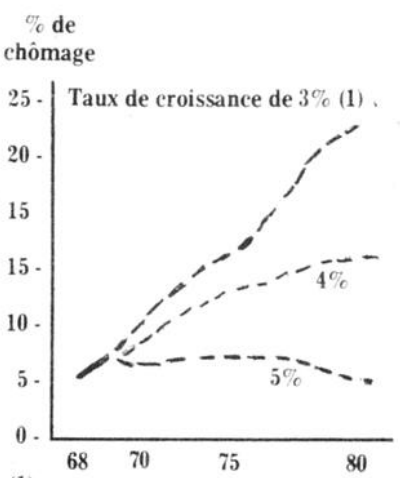
tation de seulement 2% par année du niveau de vie réponde à l'attente des gens du Québec. Il serait beaucoup plus conforme à cette attente de fixer pour objectif, pour 1975, un niveau de vie équivalent à celui de l'Ontario. Or, pour arriver à ce but et empêcher le taux de chômage de dépasser 4%, il faudrait que le produit provincial brut augmente de 7.7% par année, pour s'élever à près de \$29 milliards en 1975, ce qui accroîtrait — et c'est le point important — les besoins d'investissements annuels de \$4 milliards, pour les porter au chiffre estimatif de \$10 milliards pour chaque année d'ici 1975. Notons de plus que ces chiffres sont établis en fonction de prix constants et qu'il faut les augmenter de 25% à 40% pour tenir compte de l'orientation en hausse des frais de construction, prévue pour les cinq prochaines années.

Les tableaux 2 et 3 permettent de formuler diverses hypothèses portant sur le chômage et l'accroissement de la productivité et de voir par conséquent les chiffres auxquels devraient logiquement s'établir les estimations des besoins de production et d'investissements de la province.

Soulignons encore ici que les chiffres ci-dessus, basés sur des études préliminaires, sont provisoires et approximatifs. Néanmoins, étant donné leur importance, il est urgent d'y réfléchir sérieusement et de faire une étude détaillée qui les confirme ou les infirme, car si le Qué-

bec ne parvient pas aux taux voulus de croissance économique, il sera bientôt aux prises avec un taux de chômage intolérablement élevé. (Graphique 2). Mais, même s'il atteignait le taux annuel de croissance de 5.5% que le Conseil économique a posé comme objectif à l'ensemble du pays, son niveau de vie, au cours des prochaines années, serait bien inférieur à l'attente des Québécois et son taux de chômage s'établirait à près de 7%. Or, même cet objectif insuffisant suppose des investissements annuels dépassant de près de \$3 milliards ceux de 1969. Ce chiffre est bien supérieur à celui de l'épargne du Québec, et pour l'atteindre il faudra trouver une bonne partie hors de la province, en concurrence avec d'autres régions du pays et avec l'étranger.

Graphique 2
Taux éventuels de chômage au Québec



(1) dans l'hypothèse d'un taux d'augmentation de la productivité de 2%
Augmentations de la productivité
Une analyse comme celle-ci appelle naturellement cette question:

quelles sont les mesures à prendre pour porter l'augmentation de la productivité de 2% à 4% par année? Une telle amélioration est virtuellement analogue à une augmentation équivalente des revenus réels.

Mesurée au rendement par travailleur, la productivité du Québec s'établit, pour 1968, à \$8,165, soit 15% de moins que celle de l'Ontario, qui est de \$9,670.

A mon avis, le niveau de productivité d'une région économique est déterminé par la manière dont ses ressources sont utilisées. Ainsi, dans une région où la main-d'oeuvre et le capital sont pour une grande part employés par des industries à faible productivité, comme les services et certains secteurs de l'agriculture, la production par unité de moyens mis en oeuvre sera faible. Au contraire, si on consacre une plus forte proportion des ressources à des industries à haute productivité comme la plupart des industries manufacturières et les mines, la production par unité de moyens mis en oeuvre sera élevée.

Il suit de ce qui précède que le moyen d'augmenter la productivité consiste à faire passer des ressources des industries à faible productivité aux industries à grande productivité. Seulement 11% de la main-d'oeuvre est employée par des industries à grande productivité et cela contribue à expliquer que le taux d'accroissement de la productivité n'est dans la province que de 2% par année.

Une autre constatation intéressante est que la comparaison de la productivité des industries à grande productivité du Québec aux moyennes nationales est à l'avantage de cette province, tandis que la même comparaison, pour les industries à faible productivité, est à son désavantage. Autrement dit, le Québec a prouvé qu'il pouvait soutenir des industries efficaces à gran-

Tableau 4
Comparaison de la productivité du Québec avec celle du Canada dans le domaine de la fabrication, 1966

Industrie	Productivité nationale	Productivité du Québec
Industries à grande productivité		
Dérivés du pétrole	\$18,433	\$23,158
Tabac	16,805	15,928
Produits chimiques	16,556	13,789
Papier et produits connexes	12,642	12,384
Minéraux non métalliques	12,478	12,662
Métaux primaires	12,451	13,105
Machinerie	12,260	9,466

Tableau 5
Répartition de l'emploi dans les industries manufacturières

	Canada	Québec	Ontario
Grande productivité (plus de \$12,000)	36.6%	31.8%	41.4%
Productivité moyenne (\$8,000-\$12,000)	40.9	35.0	44.1
Faible productivité (moins de \$8,000)	22.4	33.1	14.5

Besoins de capitaux

Tableau 6
Besoins d'investissements, 1961-1968

Industrie	Total investissements 1961-1968	Emplois créés '000	Investissements par nouvel emploi
	millions de \$		
Mines	5,938	41	\$104,000
Industries manufacturières	10,797	292	51,486
Services publics	12,404	57	170,000 (1)
Construction	1,089	123	8,854 (1)
Commerce	2,195	155	14,161 (1)
Services commerciaux et financiers	7,124	507	14,051 (1)
Toutes industries productrices de marchandises, à l'exclusion de l'agriculture	23,074	433	53,289
Toutes industries non productrices de marchandises	44,812	1,186	37,784

(1) 1961-66



Bill MacFarlane: l'homme qui tient 101 étages propres

C'est grâce à 300 membres du personnel du Service moderne de nettoyage des immeubles que le Centre Toronto-Dominion est l'immeuble de bureaux le plus propre de la Ville-Reine. Et lorsque la direction de cet édifice veut communiquer avec son personnel de nettoyage, elle ne s'adresse qu'à une seule personne: Bill MacFarlane, l'homme qui résout pour elle toutes les difficultés que comporte le nettoyage des 101 étages du Centre.

Ce cas prouve que vous pouvez, vous aussi, assurer facilement le nettoyage de votre immeuble. Chez nous, vous ne traitez qu'avec une seule personne, mais vous bénéficiez des qualifications de 5,000 employés. C'est pourquoi "Moderne" vous offre un nettoyage plus satisfaisant pour les sommes affectées à ce travail.

"Moderne" se fera un plaisir de vous dire combien d'argent son système de nettoyage par contrat vous fera économiser.



B. P. 381, terminus "A", Ottawa 2
Succursales dans toutes les grandes villes

LE PLUS IMPORTANT NETTOYEUR D'IMMEUBLES AU CANADA

de productivité. D'autre part, il est douteux que cette province soit la plus propice aux industries à faible productivité.

Il s'est produit d'autre part une augmentation frappante de l'emploi dans les industries de services, comme le transport, les services publics, le commerce de gros et de détail et les établissements financiers, ainsi que dans les services des gouvernements.

Cette augmentation était, pour une bonne part, nécessaire et répondait à des besoins qui se faisaient sentir depuis longtemps, puisque la province avait beaucoup de lacunes à combler. Mais selon les mesures normales, la productivité des services est inférieure à celle des industries productrices de marchandises, et l'on peut obtenir une augmentation générale de la productivité et des revenus en faisant passer les ressources des industries de services aux industries productrices de marchandises. Ce déplacement ne doit toutefois pas être trop brusque ni trop radical, et le Québec pourrait s'efforcer de réaliser un partage à parts égales, qui permettrait de réaliser un meilleur équilibre et serait plus en rapport avec les capacités productives du pays.

La productivité est fonction du degré d'instruction, de l'organisation, de l'utilisation des ressources et surtout du caractère de la production. Néanmoins, des recherches empiriques indiquent que la productivité est, au fond, fonction des investissements. La production par unité de moyens mis en oeuvre, exprimée en dollars, varie beaucoup d'une industrie à l'autre. Mais les industries à grande productivité nécessitent des investissements intensifs, des capitaux beaucoup plus considérables que les secteurs exigeant surtout une abondante main-d'oeuvre. C'est ainsi que pour porter de 2% à 4% l'accroissement annuel de la productivité, avec l'imposante modification qui s'ensuivrait dans le caractère de la production, l'on aurait besoin d'énormes investissements.

Dans l'hypothèse où cet étroit rapport entre la croissance de la productivité et le capital par travailleur se maintiendrait, il serait possible de déterminer les futurs besoins de capitaux du Québec pour divers taux de croissance économique.

Le capital nécessaire à une augmentation annuelle de la productivité de 1% à 2%, et à l'emploi de tous les nouveaux venus sur le marché du travail, serait de l'ordre de \$4.5 à \$6.2 milliards par année. Or bien que cet objectif de productivité soit modeste, les investissements requis pour l'atteindre sont de plus du double des investissements courants.

D'autre part, pour arriver à une augmentation annuelle de 3% à 4% de la productivité et des revenus, le Québec devrait consacrer une plus grande partie de ses ressources à des industries à grande productivité, dont les besoins de capitaux sont beaucoup plus considérables, et il aurait besoin d'investissements annuels pouvant atteindre \$7 à \$10 milliards.

Les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir ces investissements ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. Soulignons seulement qu'à l'exception des Etats-Unis, et peut-être de l'Allemagne, tous les pays du monde manquent de capitaux et que pour une large part Québec devra se procurer les fonds nécessaires sur les marchés mondiaux, en concurrence avec d'autres pays.

AVIS

aux institutions admissibles à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

loi et règlements

La Loi de l'assurance-dépôts du Québec (chapitre 73 des lois de 1967, modifiée par le chapitre 74 de la même année et par le chapitre 71 des lois de 1968) entrera en vigueur au Québec le 1er juillet 1970.

Cette loi est administrée par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec dont les Règlements généraux, adoptés le 11 février 1970 par l'arrêté en conseil numéro 512, ont paru dans la Gazette officielle du Québec en date du 21 février.

garantie de la Régie

La Régie garantit à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite ou à une banque le remboursement de ce dépôt à échéance, en capital et intérêt, jusqu'à concurrence d'une somme de \$20,000.00.

institutions admissibles

Peuvent faire une demande d'inscription à la Régie une caisse d'épargne et de crédit, une compagnie de fiducie et toute institution qui reçoit ou se propose de recevoir des dépôts d'argent du public tels que définis par les Règlements généraux.

Toute institution qui sollicite ou reçoit des dépôts d'argent du public doit être une institution inscrite.

mode d'inscription

POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE DE LA RÉGIE À COMPTER DU 1er JUILLET 1970, TOUTE INSTITUTION ADMISSIBLE DEVRA TRANSMETTRE SA DEMANDE D'INSCRIPTION À LA RÉGIE EN LA FORME PRESCRITE PAR CETTE DERNIÈRE LE OU AVANT LE 1er AVRIL 1970.

Pour faciliter cette inscription, la Régie transmettra, d'ici quelques jours, à toute institution qui en fera la demande, une pochette contenant outre la formule de demande d'inscription, une brochure comprenant la Loi de l'assurance-dépôts du Québec et ses modifications de même que les Règlements généraux de la Régie adoptés le 11 février 1970.

conditions de l'inscription

Les conditions générales de l'inscription, applicables à toute institution admissible, sont celles stipulées à l'article 12 des Règlements généraux.

Toute institution autre qu'une compagnie de fiducie et qu'une caisse d'épargne et de crédit, telles que définies aux paragraphes f) et g) de l'article 1 de la loi, et autre qu'une institution assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, doit, de plus remplir les conditions particulières d'inscription suivantes:

établir qu'elle recevait des dépôts d'argent au sens du paragraphe a) de l'article 2 des règlements avant l'entrée en vigueur de la loi au Québec, ou qu'elle a l'intention d'en recevoir, et que ses activités principales consistent à recevoir de l'argent du public et à le réinvestir sous une forme ou sous une autre.

Une institution qui ne recevait pas de dépôts avant l'entrée en vigueur de la loi au Québec, et qui demande un permis sous l'autorité du paragraphe ci-dessus comme ayant l'intention d'en recevoir doit, avant d'obtenir ce permis, démontrer qu'elle a un capital-actions souscrit et payé d'au moins \$500,000.00.

renseignements additionnels

Pour tous renseignements additionnels relatifs à la Loi de l'assurance-dépôts du Québec ou à l'inscription à la Régie, bien vouloir s'adresser à:



RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC,
117 RUE ST-ANDRÉ,
QUÉBEC 2, QUÉ. (418) 693-8515

L'entrée dans le Marché commun et le maintien du Commonwealth

Le secrétaire britannique aux Affaires étrangères et au Commonwealth, M. Michael Stewart, prononçait ces jours-ci un important discours sur l'entrée de son pays dans le Marché commun et son influence sur le Commonwealth. Nous en reproduisons de larges extraits.

Certains pensent que notre adhésion au Marché commun marquera la fin du Commonwealth; certains en sont inquiets, d'autres, j'en ai peur, ne peuvent cacher leur joie. Peut-être suis-je injuste, mais je suis las d'entendre ces critiques qui élaborent leur propre tableau déformé du Commonwealth et passent leur temps à le démolir. Sans doute sont-ils moins des critiques que, ainsi que l'a décrit Shakespeare, des "rongeurs" du Commonwealth.

En fait, adhérer aux communautés et adhérer au Commonwealth à la fois est chose parfaitement possible. Certains membres des Six continuent sans ennui leurs relations avec des pays auxquels ils sont tra-

ditionnellement associés. Si nos négociations réussissent, nous serons entièrement libres de poursuivre nos rapports avec le Commonwealth à notre avantage mutuel. Il y aura des changements dans certaines dispositions économiques, mais, comme l'a fait dernièrement remarquer le premier ministre au Canada, le Commonwealth vivant et dynamique d'aujourd'hui est bien plus qu'une connexion économique ayant pris racine par l'Accord d'Ottawa en 1932. Le système de négociations du Commonwealth n'est pour ainsi dire plus fondé sur le système préférentiel...

Pourquoi les relations avec le Commonwealth demeurent-elles si importantes pour la Grande-Bretagne? et pourquoi dois-je souligner ce fait? il n'existe aucune contradiction entre une politique européenne d'avenir et un fort appui de l'association avec le Commonwealth. Je le fais parce que le Commonwealth répond au défi du changement, que son potentiel est un ins-

trument unique pour la coopération internationale. Après la conférence des chefs de gouvernements du Commonwealth l'an dernier, le Commonwealth a atteint ce que M. Trudeau a décrit comme étant "un nouveau plateau de maturité, un nouveau sens d'entité et d'interdépendance pratique basé sur un intérêt mutuel". Nous pourrions en avoir la preuve lors de la prochaine conférence qui aura lieu sous peu, je l'espère.

Quels sont les facteurs qui nous donnent raison de croire que les liens du Commonwealth ne sont pas fragiles? Personne n'ignore ici les attributs du Commonwealth, vous les connaissez-tous: l'anglais, les institutions communes, les systèmes judiciaires, les échanges coutumiers tant politiques que parlementaires, les liens commerciaux, un quart de la population du monde dans tous les continents et, d'une importance toute particulière dans l'étape actuelle de l'histoire du monde, une organisation multira-

ciale. Les organisations internationales peuvent être de petits groupes de nations aux idées communes. Ces groupements peuvent s'entendre car leurs idées sont communes. Leur influence sur le monde ne peut qu'être restreinte, car leur taille est restreinte. Ces organisations peuvent, aussi, être quasi universelles, comme les Nations-Unies mais, malgré leur grande taille, elles ne peuvent qu'avancer lentement car les différentes idéologies et croyances qui les composent, les divisent.

A mon avis, le Commonwealth se trouve entre les deux. Les nations qui le composent n'ont pas entièrement les mêmes idées, c'est un groupement assez varié et important pour influencer le monde, qui possède suffisamment en commun pour pouvoir s'entendre et se comprendre plus facilement qu'à New York, aux Nations-Unies.

Permettez-moi de m'exprimer en termes de populations: prenons

les rapports de la Grande-Bretagne avec les seuls pays du Commonwealth, pour ne rien dire des liens existant entre les autres pays du Commonwealth, et pensons aux 42.000 étudiants du Commonwealth actuellement en Grande-Bretagne et aux 3.000 enseignants britanniques, aux 10.800 conseillers techniques, aux 5.700 experts en éducation qui se trouvent dans les pays du Commonwealth. Multiplions ces chiffres en incluant les échanges des autres pays du Commonwealth. Pensons aux quelque 250 sociétés du Commonwealth. Aux quelque 40 associations professionnelles du Commonwealth touchant tous les niveaux de la société... y compris les niveaux professionnels: avocats, enseignants, hommes de science, agriculteurs, pharmaciens.

Puis nous avons les groupes de jeunes: le jumelage des écoles, le service volontaire outremer, les échanges de jeunes les voyages d'études. Dans ce cadre, j'accueille (Suite à la page 18)

APPEL A L'ACTION POUR ENRAYER LA HAUSSE DE PRIX

COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

Tous les établissements industriels et commerciaux au Canada sont invités à réduire le nombre et l'ampleur des hausses de prix qu'ils décrèteraient normalement en 1970, en s'assurant que ces hausses seront nettement inférieures au niveau nécessaire pour couvrir les accroissements de coût.

Ce principe de base, et l'interprétation que devrait lui donner les secteurs particuliers de l'entreprise, ont été précisés et adoptés par la Conférence nationale sur la stabilité des prix, les 9 et 10 février, et appuyés par les chefs de gouvernement

lors de la Conférence fédérale-provinciale des 16 et 17 février. On trouvera ci-après la déclaration de clôture de la Conférence nationale sur la stabilité des prix et le passage pertinent des conclusions de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres.

John H. Young, Président
George E. Freeman, Commissaire
Paul Gérin-Lajoie, Vice-président
George V. Haythorne, Commissaire

Déclaration de la Conférence nationale sur la stabilité des prix

La Conférence nationale sur la stabilité des prix, convoquée par la Commission des prix et des revenus, a eu lieu à Ottawa les 9 et 10 février. Elle réunissait de hauts dirigeants du milieu des affaires et d'associations agricoles à l'échelon national, des représentants de groupements professionnels, des chefs de file d'un large éventail d'hommes d'affaires canadiens et des observateurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Le milieu des affaires s'était déjà déclaré prêt à imposer un degré significatif de contrainte dans ses politiques de détermination des prix en 1970, dans des propositions présentées à la Commission par la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil des détaillants du Canada et l'Association des banquiers canadiens. Si les divers groupes représentés à la conférence sont prêts à faire preuve d'initiative pour contribuer à un vaste programme de restriction, ils ont tenu à bien préciser que l'application d'un degré comparable de contrainte par les salariés et ceux qui touchent un traitement, par les gouvernements à tous les niveaux et, en fait, par tous les secteurs de la population est l'une des exigences primordiales de toute intervention destinée à juguler l'inflation.

Dans l'ensemble, les participants sont tombés d'accord sur les points suivants:

a) Les entreprises en général, si elles y sont invitées, réduiraient le nombre et l'ampleur des augmentations de prix qu'elles décrèteraient normalement en 1970.

b) Plus précisément, lorsque des augmentations de prix s'imposent pour compenser des accrois-

aux marchandises vendues principalement à l'exportation. La Commission surveillera la position des industries d'exportation et, si elle constate que l'évolution de certaines d'entre elles nuit au programme d'ensemble destiné à contenir les prix, elle cherchera des solutions appropriées aux problèmes qui se posent.

d) Les entreprises seraient prêtes à collaborer avec la Commission des prix et des revenus aux examens de prix qu'on pourrait décider d'effectuer.

e) La conférence reconnaît qu'à l'égard de la majeure partie de la production agricole les agriculteurs ne sont pas libres d'intervenir sur le niveau des prix qu'ils touchent. Les représentants du milieu agricole présents à la conférence conviennent que pour la partie restreinte du régime de commercialisation qui leur laisse une certaine discrétion en matière de prix, les agriculteurs, s'ils y sont invités, se conformeront en 1970 aux critères et aux modalités de détermination des prix.

f) Les banques à charte ont déjà pris l'engagement de ne pas augmenter en 1970 leurs frais de services actuels au Canada. Elles se sont également engagées à ne pas hausser les taux d'intérêt sur les prêts en dollars canadiens consentis au Canada, sauf d'un point de pourcentage correspondant à l'accroissement des taux payables sur les dépôts personnels d'épargne en dollars canadiens. Les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire conviennent de ne pas augmenter l'écart actuel entre leurs taux hypothécaires primaires et les taux les plus élevés qu'elles

g) Les groupements professionnels seraient prêts à participer à un programme d'ensemble destiné à contenir les prix et à recommander à leurs associations provinciales de remettre à plus tard ou de limiter les augmentations de leur barème actuel d'honoraires professionnels en 1970.

h) Les représentants des industries de transport, de télécommunication et des services d'utilité publique ont appuyé les critères de la Commission. Comme expression positive de leur esprit de collaboration, les représentants conviennent de donner à la Commission un préavis de trente jours de toute intention d'augmenter leurs tarifs généraux.

i) Le secteur des marchandises générales des entreprises de gros et de détail s'engagerait, dans leurs politiques de détermination des prix en 1970, à ne pas accroître les majorations initiales des diverses catégories de marchandises à moins que le profit réalisé par dollar de vente ne fléchisse au-dessous de celui de la période de base. En pareil cas, la hausse des majorations initiales serait seulement suffisante pour rétablir le niveau de rendement à celui de la période de base.

j) Le secteur des détaillants en épicerie, dans la détermination de sa politique de prix au cours de 1970, s'engagerait à ne pas accroître les majorations initiales à moins que le profit réalisé par dollar de vente, calculé d'après le volume de vente de l'ensemble de leurs opérations, ne baisse au-dessous de celui de la période de base. En pareil cas, la hausse des majorations serait seulement suffisante pour rétablir le niveau de rendement à celui de la période de base.

k) La conférence reconnaît que les prix ont

Les pays riches doivent accroître leur aide aux pays sous-développés

Dans la décennie qui commence, la ligne de tension internationale ne sera plus est-ouest mais nord-sud. Cet avertissement c'est M. Robert McNamara, ancien chef du Pentagone, aujourd'hui président de la Banque Mondiale, qui vient de le lancer aux pays riches et particulièrement aux États-Unis.

Selon lui, le fossé qui sépare les pays du Tiers monde des pays riches s'élargit chaque jour davantage. L'aide actuellement offerte au développement de ces pays ne s'accroît pas proportionnellement à leurs besoins. Bien pis, elle diminue.

M. Robert McNamara fait remarquer que tout ceci est dangereux pour l'équilibre mondial.

De plus, souligne-t-il nous som-

mes dans la quasi ignorance des évolutions et modifications dans les domaines sociaux et économiques tels qu'ils se manifesteront au cours de la décennie nouvelle.

Il est indispensable de restreindre l'écart entre les deux catégories de pays si on veut éviter une révolution mondiale des pays sous-développés.

Le paradoxe c'est que les pays développés facilitent la prolifération des armements et dans certains pays sous-développés les dépenses d'armements augmentent de 7,5 pour cent par année contre 6 pour cent que représente la moyenne mondiale. Ce taux d'accroissement, par ailleurs est plus élevé que celui de la production de biens et de services.

M. McNamara a déclaré que les dépenses en armement dans le monde représentaient une somme de \$175 milliards, soit 25 fois la somme totale consacrée à l'aide au développement.

S'en prenant enfin aux Américains, l'ancien secrétaire à la défense du président Kennedy, leur a reproché de ne consacrer que 0,20 pour cent de leur P.N.B. à l'aide étrangère alors que le Plan Marshall, en son temps, en prélevait 2,79.

Les États-Unis pourraient sans grands sacrifices accroître ce pourcentage et les autres pays de l'hémisphère nord en faire autant.

Stelco investit \$16 millions

La société The Steel Company of Canada, Limited a annoncé qu'elle entreprendra immédiatement la construction d'une troisième chaîne d'étamage électrolytique à son aciérie Hilton à Hamilton, de façon à pouvoir répondre à la demande toujours croissante pour de la tôle étamée de la part de l'industrie de la conserverie.

Cette nouvelle installation de 16 millions de dollars dont on prévoit le parachèvement pour la fin de 1971 sera dotée du matériel le plus récent pour l'étamage électrolytique de bobines d'acier laminées spécialement aux dimensions, aux revenus et aux finis appropriés. Conçue pour produire 175.000 tonnes de tôle étamée par année à des vitesses pouvant atteindre 1500 pieds à la minute, la nouvelle chaîne permettra également, moyennant l'addition des accessoires requis, de produire sur demande du fer blanc recouvert d'un revêtement protecteur du genre chrome.

Dans le procédé d'étamage électrolytique, les bobines d'acier à traiter passent d'abord par des

bains de nettoyage et de décapage et de là dans les bains d'étamage où elles sont recouvertes d'une couche d'étain par électrolyse. On réalise l'étamage électrolytique au moyen d'un électrolyte dans lequel plongent des anodes d'étain pur chargées positivement, tandis que la tôle d'acier qui y plonge également est chargée négativement.

Le réglage précis de l'intensité du courant et de la durée du séjour de la tôle dans le bain d'étamage détermine la quantité d'étain déposée sur la tôle d'acier, conformément aux normes imposées par l'utilisateur.

L'industrie de la conserverie se sert généralement de fer blanc à fini reflué, c'est-à-dire le fini brillant que l'on observe sur la plupart des boîtes de conserve. On l'obtient en faisant passer en continu la tôle étamée dans une tour à refluer où la couche d'étain est refondue, solidifiée, trempée, séchée, traitée chimiquement et enfin enduite d'une légère couche d'huile comestible qui empêche l'oxydation de la surface étamée.

Aperçu du mode d'examen envisagé

Cas, les véritables écritures d'exploitation. Les entreprises seront priées de collaborer à l'analyse des données, mais ce sera la Commission qui tirera les conclusions en tant qu'organisme indépendant.

L'une des principales raisons d'effectuer des examens de prix détaillés, c'est de répartir les changements de coûts imputables à un changement dans le volume des ventes, et les changements imputables à une modification du prix des intrants. L'année 1969 ou l'année financière la plus rapprochée servira en général d'année de base pour l'étude des changements de coûts et de revenus. Dans les cas où cette base serait nettement inappropriée on choisirait une autre période convenable.

Il se peut bien qu'en 1970 certaines entreprises subissent des hausses de coûts unitaires provoquées par une contraction temporaire du volume de leurs ventes ou de leur production par suite de conditions défavorables du marché. De telles hausses de coûts ne sauraient être considérées comme justifiant automatiquement un

Les examens de prix sont destinés à vérifier que les revenus découlant de toute hausse de prix sont inférieurs aux accroissements de coût qui ont amené le changement de prix, à moins que la hausse ne soit nécessaire au relèvement d'un taux nettement insuffisant de rapport des capitaux investis. Ces examens ne seront pas des études générales; ils consisteront uniquement à s'assurer si les critères proposés sont respectés.

La Commission doit être informée le plus tôt possible de toute modification profonde des prix, mais il n'est pas nécessaire qu'elle approuve d'avance un changement de prix, ce qui ne serait pas pratique en général. Ces examens seront effectués par des équipes qualifiées de hauts fonctionnaires du gouvernement et de cadres de l'entreprise privée détachés à titre temporaire auprès de la Commission.

Les renseignements qui seront nécessaires pour déterminer la pertinence des changements de revenus et de coûts seront demandés par les équipes d'examen des prix au cours de rencontres privées avec l'entreprise ou les entreprises en cause. L'équipe demandera, dans la plupart des

relèvement de prix équivalent. D'autre part, certaines entreprises bénéficieront de baisses de leurs coûts unitaires par suite d'un accroissement du volume de leurs ventes ou d'un regain d'efficacité. Dans ces cas, on s'attendrait à ce que les entreprises partageant en partie, sous forme de baisses de prix, les économies ainsi réalisées. Les équipes d'examen des prix tâcheront de déterminer ce qui constitue un comportement raisonnable des prix découlant de modifications des coûts unitaires résultant de changements de volume. L'ampleur et la durée probable du volume "anormal" des ventes entreront toutes deux en ligne de compte.

Etant donné le soin avec lequel il faudra effectuer les examens de prix, on se propose de les réserver surtout aux hausses importantes imposées par les grandes entreprises et par ceux qui battent la marche sur les marchés plus restreints. Certains examens supplémentaires peuvent aussi être entrepris à l'égard de hausses moins importantes signalées à la Commission par des clients ou d'autres parties intéressées.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE ÉNONCÉ DES CONCLUSIONS

a) Les premiers ministres souscrivent au projet de la Commission de prier sans délai les entreprises de se conformer de façon générale au principe fondamental adopté par la Conférence nationale sur la stabilité des prix, soit réduire le nombre et l'importance des hausses de prix qu'elles feraient normalement en 1970, en s'assurant que de telles augmentations sont nettement inférieures à l'augmentation des coûts. Les premiers ministres demandent instamment à tous les Canadiens de collaborer activement à la compression des prix et des revenus, au cours de 1970.

b) Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'engagent à respecter le même principe quant aux prix ou honoraires exigés pour les biens et services mis en vente par les ministères et organismes gouvernementaux et par les entreprises qui sont propriété publique; et les gouvernements provinciaux conviennent de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour que les gouvernements locaux respectent le même principe fondamental dans l'élaboration de leurs politiques de fixation des prix.

c) Les premiers ministres conviennent que les gouvernements devraient restreindre le plus possible leurs dépenses, leurs impôts et leurs emprunts, mais sans toutefois nuire aux services essentiels, ou ralentir l'expansion économique.

d) Les gouvernements provinciaux conviennent d'étudier en priorité la création ou le renforcement éventuels de formules qui permettront de réviser, en 1970, les augmentations de loyer des locaux d'habitation autonomes déjà existants dans les grands centres urbains, conformément au principe fondamental adopté par la Conférence nationale sur la stabilité des prix.

e) Les premiers ministres conviennent, dans la mesure où ils peuvent exercer une influence dans ce domaine, d'inciter les associations professionnelles à retarder ou à limiter les hausses d'honoraires, au cours de 1970. Certains premiers ministres insistent toutefois pour que ces mesures n'entraînent pas, dans une province, une baisse de la compétence professionnelle.

f) Le gouvernement canadien et la majorité des gouvernements provinciaux expriment l'espoir que le gouvernement n'aura pas à prendre de sanctions, mais conviennent d'utiliser, au besoin, tous les moyens dont ils disposent pour statuer sur les cas d'infraction grave aux critères de fixation des prix, que la Commission signalera. Certaines provinces soulignent que, pour être efficaces, les sanctions doivent être appliquées par toutes les provinces; mais sans toutefois nuire à une seule province, de sa propre initiative, ne seraient pas efficaces.

COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS, CASE POSTALE 219, OTTAWA, CANADA

G.M. consacre \$26.2 millions pour lutter contre la pollution

Oshawa — La société General Motors du Canada vient de publier un rapport sur son programme de \$26.2 millions pour la purification de l'air et de l'eau, actuellement en cours.

La société a déclaré qu'on a déjà mis en place à ces fins, dans les usines d'Oshawa, de St. Catharines et de Windsor, de l'outillage et de l'équipement pour une valeur d'environ \$4.5 millions et que le programme se poursuivra sans interruption jusqu'en 1973.

On croit que c'est l'un des plus importants programmes anti-pollution jamais entrepris au Canada pour le traitement des eaux usées et des émissions de cheminées.

Au cours des années, la société General Motors du Canada a introduit dans ses usines un nombre de mesures touchant la disposition des produits résiduels. Elles vont du traitement des eaux usées à l'installation d'équipement nouveau ou d'appareils destinés à contrôler les émissions des cheminées. Les programmes déjà réalisés représentaient des sommes de plusieurs millions de dollars.

Le plus gros de l'effort porte sur les installations de l'usine de St. Catharines, en Ontario, où on a installé un équipement nouveau dans les fours de la fonderie. A ce seul endroit, la société General Motors a investi plus de \$11 millions déjà.

A Oshawa, la société General Motors a réalisé un nombre de projets pour la purification de l'air et de l'eau dans les sections de la chaufferie, de la peinture et de la fabrication des pièces. On projette de même d'autres installations pour le traitement des eaux, dans les usines d'assemblage de voitures et de camions.

A l'usine de transmissions de Windsor, on a mis en place l'an dernier une usine de purification des eaux à un coût supérieur à \$1,800,000, marquant la première installation du genre dans une usine de Windsor.

A la division de Diesel de General Motors, à London, on investira plus de \$300,000 cette année pour des mesures anti-pollution de l'air et de l'eau.

Parmi les plus récents projets non inclus dans le programme en cours, on compte les changements dans le système d'émission à la division Frigidaire de Scarborough et l'installa-

tion de collecteurs de poussière de même qu'un système de contrôle des émissions à la sellerie de Windsor. A toutes ces usines, de même qu'à l'usine d'assemblage de Ste-Thérèse-Ouest, la société General Motors, de concert avec des agences gouvernementales intéressées, poursuit des études portant sur les besoins actuels et futurs.

Le Québec doit exporter

Le marché de l'Alimentation joue un rôle primordial dans l'économie au Québec, et pour augmenter ses exportations, il reçoit une attention toute spéciale de la part du gouvernement.

Soulignant qu'un pays a besoin d'exporter pour survivre, M. Beaudry a énuméré les nombreux services que le ministère de l'Industrie et du Commerce met à la disposition des industriels afin de favoriser les échanges commerciaux avec le reste du pays et les pays étrangers.

Rappelant aux grossistes qu'ils jouent un rôle consultatif des plus appréciables, M. Beaudry leur a demandé de se prévaloir des services mis à leur disposition pour prendre de l'expansion et ainsi contribuer à assurer aux Québécois un haut niveau de vie.

Poudre de fer destinée aux produits de friction

Fina Metal Ltée a entrepris la production de poudre de fer à densité extrêmement basse destinée aux matériaux de friction renfermant de la poudre métallurgique, a déclaré M. F.V. Beaumont, directeur des ventes techniques. La nouvelle poudre, Hytron 1261, possède un excellent contrôle de dimension, une forte résistance à la friction et au frittage en plus d'offrir des améliorations marquées pour les poudres de fer à forte densité et la ferraille broyée. Elle est également utilisée comme mastic et en pyrotechnique.

L'analyse chimique approximative du Hytron 1261 est: fer entier 98.0%; carbone 0.03%; soufre 0.01%; phosphore 0.01%; manganèse 0.02%; silice 0.10% maximum;

1970 année cruciale pour l'industrie du sucre

Montréal — "L'année 1970 pourrait bien être une année qui servira de repère à l'industrie du sucre", a déclaré M. R.A. Dickinson, président de l'Institut canadien du sucre, lors de l'assemblée annuelle de l'Institut qui a eu lieu récemment à Toronto.

"Le succès ou l'échec de l'accord international sur le sucre, les recommandations de la commission du tarif faites à la suite d'audiences tenues à Ottawa et la lutte contre l'inflation entreprise par la commission des prix et des revenus pourraient influencer fortement sur l'industrie du sucre", disait-il.

M. Dickinson ajoutait qu'en plus de ces facteurs, il était de plus en plus nécessaire pour notre industrie, comme pour toute autre industrie, de se faire mieux connaître auprès du consommateur canadien.

Il déclarait que l'industrie n'avait soulevé l'intérêt public qu'au moment des hausses de prix... lorsqu'en vérité, les prix du sucre au détail sont demeurés en-dessous de 10 cents la livre en moyenne depuis la Guerre des Boers.

"Nous devons continuer nos efforts visant à renseigner le consommateur sur les bienfaits réels du sucre dans les aliments, sa réputation mondiale comme produit de première qualité à prix modique et son importance comme denrée de commerce international."

M. Dickinson est vice-président, Cartier Sugar Limited. Il succède à M. R.E. Miller à la présidence de l'Institut.

Les autres officiers élus lors de l'assemblée annuelle sont: M. M.W. Davidson, vice-président, Canada Dominion Sugar Co. Ltd. et M. A. R. Hetherington, vice-président, Manitoba Sugar Co. Ltd., Winnipeg. M. J.T. Sweeney est secrétaire-exécutif.

et perte de poids par l'hydrogène 0.6 - 1.0%. Les normes d'analyse granulométrique des Etats-Unis par + 100 mailles sont 10 - 60, avec - 325 mailles de fraction de 5 - 20%, selon les exigences des clients.

EMPIRE LIFE INSURANCE COMPANY



H.R. Jackman



H.H. Blakeman

MM. H.R. Jackman, C.R. et H.H. Blakeman, F.S.A. FCIA, ont abandonné leurs fonctions respectives comme président du conseil et président de The Empire Life Insurance Company, à compter du 26 février dernier. Ils ont été élus respectivement président honoraire du conseil et président honoraire de la Compagnie.



M. H.N. Hanly

M. H.N. Hanly, président de Dominion of Canada General Insurance Company et de The Casualty Company of Canada, vice-président de E.-L. Financial Corporation Limited, a été élu administrateur de The Empire Life Insurance Company.

Bénéfice réduit de Hollinger Mines

Les bénéfices nets consolidés de Hollinger Mines Limited ont fléchi en 1969; la cause de cette diminution est attribuée à une grève de trois mois et demi qui a paralysé l'Iron Ore Company of Canada au milieu de la saison des expéditions de 1969. Les bénéfices nets par action de Hollinger, dont une partie importante des revenus provient des concessions et droits miniers, se dégageant à \$2.01 par action en 1969 à comparer à \$2.50 en 1968.

Les bénéfices de Hollinger sont

consolidés avec ceux de ses deux principales filiales, Labrador Mining and Exploration Company Limited, et Hollinger North Shore Exploration Company Limited. Les bénéfices consolidés se sont chiffrés à \$9,871,362 en 1969, contre \$12,300,303 l'année précédente.

Quant à Labrador Mining and Exploration Company Limited, le total de ses bénéfices nets se dégage à \$6,866,859 en 1969, soit \$2.38 par action, contre 7,860,483, soit \$2.38 par action en 1969.



Le groupe la Laurentienne

"La recherche est la force motrice qui propulse l'entreprise à la pointe du progrès..."

actif: \$66 millions
assurance en vigueur:
plus de \$630 millions

Sur demande, notre rapport annuel 1969 vous sera adressé gratuitement.



LA LAURENTIENNE
Compagnie Mutuelle d'Assurance
500 est. Grande-Allée, Québec 4.

valeurs au crible

Placer Development Inc.

Capitalisation

Actions ordinaires

Autorisée
8,000,000 actions

En cours
5,393,776 actions

Placer Development est une société-holding dont les intérêts, de nature très diversifiée, sont répartis au Canada et dans de nombreuses régions du monde. Elle se caractérise par la forte prédominance de ses intérêts dans l'industrie minière et, au sein de cette dernière, par l'ampleur de ses programmes d'exploration.

Intérêts au Canada

Les intérêts de Placer Development au Canada sont détenus par l'intermédiaire de sa filiale Canadian Exploration Ltd. Ils sont:

— Un intérêt de 82.84% dans Endako Mines Ltd. qui exploite un gisement de molybdène à ciel ouvert, près de Prince George, C.B. Les réserves prouvées et probables de ce gisement sont estimées à 209,600,000 tonnes, avec une teneur de 0.148% en MoS₂. La capacité du concentrateur est de 26,000 tonnes par jour. Endako Mines, dont les résultats sont consolidés avec ceux de Placer, constitue actuellement la plus importante source de revenus pour Placer. En 1969, le bénéfice de Endako s'est élevé à \$13.7 millions.

— Un intérêt de 44.6% dans Craigmont Mines qui exploite une mine de cuivre près de Meritt, C.B. Les réserves de cette mine sont estimées à 17,939,000 tonnes, avec une teneur de 1.74% en cuivre. La mine est équipée d'un concentrateur d'une capacité de 5,000 tonnes par jour. Placer a reçu \$2.8 millions en dividendes de Craigmont en 1969.

— Un intérêt de 27.21% dans Mattagami Lake Mines qui exploite une mine de cuivre-zinc dans la région de Mattagami, Qué. Les réserves de cette mine sont estimées à 18,390,000 tonnes, avec des teneurs de 10% en zinc et 0.70% en cuivre. La capacité du concentrateur est d'environ 4,000 tonnes par jour. Depuis l'automne 1969, cette société a affectué avec succès des forages sur une propriété appartenant à Abitibi Paper dans la région de Sturgeon Lake, Ont. Au stade actuel des travaux, il apparaît clairement que cette propriété contient un important gisement de cuivre-zinc-argent dont les réserves, telles qu'indiquées par les forages effectués jusqu'à présent, seraient d'environ 15 millions de tonnes. La mise en exploitation de ce nouveau gisement pourrait avoir lieu dès 1972. Placer a reçu plus de \$2.5 millions en dividendes de Mattagami en 1969.

— Exploitation d'une mine de plomb-zinc, la mine "Jersey", près de Salmo, C.B. Les réserves de cette mine sont maintenant en voie d'épuisement. Une mine de tungstène, la mine "Invincible", également près de Salmo, sera mise en production à une cadence de 10,000 tonnes par mois, d'ici la fin de 1970 ou le début de 1971, et coïncidera ainsi avec la fermeture de la mine Jersey. Les réserves de cette mine sont estimées à 278,000 tonnes, avec une teneur de 0.78% en tungstène.

Intérêts à l'étranger

Les intérêts de Placer Development à l'étranger sont détenus par

l'intermédiaire de sa filiale, Placer Management Ltd.

Etats-Unis

— Exploitation d'une mine de fer dans le sud de la Californie, la Iron Age Mine.

— Un intérêt de 48.33% dans la Evan Jones Coal Co. dont le gisement de charbon est épuisé. Les installations de cette société sont en voie de liquidation.

— Un intérêt de 28.33% dans Cortez Gold Mine qui exploite une mine d'or dans le Nevada, depuis janvier 1969. Les réserves de cette mine sont estimées à 3,562,000 tonnes avec une teneur de 0.291 once d'or par tonne. La capacité du concentrateur est de 1,500 tonnes par jour.

Exploration

L'importance de l'effort de Placer Development dans le domaine

de l'exploration ne peut mieux se mesurer que par les sommes qu'elle y consacre: plus de \$20 millions ces quatre dernières années, dont plus de \$7 millions en 1969.

Situation financière

La situation financière de la société est solide. Son fonds de roulement au 30 juin 1969 s'élevait à \$25,315,000 contre \$20,287,000 à la fin de 1968 et \$15,831,000 à la fin de 1967.

Jusqu'en 1968, le remboursement de la dette d'Endako a freiné la croissance du fonds de roulement. Ces remboursements ont pris fin à la fin de 1968. Endako a commencé à payer des impôts en 1969, ce qui affectera le bénéfice de Placer, mais, en ce qui concerne le fonds de roulement, Placer est en voie de se constituer d'importantes disponibilités.

Si le bénéfice en 1969 a montré une forte augmentation par rapport à 1968, il n'a cependant pas atteint le bénéfice record de 1967. Il est vrai qu'en 1969, la société a dépensé plus de \$7 millions en exploration contre un peu plus de \$5 millions en 1967. Si la société avait dépensé

les mêmes montants en exploration en 1969 qu'en 1967, le bénéfice aurait été pratiquement identique. Par ailleurs, la société a payé en 1969 plus de \$6 millions en impôts contre moins de \$500,000 en 1968, ce qui reflète le commencement du paiement d'impôts par Endako.

Avenir

— La société a dépensé plus de \$20 millions en exploration ces quatre dernières années, dont plus de \$7 millions en 1969. L'importance de ses efforts peut se mesurer, si l'on compare le montant de ces dépenses au bénéfice net après exploration qu'a réalisé la société. En 1969, par exemple, son bénéfice net a été de \$1.90 par action et ses dépenses en exploration ont correspondu à \$1.29 par action. L'importance des efforts de Placer dans le domaine de l'exploration a pour effet de restreindre la croissance du bénéfice, mais renforce grandement son potentiel à plus long terme. Son principal projet d'exploration est actuellement celui de la propriété de Gibraltar Mines. Les travaux en sont déjà à un stade avancé et une décision de mise en exploitation pourrait être prise très prochainement.

— La qualité des intérêts de Placer dans l'industrie minière lui as-

sure des revenus pendant de nombreuses années, tandis que la diversité au sein de cette industrie (cuivre, plomb, zinc, molybdène) donne une relative stabilité à ses revenus, limitant l'effet des fluctuations des prix des métaux. Aux trois principales sources de revenus qu'ont été Endako, Craigmont et Mattagami ces dernières années, est venue s'ajouter Marcopper Mining en novembre dernier. Gibraltar pourrait également venir s'ajouter à cette liste dès l'année prochaine, si une décision de mise en exploitation était prise rapidement.

— La société est au seuil de se constituer d'importantes disponibilités. La croissance de son fonds de roulement n'est en effet plus restreinte par le remboursement de la dette de Endako. Elle est ainsi assurée de pouvoir rester très active en exploration minière dans les années à venir. Or les importants succès qu'elle a eus dans le passé témoignent de la qualité de son équipe.

— Le cours actuel de l'action capitalise 23 fois le bénéfice de \$1.90 réalisé en 1969, mais seulement 13.8 fois le bénéfice de \$3.19 auquel on arriverait si l'on rajoutait le montant des dépenses en exploration, ce qui donne une image plus réelle de la rentabilité des activités de Placer.

NOUVELLE ÉMISSION

\$15,000,000

Ville de Montréal

\$15,000,000 Obligations 9¼% à fonds d'amortissement pour travaux publics

Datées du 15 mars 1970

Echéant le 15 mars 1990

OPTION DE REMBOURSEMENT LE 15 MARS 1975, AU CHOIX DU DÉTENTEUR

Le détenteur d'une obligation 9¼% à fonds d'amortissement pour travaux publics pourra exiger que la Ville lui en paie le principal le 15 mars 1975. Tel choix ne peut se faire qu'après le 15 mars 1974 et avant le 15 septembre 1974.

Consultation juridique: MM. McMaster, Meighen, Minnion, Patch & Cordeau pour les Souscripteurs et MM. Côté, Péloquin, Mercier, Normandin, Ducharme et Bouchard pour la Ville de Montréal.

De l'avis des conseillers juridiques, ces obligations constitueront un engagement direct et sans condition de la Ville de Montréal, prendront rang concurrentement et pari passu avec les autres titres émis par elle et, conformément à la loi, grèveront les immeubles situés dans les limites de la Ville.

PRIX:

99.50 plus l'intérêt couru pour rapporter environ 9.31% à l'échéance ou environ 9.38% si payé le 15 mars 1975

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sujet à vente préalable et changement de prix sous réserve de leur émission et de leur acceptation par nous et sujet à l'approbation des conseillers juridiques pour les Souscripteurs quant à la légalité de toutes matières se rapportant à l'émission. Nous n'accepterons les souscriptions qu'à titre réductible, nous réservant aussi le droit de les rejeter. La souscription peut être close en tout temps et sans avis.

Les obligations seront disponibles pour livraison à Montréal le ou vers le 16 mars 1970.

Dominion Securities Corporation Limited
A. E. Ames & Co. Limited
Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited
Gardner & Company Limited
Casgrain & Compagnie Ltée
Grenier, Ruel & Cie Inc.
J. L. Graham & Company Limited
J. E. Lafamme Limitée

Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
Wood Gundy Valeurs Limitée
Geoffrion, Robert & Gélinas Inc.
Graham, Armstrong Securities Ltd.
Bankers Securities of Canada Limited
R. A. Daly & Company Limited
McNeil, Mantha, Inc.
La Corporation de Prêts de Québec

La Banque Royale du Canada

Banque Canadienne Impériale de Commerce

La Banque Mercantile du Canada

Administrateurs du Canadien Pacifique



Claude Pratte, C.R.

Maitland B. Steinkopf, C.R.

Le président général du Canadien Pacifique, M. N.R. Crump, annonce les nominations de MM. Claude Pratte, C.R., de Québec, et Maitland B. Steinkopf, C.R., de Winnipeg, aux postes d'administrateurs de la compagnie. M. Pratte, qui est président de Pratte et Côté Inc., et M. Steinkopf sont administrateurs de plusieurs compagnies canadiennes.

Le Livre blanc et l'Association des manufacturiers canadiens

Inquiétantes perspectives de réduction des allocations de coût en capital

Ottawa — "Les allocations de coût en capital ont incité l'entreprise privée à moderniser et à améliorer ses installations; le gouvernement devrait donc non seulement les maintenir mais les accroître," a déclaré l'Association des manufacturiers canadiens dans un mémoire qu'elle a soumis aujourd'hui en prévision du budget à l'honorable E.J. Benson, ministre des Finances.

Si l'AMC a mis l'accent sur cette question, c'est parce que le Livre blanc sur la fiscalité laisse entrevoir l'inquiétante perspective de réductions à ce chapitre.

En effet, déclare le document de l'Association, les nouveaux règlements fiscaux dont il est question dans le Livre blanc peuvent toucher si fondamentalement la liquidité d'une entreprise qu'il faut savoir quels seront ces effets avant de formuler les commentaires que M. Benson attend du monde des affaires.

Le mémoire fait en outre remarquer que nulle modification des dispositions actuelles ne devrait avoir un effet rétro-actif car les immobilisations qu'une entreprise a effectuées ou s'est engagée à effectuer à la faveur des règlements existants devraient être traitées conformément à ces mêmes règlements.

Dirigée par le président de l'AMC, M. L.F. Wills, une délégation formée des principaux membres de cet organisme d'envergure nationale, a aujourd'hui rencontré M. Benson et discuté ce mémoire.

Le coût de la lutte contre la pollution

Le coût de la lutte à la pollution a été l'une des principales questions débattues.

Les industriels doivent et devront déboursier des sommes énormes pour l'achat des installations et du matériel qu'exige le contrôle de la qualité de l'eau et de l'air ambients. Or, souligne le mémoire, étant donné l'urgence de ce problème national, l'industrie canadienne a absolument besoin d'aide financière afin de jouer son rôle dans cette lutte tout en soutenant la concurrence des produits étrangers.

L'AMC recommande que le taux accéléré d'allocation de 50 pour cent du coût en capital, actuellement applicable aux immobilisations affectées au contrôle de la pollution de l'eau, soit étendu aux immobilisations affectées au contrôle de la pollution de l'air; elle suggère que le gouvernement assure la permanence de ces deux allocations. Les allocations applicables aux dépenses encourues pour le contrôle de la pollution de l'eau doivent prendre fin cette année.

Revision de la structure de la taxe

Dans son mémoire, l'AMC s'est dite déçue de l'annonce du Livre blanc à l'effet que nulle révision de la structure de la taxe de vente au Canada ne serait entreprise avant que les recommandations relatives à l'impôt sur le revenu n'aient été mises en pratique.

"Étant donné que les taxes de vente sur les biens constituent une proportion croissante du total des recettes des gouvernements fédéral et provinciaux, il est extrêmement important que le gouvernement fasse connaître au plus tôt ses vues sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité concernant les taxes sur les biens et les services, a déclaré l'AMC."

"Nous demandons spécifiquement qu'il le fasse pour la mi-juillet afin que la mesure législative que nécessitera leur application puisse être préparée et étudiée en même temps que celle à laquelle le Livre blanc donnera lieu."

Dans son mémoire, l'Association a recommandé que la Loi sur la taxe d'accise prévoise l'exemption de tous les articles et matériaux qui constituent des composants du coût de fabrication ou de production de biens.

Même si certaines catégories d'équipement de production sont actuellement exonérées, nombre d'autres articles essentiels au processus de fabrication demeurent taxables. Le mémoire déclare que ces derniers comprennent notamment: le matériel destiné au contrôle de la pollution, à la recherche et au développement industriels, les appa-

reils de climatisation pour usage dans les usines ainsi que le matériel d'extinction d'incendies qu'on y installe.

Loi antidumping

L'Association a également demandé qu'Ottawa améliore les procédures existantes en vertu de la Loi antidumping.

Tout en rendant hommage à l'impartialité du tribunal qui s'occupe des cas de dumping, l'AMC est d'avis qu'aux audiences publiques on consacre trop de temps à des questions peu pertinentes. Il est également prouvé que les audiences publiques empêchent plusieurs compagnies, principalement les plus petites, de déposer des plaintes de dumping.

L'AMC a fait remarquer que... "L'on devrait attacher moins d'importance aux audiences publiques puisque les constatations du tribunal seront basées, dans une large mesure, sur les renseignements obtenus aux audiences à huit-clos où l'on détermine l'étendue et la nature du préjudice causé ou susceptible d'être causé à l'industrie nationale."

L'AMC a, une fois de plus, déclaré publiquement qu'elle appuie le gouvernement dans ses efforts en vue de réduire l'inflation à un niveau acceptable et de vaincre la psychose qui contribue à son développement.

"Nous sommes également favorables à toute mesure propre à atténuer les effets secondaires des mesures anti-inflationnistes, effets que ressentent plus vivement les régions à croissance lente, déclare le mémoire.

"L'Association a collaboré dans la mesure du possible avec la Commission des prix et des revenus dès sa création en juin 1969 et, dans l'élaboration du programme de ses activités pour plusieurs mois à venir, l'AMC a traité les objectifs de cet organisme gouvernemental comme une question hautement prioritaire. Vous êtes tout aussi conscients que nous avons des tensions créées par les restrictions fiscales et monétaires, surtout en ce qui concerne l'exploitation des petites entreprises de fabrication."

économique européenne."

M. Stewart a conclu en ces termes: "Le Royaume-Uni démontre de cette manière et par d'autres que son dévouement au Commonwealth n'est pas une simple question de mots et qu'il n'est aucunement diminué par notre conviction qu'une Europe unie, incluant la Grande-Bretagne, serait un avantage pour nous tous".

"Économie industrielle"

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, monsieur Jean-Paul Beaudry, annonce la nomination de M. Raymond Dufour au poste de directeur général du service de l'Économie industrielle.

Né en 1929, M. Dufour détient une maîtrise en économie de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval où il a également fait des études post-universitaires en administration.

L'entrée

(Suite de la page 14)

avec plaisir la mise sur pied du comité d'échange de Jeunes du Commonwealth qui tiendra sa conférence ici, le mois prochain. Ces échanges, et d'autres dans le domaine de l'assistance technique où les experts d'un pays du Commonwealth travaillent avec un autre sur une ferme, dans un laboratoire, une université, un département gouvernemental, sont les déterminants génétiques qui donnent l'impulsion de vie à cette association unique qu'est le Commonwealth. Cette coutume d'œuvrer ensemble, de nous consulter mutuellement, se reflète dans les organes intergouvernementaux de la coopération, sous le regard de M. Arnold Smith, notre secrétaire-général; elle nous donne un instrument pour faire face aux problèmes mondiaux des années 70: problèmes de la société industrielle avancée, problème du gaspillage des ressources du monde, de la faim, de la surpopulation, de l'égalité humaine et raciale.

Chacun connaît la citation de John Donne — "L'homme n'est pas une île". De nos jours, une île n'est plus une île, et c'est là qu'intervient l'expérience du Commonwealth, non seulement pour ses membres, mais aussi pour le monde entier. Nous ne pouvons ignorer que les relations avec le Commonwealth, exprimées en termes de population, de réunion en vue d'objectifs communs, d'un intérêt commun, de pays si variés, forment une vitalité qui est propre au Commonwealth. Ces liens sont d'une nature totalement différente de ceux que nous forgerons peu à peu avec les pays membres de la Communauté économique européenne.

Nous nous efforcerons au cours des négociations à parvenir d'obtenir des sauvegardes adaptées aux problèmes commerciaux du Commonwealth. Sur un plan spirituel et personnel, il n'y a pas de raison de croire que la vigueur des rapports personnels, professionnels et scientifiques entre les divers pays du Commonwealth puisse souffrir de notre adhésion à la Communauté

IMMEUBLES

J. Levasseur Inc. Immeuble 381-4449

Montréal-Nord,

Bâtisse Industrielle-rue Amiens, 7.000 p.c.
Prix \$75.000,00 comptant: à discuter.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Paul Gagné 321-4692

Terrains Résidentiels, Industriels, Commerciaux.

Ville Jacques Cartier

A partir du Boul. Marie Victorin jusqu'au nord du chemin du Lac Frontage sur Boul. Jean-Paul Vincent.
Prix variant de \$0,30 à \$2,00 le p.c.

Terrains Résidentiels-Ind.-Commerciaux.

Ville de Laval - Laval des Rapides, Chomedey, Ste-Thérèse Ouest

Prix: de \$0,60 à \$1,60 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Irving Mintz 737-6096

Bâtisse Industrielle-Montréal Nord.

Boul. Industriel

40.000 p.c. espace de bureau 1.980 p.c.
Construction: 1965 armature d'acier photo M.L.S.
Prix \$395.000 comptant: à discuter.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Irving Mintz 737-6096

Terrain Industriel-Commercial.

Boul. Métropolitain est-St-Léonard,

129.000 p.c. photo M.L.S.
Prix \$310.000,00 comptant: à discuter.
J. Levasseur Inc. 381-4449 J.G. Duchesneau 259-8372

Duvernay-rue Des Meules

Bungalow 5 1/2 pièces sous-sol fini
Hyp.: \$17.000 6 1/4 %
Prix: \$27.000,00 comptant: \$3.000,00
J. Levasseur Inc. 381-4449 J.G. Duchesneau 259-8372

Montréal-Nord

Maison Appts 13 logements.
Rue Charlevoix Prix: \$105.000,00 comptant: \$20.000,00
Revenus \$17.628,00
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Paul Levasseur

Montréal 121-123 Des Commissaires ouest.

Maison 3 étages-antique-fondations solides.
Rez de Chaussée: Taverne-Bail 10 ans.
Idéal pour club Bavarois ou discothèque.
Vaut la peine d'être visité.
Prix: \$30.000,00 comptant: à discuter.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Paul Levasseur

Terrains Résidentiels-Industriels-Commerciaux.

Montréal-Nord.

Zonage: duplex ou 3 étages.
Prix de \$1,30 à \$3,25 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Louis Bélanger F.R.I.: 331-8135

Maison Appartements 10 logements.

Boul. Léger, Montréal-Nord,

Prix \$91.000,00 Comptant \$20.000,00
Revenus \$13.620,00
J. Levasseur Inc. 381-4449 Paul Gagné 321-4692

Notre industrie minière est menacée par le Livre blanc - John Hostuik

Les objectifs à longue portée de la mise en valeur des gisements minéraux du Canada devraient être définis avant que le gouvernement fédéral considère apporter des changements dans les instruments de taxation actuels qui, n'existe aucun doute, connaissent beaucoup de succès.

Prenant la parole lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des Mines, M. John Kostuik, président, déclarait que les articles du Livre blanc sur les mines représentent une philosophie différente qui doit être réconciliée.

Il suggéra que l'industrie minière prenne l'initiative en proposant des objectifs nationaux pour la mise en valeur des projets miniers et fit une mise en garde contre le "rafistolage" du présent système avant d'avoir bien défini les objectifs étant donné que ceci semble complètement illogique et pourrait s'avérer des plus désastreux.

Fléchissement prévu

Passant en revue les objections de l'industrie au Livre blanc, M. Kostuik affirmait que si les présentes recommandations sont adoptées, les actionnaires canadiens peuvent s'attendre à une baisse de la valeur de leurs actions tandis que le taux de vente aux investisseurs étrangers augmentera.

Il faisait remarquer en outre que récemment le congrès américain avait rejeté des tentatives visant à réduire le pourcentage des allocations pour les minéraux durs et prédit un sérieux désavantage concurrentiel pour les sociétés minières du Canada si les stimulants fiscaux actuels sont éliminés ou réduits sensiblement. Il est entièrement injustifié de fonder le pourcentage d'allocation d'épuisement que sur l'exploration et une partie des dépenses de capital, disait-il. "Cette recommandation exclut de l'allocation toute une gamme d'activités minières, ne nécessitant pas nécessairement des programmes d'exploration de grande envergure, mais exigeant néanmoins des engagements financiers considérables, surtout dans les régions éloignées où d'importants développements régionaux ne seront peut-être pas effectués sans les stimulants présentement offerts."

L'allocation est de fait établie selon le degré du succès au lieu d'être un stimulant fondé sur les dépenses faites. Un grand nombre d'autres pays producteurs de minéraux, notamment les Etats-Unis, prévoient des stimulants importants de cette nature dans leurs lois.

En outre, disait-il, les recommandations du gouvernement ne tiennent pas compte que le présent système d'allocations par pourcentage agit en partie comme un facteur compensatoire pour les impôts miniers élevés que l'industrie paie aux provinces.

Sans cette compensation, disait-il, "les sociétés minières paieraient des impôts à un taux réel combiné de près de 60 pour cent."

Coût réel

M. Kostuik, qui est président de Denison Mines Limited, s'en est également pris à la recommandation du Livre blanc visant à remplacer l'exemption d'impôts d'une période de trois ans accordée aux nouvelles mines par une provision rapide d'amortissement des impôts différés. Selon la manière de voir du gouvernement, cette mesure permettrait à une société minière de recouvrer son investissement avant qu'elle soit obligée de payer des impôts.

En réalité, d'affirmer M. Kostuik, "l'actif — les installations minières et l'outillage — que le Livre blanc considère comme admissible à cet amortissement accéléré représente qu'une partie du coût réel de mise en valeur d'une mine. Que fait-on des routes, des villes, des chemins de fer, des quais, des terrains et des besoins d'énergie? Cette proposition ne permettra pas de recouvrer l'investissement avant de commencer à payer des impôts à moins que ces importants postes de dépenses soient inclus."

Enumérant les effets défavorables que renferment les recommandations du Livre blanc pour les actionnaires canadiens, M. Kostuik déclarait qu'en "enlevant les allocations actuelles sur l'épuisement des ressources et le dégrèvement d'impôt sur les dividendes et en les remplaçant par le mécanisme de dégrèvement relié aux revenus en dividendes des actionnaires canadiens, une bonne partie des stimulants

sont éliminés au niveau même de l'actionnaire, étant donné que l'impôt pouvant être crédité sera moindre dans le cas des sociétés industrielles ayant des ressources que dans celui des industries sans ressources. Par conséquent, la valeur des actions détenues par des Canadiens dans des industries ayant des ressources diminuera, encourageant ainsi la vente de ces actions à des investisseurs étrangers."

M. Kostuik poursuivait en disant que les provinces étaient très inquiètes des effets que pourraient avoir les recommandations du Livre blanc sur leurs exploitations minières. Il faisait remarquer que Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest se sont révélés au cours des dernières années d'importants producteurs. Ils détiennent présentement 50 pour cent de la production minérale totale du pays au regard de seulement 20 pour cent en 1946.

Le Québec

Au Québec, la valeur de la production minérale est presque neuf fois plus élevée qu'en 1946. En Ontario et en Colombie-Britannique, elle est sept et cinq fois plus élevée respectivement. M. Kostuik cita une

étude récente de l'Association des Mines de la Colombie-Britannique qui révélait que l'entrée nette de capitaux dans l'industrie minière de cette province s'élevait à 722 millions de dollars au cours de la période 1958-67.

Faisant des commentaires d'ordre général sur les recommandations du Livre blanc, M. Kostuik déclara: "Il est bien entendu que le Livre blanc ne vise pas sciemment et délibérément à décourager la mise en valeur des ressources minières du Canada, mais c'est exactement ce qu'il arriverait si les recommandations devenaient lois."

Une baisse de l'activité minière au Canada aurait un effet débilissant sérieux sur l'ensemble de l'économie canadienne et sur le niveau de vie des Canadiens. A l'heure actuelle l'industrie minière canadienne contribue plus que toute autre industrie au développement régional et elle joue un rôle de premier plan dans l'essor de nos industries de fabrication et de services. Elle est très productive et concurrentielle et elle connaît beaucoup de succès dans le domaine des exportations contribuant ainsi grandement à notre balance des paiements."

Passant en revue l'exploitation de l'industrie en 1969, M. Kostuik déclara que la valeur totale de la pro-

duction minérale de l'année s'établissait à 4,69 milliards de dollars, soit une baisse sur le chiffre de 1968 qui était de 4,73 milliards de dollars. Il faisait remarquer que les longs conflits ouvriers de la région de Sudbury et du Nord-Est du Québec avaient eu un effet défavorable sur les expéditions.

Un relevé détaillé révèle que le cuivre venait au premier rang avec une valeur de 574 millions de dollars (558,000 tonnes) suivi du nickel, 482 millions de dollars (213,000 tonnes); du minerai de fer, 432 millions de dollars (40 millions) et du zinc, 364 millions de dollars (1,9 million). La production de zinc a atteint un nouveau sommet au cours de l'année.

Dix-huit nouvelles mines et moulins entrèrent en production en 1969, soit six en Ontario, quatre au Québec, trois en Saskatchewan, deux au Manitoba et une chacune en Colombie-Britannique, dans les territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Ces nouveaux développements, de conclure M. Kostuik, sont une preuve additionnelle de la vaste étendue géographique de notre industrie. Reliant toutes les régions du Canada, l'industrie minière apporte une contribution unique à l'interdépendance, créant ainsi un climat d'unité nationale.

Le commerce de fiducie affronte une nouvelle forme de concurrence

"Les sociétés de fiducie font face à une nouvelle forme de concurrence, de la part de courtiers en valeurs mobilières qui offrent leurs services aux caisses de retraite, à titre de conseillers en placements, dans l'espoir de se voir confier par la suite les opérations de courtage", a déclaré le président du Montreal Trust, M. Frank E. Case, aux actionnaires de cette société, lors de l'assemblée annuelle de cette entreprise.

Il a ajouté que si cette tendance devait se généraliser, ces sociétés jugeront peut-être opportun de solliciter des divers organismes investis d'un pouvoir de réglementation la permission de s'inscrire aux bourses principales, comme c'est le cas des banques non commerciales dans la plupart des pays européens.

En matière de dépôts, selon M. Case, la concurrence par les banques a eu tendance à s'accroître en 1969, la Banque du Canada ayant resserré la croissance de la masse

monétaire. Si la législation présentée à l'étude à Ottawa devient loi, elle pourrait mettre les sociétés de fiducie à charte fédérale en meilleure posture concurrentielle. Le cas échéant, a-t-il ajouté, il est à espérer que les provinces voteront des lois uniformes le plus tôt possible, afin que les sociétés tombent sous leur juridiction, y compris le Montreal Trust, ne se trouvent pas désavantagées sur ce plan.

M. Case a loué les autorités fédérales pour les mesures prises en vue de mater l'inflation mais les a mises en garde contre le danger de saboter leurs propres efforts. En effet, le budget fédéral accusant un surplus, il sera possible d'avancer des fonds considérables aux diverses agences de prêt, telles que la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cependant, d'ajouter M. Case, une telle façon d'agir irait totalement à l'encontre de l'effet voulu.

Au lieu de servir au remboursement de la dette et d'aider peut-être

à stabiliser jusqu'à un certain point un marché des obligations en proie à l'anarchie, a dit M. Case, une telle mesure n'aurait pour effet que de transférer une autre responsabilité du secteur privé à la bureaucratie, sans toucher le moindre l'inflation.

Toujours selon M. Case, les syndicats ont fait preuve de peu de modération au cours de la deuxième moitié de l'année 1969 et, sur le plan économique, ils ont donné l'impression de faire passer leur intérêt personnel avant celui du pays. Si le Canada fonctionnait dans une sorte de vacuum international on pourrait sympathiser avec les efforts déployés par les syndicats pour améliorer le niveau de vie de leurs membres. Mais un pays qui, comme le nôtre, tire environ le tiers de son revenu de ses exportations ne peut pas se permettre de s'éliminer lui-même, par ses prix trop élevés, des marchés mondiaux.

(Suite à la page 24)

A L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

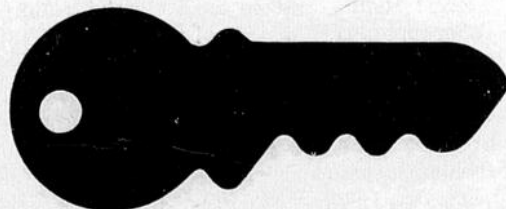


J.-Marcel Filion, B.A., C.L.U.



Yves Gagnon, M.S.C., C.L.U.

Au cours de l'année 1969, Monsieur J.-Marcel Filion qui dirige le bureau régional de l'Assurance-Vie Desjardins à Québec ainsi que Monsieur Yves Gagnon, associé à ce même bureau, se sont vu décerner le titre d'assureur-vie agréé (C.L.U.) par l'Institut des Assureurs-Vie du Canada. Ils ont obtenu cette distinction à la suite d'études spécialisées touchant les aspects les plus avancés de leur profession d'assureur-vie.



**Château Laurier...
la clef d'Ottawa.
Retenez une chambre
en cinq sec.
877-4032***

Si vous allez à Ottawa, soyez au centre des activités. Au Château, c'est en plus une chaude hospitalité. Un service excellent. Des chambres et suites spacieuses. Des distractions nombreuses. Une piscine intérieure chauffée. Des bains Sauna. Le stationnement gratuit. Le transport gratuit par autobus de la gare du CN. Un hôtel CN.

*Appels de Montréal seulement. Pour appeler sans frais de Québec: Zenith 5-4830.

COUP → D'OEIL À → LA → BOURSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTREAL	→ AVANCE DES MARCHES	→ HAUSSE DES BANQUES	→ MERCHE POSITIF	→ RECU DES BANQUES	→ MERCHE POSITIF
SERV. PUB BANQUES PATES ET PAP.	133.00 + 0.46 185.72 + 2.22 120.11 + 2.11	132.31 - 0.69 189.07 + 3.35 118.68 - 1.43	133.03 + 0.72 190.80 + 1.73 119.29 + 0.61	132.58 - 0.45 188.68 - 2.12 119.45 + 0.16	133.77 + 1.15 189.17 + 0.49 119.66 + 0.21
TORONTO	→ HAUSSE DES PETROLES	→ RECU DES PETROLES	→ AVANCE DES PETROLES	→ BAISSE DES MARCHES	→ LEGERE AVANCE
INDUSTRIELLE METAUX PETROLES	181.36 + 0.93 113.23 + 0.28 203.77 + 1.77	181.25 - 0.11 112.51 - 0.72 201.67 - 2.10	182.67 + 1.42 113.21 + 0.70 203.84 + 2.17	182.60 - 0.07 113.17 - 0.04 203.28 - 0.56	183.92 + 1.30 114.47 + 1.30 203.99 + 0.71
NEW YORK	→ BOURSE FERMEE	→ BAISSE LEGERE	→ BOND IMPORTANT	→ LEGER RECU	→ NOUVELLE AVANCE IMPORTANTE
DOW JONES		754.42 - 3.04	768.28 + 13.86	764.45 - 3.83	777.59 + 13.14

Le marché de l'Eurodollar

Derniers taux pratiqués sur l'Euro Marché

Franc Suisse	
à 48 heures	8%
à 1 mois	10.37%
à 3 mois	9.37%
à 6 mois	8.87%
Dollar U.S.	
à 48 heures	9.25%
à 1 mois	9.37%
à 3 mois	9.37%
à 6 mois	9.37%
Livre Sterling	
à 48 heures	9.50%
à 1 mois	10.13%
à 3 mois	10%
à 6 mois	10%
or (once)	
Zurich	\$35.00
Londres	\$35.00

Source: Nuvest-S.A. Genève

Billet boursier de la semaine

La semaine boursière a été marquée par une montée aussi subite qu'inattendue de la bourse de New-York, les 25 et 27 février. Le 25, à la fermeture, l'indice Dow Jones avait pris une avance de 13.86. Ce bond assez extraordinaire avait surpris d'autant que depuis le début de l'année, il fluctuait à un niveau assez bas.

Chez les courtiers cette hausse avait engendré un sentiment d'optimisme. Malheureusement le lendemain le Dow Jones redescendait de 3.83. De 768.28 qu'il était le 25, le 26, il passait à 764.45. Certes il ne rependait pas la totalité des points acquis la veille.

La raison de cette brusque montée, on la connaît, une petite banque de Philadelphie, la Lincoln National Bank avait annoncé qu'à compter du 1er mars, elle baisserait son taux d'intérêt de 8 1/2 pour cent à 8 pour cent.

Cette baisse survenant dans un climat d'attente de desserrage du frein monétaire de la Réserve fédérale a eu sur la Bourse un impact psychologique retentissant et on présumait que d'autres banques allaient suivre le mouvement.

En fait ce mouvement s'est amorcé car vendredi 27 février le Dow Jones a encore fait un bond en avant de 13.14 et a atteint 777.59. La cause est la même que celle du 25, une autre banque a annoncé que son taux d'intérêt allait baisser.

Le mouvement va-t-il s'accroître? Ce n'est pas impossible. Les grandes banques seront obligées de suivre. Assistera-t-on alors à une reprise durable du marché ou bien ne s'agit-il que d'un feu de paille? Il est encore trop tôt pour le dire, mais si le mouvement se maintient, il se sera produit plus tôt que prévu.

M.R.

Banque Provinciale

Le bilan du 31 janvier 1970 de la Banque Provinciale démontre un actif total de 923 millions de dollars comparativement à 747 millions à la même date l'année dernière. Les dépôts s'élèvent à 818 millions de dollars.

Le compte rendu du premier trimestre terminé le 31 janvier 1970 révèle que les revenus de la banque ont atteint \$18,739,284. Les dépenses se sont accrues de \$3,705,978 pour atteindre \$15,529,480. Le solde des revenus sur les dépenses ou bénéfice d'exploitation s'établit à \$3,209,804. L'affectation aux réserves pour pertes et la provision pour impôts sur le revenu applicables contre les bénéfices d'exploitation ne seront déterminées qu'à la fin de l'année financière.

Nouveau consortium:

Ferro Metal Ltée et Formex Ltée: commandes de plus de \$2 millions

Montréal — Deux entreprises locales, Ferro Metal Ltée et Formex Ltée ont formé un consortium. Chaque compagnie opère individuellement dans le domaine de la formation du métal. L'Entreprise Ferro Metal Ltée, fabricant de réservoirs métalliques et Formex Ltée, spécialiste dans la fabrication et la vente de système de coffrage standard modulaire, coffrage spécial, parties de structures d'acier et accessoires.

En 1970, ces deux entreprises possèdent un total de commandes non livrées montant à une valeur de plus de 2 millions de dollars. Elles ont acquis récemment un contrat de 1/2 million de dollars de BASF Canada Ltée.

En 1969, l'ensemble des ventes de ces deux compagnies s'additionne à plus de \$3,200,000 et le montant anticipé à la suite de cette nouvelle union pourrait atteindre la somme de \$4,300,000 pour l'année 1970. Ferro Metal Ltée incorporé en 1942, était originalement fabricant de parties d'avion. En 1946, la transformation s'est effectuée au niveau de la production de l'huile, essence et réservoirs chimiques contenant plus de 2,000 gallons. Leur manufacture actuelle, construite en 1965, est située sur la rive sud du Fleuve St-Laurent dans le Parc Industriel de la Cité de Longueuil, approvisionne les différentes succursales de compagnies à Ottawa, Toronto, Saskatoon, Calgary et Vancouver. Ils ont depuis augmenté leur capacité de réservoir à 35,000 gallons. Certains des projets les plus récents que Ferro réalise, comprennent l'usine d'eau lourde en Nouvelle-Ecosse, la station de réacteur d'Énergie Atomique en Karachi, Pakistan ouest; la station de réacteur atomique à Pickering, Ont., et encore plus récemment tous les conduits faisant partie du système contre la pollution de l'air; fabriqués et dessinés par Allied Chemical Canada Ltée. pour la fonderie de Falconbridge Nickel Mines Ltée à Coppercliff, Ont. Ce système de récupération de soufre

est le premier employé sur le marché Canadien.

Formex Ltée dont l'usine est située au Parc Industriel de la Cité de Longueuil, adjacente à celle de Ferro Metal Ltée a été incorporée en 1965. Le service des ingénieurs de Formex Ltée a conçu et développé un système modulaire de panneau de 4' qui détient un brevet d'invention au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ce système modulaire de panneaux est grandement utilisé dans tous les stades de construction y compris l'industrie de construction lourde. La compagnie conserve de la marchandise du système modulaire de panneau en vue de location. Formex Ltée fournit et assiste la direction dans tous les projets d'envergure, tels que construction des barrages, de ponts et autres entreprises semblables et dessine et fabrique souvent l'équipement nécessaire. Les projets que Formex Ltée a réalisés récemment comprennent l'interchange de l'Université de Montréal, le barrage de Outarde No 4 le barrage de Mactaquac au Nouveau Brunswick et le barrage de Kakabeka à Fort William, et plus récemment tous les coffrages des immenses projets de Churchill Falls.

Durant une entrevue, aujourd'hui, M. Phil Brosseau, Président de Formex Ltée et Simon Flagg, Président de Ferro Metal Ltée ont déclaré: "Nous sommes enchantés de ce consortium. En temps que compagnies voisines, avec le même but, nous sommes certains que cette union sera lucrative et durable".

Niagara Wire

Dans la période de neuf mois terminée le 11 décembre dernier, les bénéfices nets d'exploitation de Niagara Wire Weaving Co. se sont élevés à \$809,778, marquant une hausse de 10 pour cent sur ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Dans la même période sous revue les ventes ont augmenté de 13 pour cent.

SAVARD ASSURANCE INC.

DEPUIS 1900

757 EST, AVENUE MONT-ROYAL MONTRÉAL 176
522-3116

Chiffre d'affaires de près de \$200,000,000 à la Coopérative Fédérée

L'une des plus importantes entreprises du Québec dans le commerce des denrées alimentaires, la Coopérative Fédérée, a indiqué ces jours derniers, au cours de son congrès annuel qui vient de s'achever, que ses ventes avaient atteint l'an dernier le chiffre record de \$198,000,000 soit une augmentation de 8.3 pour cent sur les résultats de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires comprend non seulement les ventes mais encore les autres sources de revenus de la société.

Parmi les faits saillants du bilan, il faut encore mentionner la somme des ristournes réinvesties dans l'entreprise, qui a atteint l'an dernier \$1,400,000 contre \$573,500 précédemment. Au 31 décembre dernier, l'actif global de la société s'élevait à \$4,111,869.

Dans ses principales remarques formulées à l'intention des sociétaires de l'entreprise, la direction

souligne que l'année 1969 a été, dans une certaine mesure, favorable à l'agriculture dans la province, le rendement de la production s'est accru dans plusieurs secteurs, notamment dans celui de la production laitière qui a accusé une hausse de 8 pour cent par rapport à celle de l'année précédente. Elle souligne toutefois, que l'écoulement de cette production suscite des problèmes de plus en plus difficiles en raison de l'accroissement de la concurrence exercée par les producteurs étrangers.

La direction rappelle également que pour répondre aux nombreux défis que pose la décennie qui commence la Coopérative devra renforcer ces structures financières et probablement puiser à même ses réserves acquises aux sociétaires pour assurer l'expansion normale de ses nombreuses exploitations.

AVIS DE DIVIDENDES

Actions ordinaires

Un dividende supplémentaire no 286 de 10c par action ordinaire sera payé le 31 mars 1970 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 1970.

Un dividende intérimaire no 287 de 17 1/2c par action ordinaire sera payé le 31 mars 1970 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 1970.

Actions privilégiées

Un dividende semi-annuel no 116 de 3% par action privilégiée sera payé le 31 mars 1970 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 1970.

Le secrétaire,
Norman J. Flynn,
Montréal, le 26 février 1970.

IMPERIAL

Tobacco du Canada Limitée.

Cassiar Asbestos diversifie avec succès sa production

Seul producteur important de fibre d'amiante de la Colombie Britannique, Cassiar est en train de réaliser un programme d'expansion qui ne sera pas sans influence sur ses bénéfices. Si la société s'est tout d'abord cantonnée dans la production et la vente des fibres longues, elle a entrepris depuis deux ans de pénétrer sur le marché plus actif des fibres moyennes. Cette diver-

Nouvelle émission de Giffen Recreation

M. J. Marien Côté, président de Giffen Recreation, Ltd., communique que la société-mère, Giffen Industries, Inc., de Miami, a mis au point avec Bache & Company, de New York, une lettre d'intention concernant un projet d'émission d'actions dans le public de Giffen Recreation Limited. Giffen Recreation, Limited, par l'intermédiaire de ses filiales, produit des motoneige (Moto-Ski, Sno-Prince et Boa-Ski) et des bateaux de plaisance (Peterborough, Princecraft et Northcraft) pour vente au Canada et aux Etats-Unis. L'offre projetée porte sur la vente de 570.000 actions ordinaires, dont 380.000 proviendraient de Giffen Industries Inc., et 190.000 de la trésorerie de Giffen Recreation Limited. Quand la transaction sera complétée, Giffen Industries Inc., de Miami, détiendra environ 82 pour cent des 3.190.000 actions en cours de Giffen Recreation Ltd. tandis que la participation du public sera de 18%. Dans l'exercice terminé le 31 juillet, 1969, les ventes de Giffen Recreation Limited et de ses filiales ont représenté environ 17,7% du chiffre d'affaires total de Giffen Industries qui a été de \$120.935.092, et environ 48,7% des bénéfices nets qui ont été de \$3.259.485. L'émission projetée doit être effectivement enregistrée, dans son entier, aux termes de la U.S. Securities Act, de 1933, obtenir l'approbation des Commissions des valeurs mobilières des provinces canadiennes et des états américains et faire l'objet d'une négociation pour la rédaction d'un accord de souscription entre le courtier proposé et Giffen Recreation Limited.

Le Trust Royal versera 9% sur certains dépôts

Le Trust Royal annonce la hausse du taux d'intérêt des Certificats de placement garantis de 5 ans au niveau record de neuf pour cent l'an, à partir du mercredi 25 février. Il s'agit d'une hausse de un quart de un pour cent sur le taux précédent.

Le Trust Royal espère ainsi attirer de nouveaux capitaux et pouvoir répondre à la demande continue de prêts hypothécaires sur des maisons d'habitation, par tout le pays.

Par la même occasion, la compagnie a annoncé le maintien à 10½% du taux des prêts de première hypothèque à titre de mesure déflationniste, ce qui fait suite à son engagement envers la Commission des Prix et Revenus de ne pas élargir davantage l'écart qui existe entre le loyer de l'argent et le revenu provenant de prêts hypothécaires.

sification s'est effectuée grâce à l'addition de l'équipement nécessaire à la mine du nord de la Colombie Britannique et grâce à la mise en valeur de la mine Clinton dans le Yukon, principale source d'extraction de cette fibre. Cassiar vient d'annoncer de nouveaux projets d'expansion de sa mine originale dont la capacité augmenterait d'un tiers, passant à 100.000 tonnes en 1967, ce qui porterait le total de la production à 190.000 tonnes avec la mine Clinton. Le troisième gisement d'amiante de la société, à Kutcho Creek 60 milles au sud de la mine principale de Cassiar, offre un potentiel intéressant de fibres courtes. Il ne constitue d'ailleurs que l'un des points de prospection qui laissent prévoir un développement ultérieur. La société a fait savoir qu'elle serait prête à reprendre ses travaux à Kutcho Creek après que

les mines de Clinton et de Cassiar seront en pleine production et que certaines incertitudes fiscales auront été levées.

Pour évaluer un tel placement, il faut considérer l'avenir très prometteur du marché de l'amiante en général. Sur la base d'une augmentation annuelle projetée de 5% de la consommation en fibres de tous genres, la production aura peine à suffire à la demande. Un certain nombre de producteurs ont déjà annoncé d'ailleurs qu'ils pourraient vendre plus de fibre qu'ils n'en sortent et qu'une bonne partie de la production de 1970 est déjà retenue. On prévoit même une certaine insuffisance en 1971, tant l'accroissement de la production est lente. Les prix de l'amiante ont augmenté cinq fois au cours des cinq dernières années, la dernière majoration étant celle de 3% qui entra en vigueur le

1er janvier 1970. La consommation de fibres longues et courtes dont on estimait encore récemment la croissance à 3% l'an, s'est accentuée et atteint maintenant quelque 5% annuellement. Les produits à base d'amiante étant de plus en plus largement acceptés et la production paraissant limitée, les bénéfices de cette industrie devraient connaître une belle croissance et un avenir prometteur et stable qui justifieraient un multiple prix/bénéfice plus élevé.

Si les bénéfices de Cassiar ont paru peu intéressants au cours de la dernière décennie (variant de 59¢ par action en 1960 à 87¢ par action en 1966), et ce en dépit d'une augmentation lente mais régulière du chiffre d'affaires, cette situation subit une amélioration marquée. Le plein apport de la mine Clinton s'est fait ressentir pour la première fois

dans le chiffre de bénéfice qui s'est brusquement élevé en 1969 (\$1.19 par action pour les 12 mois finissant le 30 septembre). Aussi bien les profits que le chiffre de vente semblent être en hausse et s'appuyer sur une forte demande d'amiante. Cassiar n'a jamais connu de grève au cours des 15 années de son histoire. Des bénéfices de \$1.10 à \$1.20 par action sont prévus pour 1969 (en hausse de 42% sur 1968). Ils pourraient se chiffrer à \$1.50 par action en 1970 pourvu qu'il n'advienne pas de conflits ouvriers soit aux mines, où les ententes arrivent à échéance en septembre, soit aux points d'expédition. En admettant que l'exploitation se fasse à plein rendement en 1971, compte tenu de l'expansion dont nous avons parlé, les bénéfices pourraient atteindre \$1.75 par action. (Etude de la Maison Green-shields).

Un tête-à-tête avec un gérant de succursale de la Banque de Commerce vient de rapporter \$388.02 à Robert Corbin.



A quand votre prochain tête-à-tête?

Le tableau ci-dessous vous donne quelques exemples des gros intérêts que peuvent vous rapporter les dépôts à terme de la Banque de Commerce, selon la durée du dépôt.

Les dépôts à terme de la Banque de Commerce ne sont qu'un des nombreux moyens par lesquels nous pouvons faire fructifier votre argent sans risque et avec gros intérêt. Vous pouvez les encaisser n'importe quand à votre succursale de la Banque de Commerce. La Banque paie un intérêt de 7¼% sur les dépôts à terme lorsque le montant est de \$1,000 ou plus et que la durée du dépôt est supérieure à deux ans. Le gérant de votre succursale a d'autres investissements à vous proposer. Passez donc le voir.

Montant	1 mois	6 mois	1 an	2 ans + 1 jour	5 ans
\$1,000	\$5.42	\$32.50	\$70.00	\$155.21	\$387.50
2,500	13.54	81.25	175.00	388.02	968.75
5,000	29.73	176.44	350.00	776.05	1,937.50
10,000	59.45	352.88	700.00	1,552.12	3,875.00

Les dépôts à terme de la Banque de Commerce.
Un excellent moyen de faire de l'argent.



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

résultats financiers des entreprises

La Banque de Montréal

Le solde des revenus de la Banque de Montréal, qui se dégage à \$28.6 millions pour le premier trimestre, correspond à une augmentation de 25% (de 67 cents à 84 cents) dans les bénéfices par action, par rapport à ceux de la même période de l'exercice précédent.

Dans son rapport aux actionnaires, la Banque ajoute que les bénéfices sont à peu près les mêmes que ceux du trimestre précédent, clos le 31 octobre 1969.

Les revenus globaux ont atteint \$179.1 millions, contre \$121.2 millions pour la même période de 1969; cette avance est attribuable à l'extension des affaires ainsi qu'à l'accroissement du capital-actions en circulation, qui est passé de 30.375.000 actions en 1969 à 34.171.875 actions en 1970; l'avoir total, qui s'établit à \$8.2 milliards, est de 18.8% plus élevé qu'il y a un an. Les dépenses ont augmenté de 49.1%, passant de \$101 millions à \$150.4 millions et laissant un solde des revenus de \$28.6 millions contre \$20.3 millions en 1969. Après la provision de \$15 millions pour impôts sur le revenu, le solde des bénéfices pour la période atteint \$13.6 millions, ou 40 cents par action. Les chiffres correspondants de l'année précédente étaient de \$9.7 millions, et 32 cents par action.

Conformément aux procédés comptables adoptés l'année dernière, les chiffres trimestriels ne comportent pas de provision pour les virements aux réserves pour pertes. Ces écritures sont effectuées en fin d'exercice.

Augmentation notable de l'actif à l'assurance-vie Westmount

La Compagnie d'Assurance-Vie Westmount rapporte que l'ensemble de son actif a augmenté très rapidement l'année dernière; il est en effet passé de \$11.959.400 qu'il était à la fin de 1968 à \$15.805.600 au 31 décembre 1969.

Malgré la baisse des ventes d'assurance ordinaire, de \$90 millions en 1968 à \$53 millions en 1969, le président de la compagnie, M. Joseph Dickstein a déclaré, dans le rapport annuel, que le revenu global provenant des primes est passé de \$5 millions à \$6.5 millions, soit une augmentation de 30 p. cent. Cet accroissement découle des gains considérables en matière d'épargne-retraite en ce qui a trait au revenu provenant des nouvelles primes versées aux fonds de capitalisation et de participation.

Comme l'a souligné M. Dickstein, l'apport de nouveaux capitaux rapportant 8.6 p. cent, a élevé à 7.2 p. cent le rendement des investissements du fonds de capitalisation. Toutefois, en dépit des conditions défavorables du marché, notre fonds de participation n'accusait qu'une modeste diminution de 3.2 p. cent.

Il a également fait savoir que l'Assurance-Vie Westmount avait l'intention de se lancer sur le marché de la vente au détail et des retenues à la base dans lequel, comme il le déclare textuellement: "Nous offrirons une nouvelle gamme de services et de produits; nous prévoyons que ce domaine contribuera à notre croissance".

Au cours du dernier exercice, la compagnie a mené à bonne fin l'acquisition de la Western Pacific Life

Company, de Seattle (Washington), maintenant connue sous la raison sociale de Westmount American Life Insurance Company.

Consolidated-Bathurst

Consolidated-Bathurst Limitée a annoncé que ses bénéfices de l'an dernier se sont chiffrés à \$11.176.000, ou \$1.36 par action ordinaire, en 1968.

Les ventes nettes ont atteint le record de \$348.087.000, et le revenu d'exploitation, après amortissement et épuisement, a augmenté de 19.7 pour cent par rapport à l'an dernier. Cette amélioration a été réalisée malgré nombre de facteurs défavorables.

L'usine de pâte Pontiac n'a pas commencé à faire ses frais avant la fin de l'année et, par conséquent, a enregistré un déficit en 1969. Les

apports de bénéfices provenant des divisions de sacs industriels et de produits plastiques ont été moindres qu'en 1968 et un déficit a été enregistré dans les opérations de papier mousseline aux Etats-Unis.

En 1969, la compagnie a bénéficié d'une subvention d'encouragement au développement régional de \$1.000.000 pour l'usine de pâte Pontiac alors qu'en 1968, les frais de premier établissement et de mise en marche étaient \$1.400.000 plus élevés que la subvention de \$3.000.000. Cependant les résultats de 1969 ont été affectés défavorablement

par les frais d'intérêt et la fin des dégrèvements d'impôts.

La compagnie a continué à fournir des disponibilités financières substantielles. Le fonds de roulement en date du 31 décembre 1969 s'établissait à \$110.200.000, comparativement à \$109.100.000 à la fin de 1968.

Il y a lieu de s'attendre à une amélioration continue dans les résultats des opérations de l'usine de pâte ontac. Une attention particulière est donnée aux divisions dont les Résultats n'ont pas été satisfaisants en 1969.

Fluctuations de la semaine aux bourses de Montréal et Toronto.

publiée avec la collaboration du

Financial Times

CÔTES À LA FERMETURE Le 27 Février 1970

INDUSTRIELS

Rapport		Rendement		Dividendes		6 mois		6 mois		RENDIMENT SEMAINE EN COURS	
Rendement	Prix	Rendement	Prix	1969	1970	1969	1970	1969	1970	haut	bas
2.8	16.1	5.4	4.15	Abel Black	31	36	69Dec 29	Sept 16	4.50	4.35	4.50
2.2	10.7	3.4	8.10	Abitibi P	1.61	3.75	69Dec 14	Sept 16	12.14	12.14	12.14
2.7	3.8	20.1	2.10	Agnew S	1.50	1.50	Nov 22 20	Aug 58	8.14	8.14	8.14
6.9	19.4	12	1.40	Akers	1.0	1.0	69Oct 10	Sept 77	12.14	12.14	12.14
0.5	18.5	22	1.40	Alta Gas	1.41	1.50	Dec 19 69	Sept 77	12.14	12.14	12.14
3.4	13.9	24.8	8.14	AGF Mgr	1.8	3.0	69Nov 53	Sept 77	12.14	12.14	12.14
0.9	24.4	10.4	3.10	Alma Ind	0.5	69July 22	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90	4.50
9.3	13.1	13.1	3.10	Alma Ind	1.00	1.00	69July 22	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
8.4	10.4	23.1	3.10	Alma Ind	1.00	1.00	69July 22	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
4.0	19.1	46	35.14	Alma Ind	1.41	1.50	69July 22	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
7.2	8.4	55	4.75	Alma Ind	4.75	4.75	69Dec 53	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
5.1	15.4	27	2.1	Alma Ind	1.00	1.00	69Dec 53	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
4.5	11.8	11	5.14	Alma Ind	3.32	3.32	69Dec 53	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
4.2	15.0	22	11.14	Alma Ind	1.00	1.00	69Dec 53	Oct 31m 07	4.50	3.50	3.90
3.8	10.9	35.14	25.14	Alma Ind	1.02	1.10	69Dec 26	June 29	4.50	3.50	3.90
5.4	12.8	10	4.55	Alma Ind	1.00	1.00	69Dec 26	June 29	4.50	3.50	3.90
7.2	37	30.14	2.25	Alma Ind	2.25	2.25	69Dec 26	June 29	4.50	3.50	3.90
4.3	4.50	75	3.00	Amergas	3.00	3.00	69Dec 51	June 29	4.50	3.50	3.90
5.5	14.8	8.14	5.14	Am Petro	45	36	69Dec 12	Sept 50	4.50	3.50	3.90
7.4	8.0	32.14	2.25	Am Petro	2.25	2.25	69Dec 12	Sept 50	4.50	3.50	3.90
8.4	20.4	20.14	2.25	Am Petro	2.25	2.25	69Dec 12	Sept 50	4.50	3.50	3.90
8.2	47.6	20	11.14	Am Petro	40	40	69Apr 41	Sept 50	4.50	3.50	3.90
7.1	36.9	23	15.14	Am Petro	15.14	15.14	69Apr 41	Sept 50	4.50	3.50	3.90
3.7	3.8	10.14	1.00	Am Petro	1.00	1.00	69Apr 41	Sept 50	4.50	3.50	3.90
7.1	20.4	20.14	2.25	Am Petro	2.25	2.25	69Apr 41	Sept 50	4.50	3.50	3.90
3.8	12.2	28.14	19.14	Asbestos	1.00	1.00	69Dec 21	Sept 50	4.50	3.50	3.90
5.3	90	90	8.14	Atco Ind	43.4	40	69Dec 82	Sept 50	4.50	3.50	3.90
7.6	22.7	27	12	Atco Ind	12	12	69Dec 82	Sept 50	4.50	3.50	3.90
4.7	10.4	8.14	3.45	Atco Ind	3.45	3.45	69Dec 82	Sept 50	4.50	3.50	3.90
7.7	16.1	13.14	1.00	Atco Ind	1.00	1.00	69Dec 82	Sept 50	4.50	3.50	3.90
4.0	14.0	25.14	6.14	Auto Elec	3.00	3.00	69Dec 25	Sept 50	4.50	3.50	3.90
5.1	11.2	10.14	7.14	Auto Elec	7.14	7.14	69Dec 25	Sept 50	4.50	3.50	3.90
4.2	7.8	35	27.14	Avco	1.20	1.20	69Nov 31	Sept 50	4.50	3.50	3.90
5.6	99	56.14	3.20	Avco	3.20	3.20	69Nov 31	Sept 50	4.50	3.50	3.90

Moyennes de la semaine

TORONTO				MONTREAL			
Indus.	Or	Metaux	Huiles	Indus.	Serv	pub	Banques
181.36	145.41	113.23	203.77	189.12	133.00	185.72	120.11
181.25	147.40	112.51	201.67	188.46	132.31	189.07	118.68
182.67	146.59	113.21	203.84	193.00	133.03	190.80	119.29
182.60	147.81	113.17	203.28	177.50	132.58	188.68	119.45
183.92	148.09	114.47	203.99	2216.000	191.93	133.73	189.17
Chang. de la sem	+2.49	+2.47	+1.52	+1.99	+3.45	+1.19	+3.41
1969-70 haut	198.77	276.96	122.54	310.73	207.15	169.30	205.42
1969-70 bas	164.25	141.02	97.85	181.54	169.04	158.13	104.27

NEW YORK

Comp	Indus	Transp	Utilis	Financa	Indus	Rails	Utilis	Comp	Volume (E Tms)	
49.20	51.62	36.30	39.16	67.16	75.42	170.94	110.97	252.55	10.810.000	
49.27	52.38	37.15	39.81	68.60	76.28	172.43	112.62	257.57	11.210.000	
49.73	52.09	37.42	39.76	67.98	75.45	175.11	113.88	257.63	11.540.000	
50.10	52.46	37.91	40.27	68.66	77.59	177.58	115.25	261.20	12.890.000	
Chang. de la sem	+0.90	+0.73	+1.62	+1.22	+2.30	+20.13	+8.82	+5.08	+8.46	+10.0
1969-70 haut	59.22	62.29	58.35	60.98	78.53	196.65	128.88	319.95	342.23	
1969-70 bas	47.54	50.19	34.72	37.22	59.58	74.06	163.72	105.19	245.48	

DOW JONES

Rendement	Prix	1970	Dividendes	6 mois	6 mois	RENDIMENT SEMAINE EN COURS					
Rendement	Prix	1970	1969	1970	1969	haut	bas	ferme	varia	vent	
3.3	15.0	11.14	4.30	Can Cam	1.20	1.60	69Apr 26	Oct 10m 31	4.70	4.50	4.60
7.0	11.2	37	2.00	Can Cam	1.20	1.30	69Apr 26	Oct 10m 31	4.70	4.50	4.60
4.8	11.2	44.14	3.14	C&D Sugar	1.47	1.70	69Sept 31	Dec 31m 105	1.25	3.5	3.64
4.2	10.0	37	2.24	C Fornings	2.44	2.44	69Dec 2	Dec 31m 105	1.25	3.5	3.64
14.0	22	19	2.24	C Machine	1.00	1.00	69Jan 17	Dec 31m 105	1.25	3.5	3.64
4.7	12.9	24	1.00	C Mailing	1.00	1.00	69Dec 16	Sept 176	21.14	21.14	21.14
7.2	59.0	1.00	63	C Nor West	0.07	0.07	69Dec 35	Sept 005	2.95	2.80	2.95
7.2	15.9	21.14	1.63	C Pack Co	1.29	1.29	69Mar 12	Sept 29m 125	21.14	20.14	21.14
5.2	14.2	15.14	1.04	C Perm M	56	56	69Dec 75	11.14	10.14	11.14	
5.1	16.2	28.14	7.25	C Safeway	4.40	4.40	69Dec 75	Sept 15m 53	22.14	19.14	22.14
5.0	10.0	37	2.24	C Steam	1.30	1.30	69Dec 26	Sept 15m 53	22.14	19.14	22.14
7.1	12.4	14.14	9.60	C Arena	1.14	1.14	69June 29	Oct 33	4.40	4.40	4.40
4.7	13.7	8.14	6.40	Cdn Brew	40	40	69Apr 26	Oct 33	4.40	4.40	4.40
7.2	35	28.14	2.20	C Pld	2.20	2.20	69Apr 62	30.14	28.14	28.14	
7.5	41.34	34	2.65	C Pld	2.65	2.65	69Apr 62	30.14	28.14	28.14	
2.0	15.2	23.14	15.14	C BR Alum	40	40	69Dec 30	22.14	19.14	22.14	
6.9	7.7	9.14	5.14	C Canas A	75	75	69May 30	22.14	19.14	22.14	
4.5	10.0	37	4.60	C Chem wts	1.00	1.00	69May 30	Nov 33	0.1	0.1	0.1
8.3	4.0	1.55	75	C Coniaur	1.00	1.00	69Mar 02	0.1	0.1	0.1	
3.2	26.1	55	43	C Cp Mgt	1.50	1.75	69Dec 25	55	53.14	55	
2.4	29.5	1.00	6.6	C Curt W	0.50	0.50	69Dec 35	55	53.14	55	
8.1	45	37	3.00	Cdn Equity	3.00	3.00	69Sept 30	55	53.14	55	
4.2	8.6	49.14	40	Cdn Food	3.00	3.00	69Sept 30	55	53.14	55	
9.2	11.5	12.14	1.20	C Found	2.00	2.00	69Oct 55	55	53.14	55	
4.3	11.7	34.14	2.00	C Gen El	1.00	1.00	69Dec 92	22.14	22.14	22.14	
5.1	21.7	34.14	2.00	C Gen El	1.00	1.00	69Dec 92	22.14	22.14	22.14	
5.4	16.2	13.14	2.40	C Gen Inv	2.40	2.40	69Dec 92	22.14			

NOMINATION



M. GEORGE A. DALY

M. Louis Hébert, président du Conseil et président de la Banque Canadienne Nationale, est heureux d'annoncer l'élection de M. George A. Daly à l'un des postes de vice-président de la Banque. M. Daly, avantageusement connu du monde des affaires, est administrateur de la Banque depuis plusieurs années.

Le commerce...

(Suite de la page 19)

Parlant des "Propositions de réformes fiscales" du Gouvernement, M. Case a déclaré ce qui suit: "Si la valeur du Livre blanc prête peu à la critique sur le plan théorique et idéaliste et si l'on ne saurait en exagérer l'importance comme instrument pouvant servir à changer la société, il présente toutefois de nombreuses lacunes sur le plan de l'économie pratique.

Certaines de ses propositions, ajouta-t-il, n'ont pas manqué d'inquiéter les investisseurs étrangers, à un moment où la popularité du Canada comme lieu d'investissement est à la baisse.

De l'avis de M. Case, les prix des produits de fabrication canadienne doivent rester concurrentiels sur les marchés mondiaux. C'est tout aussi vrai que les impôts, mais bien que nous comptons déjà parmi les pays du monde les plus lourdement imposés, le Livre blanc soutient, mais sans le prouver, que le gouvernement doit trouver des sources additionnelles de revenus. Une telle déclaration, dit-il, n'est pas de nature à nous attirer des immigrants intéressants, ou encore un afflux de capitaux.



Dividende sur actions privilégiées No 95

AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNE qu'un dividende de \$1.00 par action, au taux de 4% par année, a été déclaré aujourd'hui sur les actions privilégiées, 4% cumulatif de Texaco Canada Ltd., pour le trimestre se terminant au 31 mars 1970, payable le 20 avril, 1970, aux actionnaires inscrits aux livres, à la clôture des affaires, le 31 mars 1970.

J.R.C. Boyce
secrétaire.

Montréal, Québec,
20 février 1970.

avis boursiers

Lake Shore Mines Limited et Barnat Limited

Les deux entreprises ont accepté un plan conjoint, englobant leurs actifs et leurs biens, sous réserve de l'approbation par leurs actionnaires respectifs. Le capital-actions autorisé de Lake Shore sera augmenté de \$3,500,000 à \$6,000,000. Les détenteurs d'actions de Barnat recevront une action de Lakeshore

pour chaque cinq actions de Barnat, détenues. Après que Barnat aura distribué à ses actionnaires les actions de Lake Shore, elle fera abandon de sa charte.

Lake Shore se propose aussi de faire une offre aux actionnaires de Wilroy Mines Limited (autres qu'à ceux résidant aux E-U) lui permettant d'acheter toutes les actions de Wilroy. Chaque action de Lake Shore sera échangée pour trois ac-

tions de Wilroy. L'on s'attendrait à ce que Lake Shore fasse la dite offre, après l'émission de lettres patentes supplémentaires, se rapportant au changement proposé dans le capital-actions autorisé, mentionné ci-dessus, lesquelles seraient émises vers la fin mars 1970.

Columbia Cellulose Company Limited

Un total de 150,000 actions ordi-

naires additionnelles de la compagnie viennent d'être inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal. Cette inscription additionnelle couvre un autre nombre d'actions réservées pour émission, ce conformément aux clauses du plan d'option sur ses actions en faveur de ses employés, plan établi en février 1963.

Burrard Dry Dock Company, Limited

Les actions privilégiées convertibles de l'entreprise seront rayées de la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à la fermeture de ses

RENDEMENT SEMAINE EN COURS										RENDEMENT SEMAINE EN COURS									
Report	Rende	Prix	haut	bas	Titres	Dividendes	6 mois ou	6 mois ou	6 mois ou	Report	Rende	Prix	haut	bas	Titres	Dividendes	6 mois ou	6 mois ou	6 mois ou
%	ment	Bene	1970	1970	1969-70	1969-70	années	années	années	%	ment	Bene	1970	1970	1969-70	1969-70	années	années	années
145.8	15.4	14	9	11%	Life Inv	25	22	69Apr	73	8.2	13.8	13%	10%	10%	4%	4%	99Dec	94	94
8.1	46 1/2	37	37	3.00	Livingston	25	22	69Apr	11.80	6.6	13.8	13%	10%	10%	4%	4%	99Dec	94	94
5.6	12.1	17%	6%	38	Loeb Cos A	38	38	69Mar	56	1.2	22.5	10%	12%	12%	12%	12%	69Dec	32	32
5.6	12.1	17%	6%	38	Loeb Cos B	38	38	69Mar	56	8.9	21.3	9%	4.55	60	60	60	69Dec	22	22
7.8	35 1/2	30 1/4	30 1/4	2.40	Loeb Cos G	2.40	2.40	69Mar	8.96	5.5	5.7	5.13	2.60	15	15	15	69Dec	47	47
4.6	14.5	130	100	6.00	Loeb Cos H	6.00	6.00	69Mar	7.19	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
7.3	22	18 1/2	18 1/2	1.50	Loeb Cos I	1.50	1.50	69Mar	4.00	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
8.4	67	67	67	8.00	Loeb Cos J	8.00	8.00	69Mar	4.00	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
5.9	10.4	8%	6%	40	Loeb Cos K	40	40	69Mar	65	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
56.2	2.70	1.30	1.30	1.30	Loeb Cos L	1.30	1.30	69Mar	0.4	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
1.6	27.8	107%	5%	5%	Loeb Cos M	5%	5%	69Mar	0.4	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
3.5	11.0	107%	5%	5%	Loeb Cos N	5%	5%	69Mar	0.4	1.6	32.6	24 1/2	17	37	37	37	69Dec	44	44
6.3	14.2	24	17 1/2	17 1/2	Loeb Cos O	17 1/2	17 1/2	69Mar	1.34	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
5.7	15.7	24 1/2	18 1/2	18 1/2	Loeb Cos P	18 1/2	18 1/2	69Mar	1.34	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
2.0	19.5	21 1/4	14	14	Loeb Cos Q	14	14	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
3.3	15.2	39 1/2	28	28	Loeb Cos R	28	28	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
1.3	13.2	19 1/4	10	10	Loeb Cos S	10	10	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
16.9	16.9	16.9	16.9	16.9	Loeb Cos T	16.9	16.9	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
0.8	37.0	25	21 1/2	21 1/2	Loeb Cos U	21 1/2	21 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
2.7	9.5	8 1/4	7 1/2	7 1/2	Loeb Cos V	7 1/2	7 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
11.6	4%	1.65	1.65	1.65	Loeb Cos W	1.65	1.65	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
4.9	19.6	34 1/4	25	25	Loeb Cos X	25	25	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
6.1	6.6	30	14 1/2	14 1/2	Loeb Cos Y	14 1/2	14 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
7.0	7.7	8 1/2	7 1/2	7 1/2	Loeb Cos Z	7 1/2	7 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
7.0	6.4	24 1/4	15 1/2	15 1/2	Loeb Cos AA	15 1/2	15 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
6.7	11.9	18 1/4	15 1/2	15 1/2	Loeb Cos AB	15 1/2	15 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
19.8	18 1/2	3.85	3.85	3.85	Loeb Cos AC	3.85	3.85	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
6.5	8.9	25 1/2	14 1/2	14 1/2	Loeb Cos AD	14 1/2	14 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
1.4	39.0	17	11 1/2	11 1/2	Loeb Cos AE	11 1/2	11 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
2.7	17.1	7	3.40	3.40	Loeb Cos AF	3.40	3.40	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
6.1	1.9	17 1/2	17 1/2	17 1/2	Loeb Cos AG	17 1/2	17 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
1.3	13.7	1.35	1.35	1.35	Loeb Cos AH	1.35	1.35	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
7.4	24	16 1/4	16 1/4	16 1/4	Loeb Cos AI	16 1/4	16 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
7.7	1.8	11 1/2	11 1/2	11 1/2	Loeb Cos AJ	11 1/2	11 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
8.7	8.1	5 1/2	3.35	3.35	Loeb Cos AK	3.35	3.35	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
5.3	10.9	11	60	60	Loeb Cos AL	60	60	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
3.8	44.2	6 1/2	5 1/2	5 1/2	Loeb Cos AM	5 1/2	5 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
5.1	8.5	17	14 1/2	14 1/2	Loeb Cos AN	14 1/2	14 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
5.5	8.2	13 1/2	3 1/4	3 1/4	Loeb Cos AO	3 1/4	3 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
6.4	11.2	14 1/2	2.35	2.35	Loeb Cos AP	2.35	2.35	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
9.4	7.1	15 1/4	10 1/4	10 1/4	Loeb Cos AQ	10 1/4	10 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
3.3	15.5	6 1/2	2.05	2.05	Loeb Cos AR	2.05	2.05	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
4.2	12.6	28 1/4	16 1/4	16 1/4	Loeb Cos AS	16 1/4	16 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
4.2	12.9	29 1/2	16 1/4	16 1/4	Loeb Cos AT	16 1/4	16 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
2.0	15.2	25	15 1/2	15 1/2	Loeb Cos AU	15 1/2	15 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
1.9	12.3	19 1/4	3	3	Loeb Cos AV	3	3	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
4.9	7.5	20 1/2	10 1/4	10 1/4	Loeb Cos AW	10 1/4	10 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
5.9	13.2	14 1/2	10 1/4	10 1/4	Loeb Cos AX	10 1/4	10 1/4	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
3.1	11.0	20 1/4	11 1/2	11 1/2	Loeb Cos AY	11 1/2	11 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
8.6	9.1	26 1/4	11 1/2	11 1/2	Loeb Cos AZ	11 1/2	11 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
4.7	15.4	27 1/4	17 1/2	17 1/2	Loeb Cos BA	17 1/2	17 1/2	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
8.3	10.9	53	30	30	Loeb Cos BB	30	30	69Mar	2.04	2.5	14.2	17	12	12	12	12	69Dec	1.41	1.41
3.3	10.3	32	32	32	Loeb Cos BC														

affaires le 15 mars 1970, vu leur conversion en actions ordinaires de la compagnie à raison d'une pour une.

Voyager Petroleum Ltd.

En vertu d'une résolution des administrateurs, datée du 30 janvier 1970, des options non transférables furent consenties, à la suite d'accords conclus à la même date à deux employés à plein temps de la compagnie, leur permettant d'acheter un total de 25.000 actions ordinaires à \$4.82 chacune, susceptibles d'être exercées de temps à autre,

tel que spécifié dans l'accord d'option et elles expireront à minuit le 1er février 1980.

Dominion Foundries and Steel Limited

Conformément à une résolution des administrateurs de la compagnie, datée du 30 janvier 1970, une option additionnelle a été consentie en vertu du plan d'option sur des actions de l'entreprise à des employés à plein temps, leur permettant d'acheter un total de 504 actions ordinaires à \$18.25 l'action, susceptibles d'être exercées selon

les clauses du plan et dans une période de 10 ans.

Burrard Dry Dock Company, Limited

La Bourse de Montréal a été notifiée que les membres du conseil d'administration de l'entreprise ont résolu que le solde des actions privilégiées convertibles (autrefois, les actions de la classe A) soient converties en actions ordinaires, à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée, convertible. Conformément au règlement No 65 de la compagnie, tel que con-

firmé selon la loi des compagnies du Canada, par l'émission de lettres patentes supplémentaires datées du 17 octobre 1969, la compagnie, à son gré, peut convertir toutes ses actions privilégiées en circulation en actions ordinaires, après que 90% de ses actions privilégiées auront été converties en actions ordinaires. La date de la conversion entrera en vigueur le 16 mars 1970, à la suite des dates de paiement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées convertibles et il ne sera plus payé d'autres dividendes sur les dites actions.

Les lettres de transmission couvrant la remise des actions privilé-

giées, ont été expédiées par la poste aux détenteurs respectifs des dites actions le 13 février 1970. Ces lettres de transmission, dûment complétées et accompagnées des certificats d'actions privilégiées convertibles doivent être remises entre les mains de la Canada Trust Company à 901 West Pender Street, Vancouver (C-B.)

Consolidated New Pacific Limited

La compagnie a soumis l'état suivant à la Bourse Canadienne, pour ses dossiers. Il y est stipulé:

1) Le changement effectif du contrôle de la compagnie, par suite de la vente de 500,000 actions de M. F.E. Ruben, président et administrateur de la compagnie, à Ribback Investment Corporation, pour \$750,000.

2) Que les personnes suivantes ont été élues directeurs et membres du conseil de l'entreprise, soit: M. T. Riback, président et administrateur, de Calgary (Alberta); R.D. Desmarais, vice-président et administrateur, de Calgary; P.J. Vandenberg, secrétaire-trésorier et administrateur, de Calgary; A.S. Ballingall, administrateur, de Brantford (Ontario) et F.C. Griblin, administrateur, de Calgary.

3) En vertu de lettres patentes supplémentaires datées du 17 novembre 1969, le capital-actions autorisé de la compagnie a été augmenté de 3,500,000 d'actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, à 5,000,000 d'actions d'une même valeur au pair et la raison sociale de la compagnie a été changée en celle de Conuco Limited.

Note: Les actions de la compagnie se transigent sous son ancien nom, soit Consolidated New Pacific Limited, jusqu'à ce que les nouveaux certificats d'actions soient disponibles. D'autres détails seront publiés à mesure qu'ils seront disponibles.

New Quebec Raglan Mines Limited

L'entreprise a soumis à la Bourse Canadienne l'état suivant pour ses dossiers. Il est divulgué ce qui suit: La compagnie se propose, sous réserve de l'approbation par les actionnaires, d'amender encore l'accord conclu le 30 septembre 1965, et amendé le 10 avril 1967, entre Falconbridge Nickel Mines Limited, une succursale en propriété exclusive de New Quebec. Cet accord stipulait l'exécution d'un programme de prospection, d'exploration et d'exploitation sur les propriétés de Raglan Quebec, dans l'Ungava (Québec) afin de permettre que lesdits travaux soient continués par Falconbridge, en vue de l'émission, en faveur de Falconbridge de 7,500,000 d'actions privilégiées, 8%, non cumulatif, rachetables, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, pour chaque dollar dépensé en exécution des dits travaux et jusqu'à concurrence de 200,000 actions, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, pour chaque dollar dépensé en exécution des dits travaux et jusqu'à concurrence de 200,000 actions, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, pour chaque dollar dépensé en exécution des dits travaux et jusqu'à concurrence de 200,000 actions, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, pour chaque dollar dépensé en exécution des dits travaux.

Canadian British Aluminium

Canadian British Aluminium Company Ltd. a annoncé que le profit net vérifié de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre, 1969, s'est élevé à \$5,984,157 (\$1.30 par action). A la suite du changement dans la fin de l'exercice l'an dernier, les états financiers vérifiés de la période précédente n'étaient que pour cinq mois au cours desquels le profit net s'était établi à \$2,957,958 (47 cents par action).

RENDEMENT SEMAINE EN COURS

Apport	Prix	Taux	1970	Dividendes	6 mois ou	6 mois ou	ferme varia	vent
taux	haut	bas	Titres	payés ind	dermiers	dermiers	tions 100%	tions 100%
2.4	25.5	24	12	Unas Inv	28	30		
2.7	27.9	26	12	Unas Inv	28	30		
8.2	13.0	7	4	Unicorp	3.12	3.12		
7.3	42	40	1	1st B	3.12	3.12		
8.6	59	57	2	C pfid	3.00	3.00		
14.4	21	13	13	Union Carb	40	40		
21.9	17	13	13	Union Gas	40	40		
4.3	46	35	4	A	2.75	2.75		
4.4	49	44	4	B	3.00	3.00		
27.5	55	40	15	Union Oil	1.64	1.64		
13.1	21	18	3	Un Corp A	1.50	1.50		
30.9	19	15	4	B	7.50	7.50		
21	21	18	3	Un Corp B	1.50	1.50		
11.5	23	19	4	Un Corp C	1.50	1.50		
18.6	21	18	3	Un Corp D	1.50	1.50		
17	34	27	7	Un Corp E	1.50	1.50		
15.3	23	19	4	Un Sections	20	20		
8.2	7	6	1	Un Sections	20	20		
4.1	9	8	1	Un Sections	20	20		
30.8	57	47	10	Un Sections	20	20		
1.98	27	22	5	Un Sections	20	20		
23.1	28	22	6	Un Sections	20	20		
21.2	12	10	2	Un Sections	20	20		
15.1	17	15	2	Un Sections	20	20		
4.2	11	10	1	Un Sections	20	20		
18.4	18	16	2	Un Sections	20	20		
11.3	22	19	3	Un Sections	20	20		
32.6	10	8	2	Un Sections	20	20		
20.4	10	8	2	Un Sections	20	20		

Mines

Abitibi Asb	11	625	610	615	-10	10	570
Adli Cop	1207	179	165	175	+5	185	43
Accra	40	12	12	12			
Advocate	11	235	228	230	-10	10	220
Aetna	4	1	1	1			
Africana	55	21	20	20	-2	20	60
Alix	71	80	75	80	+5	75	75
Alkathco	1978	27	22	26	+4	26	15
Allied	25	82	80	82	+2	80	76
Amalg BB	72	19	16	17	-2	17	6
Amal Ltd	686	94	79	81	+2	81	76
American	115	33	32	32			21
Ang-Rouby	76	90	87	90	+3	87	21
Ang United	208	73	71	72	-2	72	70
Antigonish	720	11	9	11	+2	9	8
Area	264	240	240	240			230
Argosy	11	65	65	65			130
Armstrong	253	15	14	15	+1	14	14
Arno	64	6	6	6			25
Assoc Porc	10	34	34	34			25
Atlanta	62	57	54	55	-3	55	21
Atlas Nickel	45	46	46	46			46
Atlas Yell	50	8	7	8	+1	7	24
Aurifer	75	220	210	215	+5	210	113
Avoca	2	140	140	140			115
Baker	11	64	62	64	+2	62	7
Band-Ore	10	5	5	5			13
Bankeno	182	60	50	55	-5	55	480
Bankfield	76	8	8	8			107
Barax	12	43	43	43			52
Barnat	119	61	60	61	+1	60	52
Barvalley	30	11	11	11			11
Barymin	2x	23	23	23			43
Batemans	47	13	12	13	+1	12	10
Beauce	30	5	4	5	+1	4	4
Belcher	10	44	44	44			44
Belchem	12	43	43	43			44
Belchem S	352	20	19	20	+1	19	13
Big Nama	26	27	26	26			22
Black Bay	292	12	11	12	+1	11	14
Black Hawk	10	16	15	16	+1	15	12
Bounty	70	16	15	15			22
Bratton	50	375	370	375	+5	370	240
B'w Rec's	190	600	600	600			600
Broulain	47	23	22	23	+1	22	32
Bruneau	275	12	10	12	+2	10	18
Brunswick	88	820	760	820	+60	760	645
Bunker	601	15	13	15	+2	13	8
Burn Hill	45	100	99	100	+1	99	39
Calumet	425	13	11	11			76
Cadillac	295	220	220	220			190
Calmar I.B.	8	75	75	75			116
Cam	15	31	29	31	+2	29	29
Camp	106	310	282	310	+28	282	173
Camp Chib	19	11	10	11	+1	10	7
Camp R.L.S.	17	10	10	10			15
Can Tung	225	209	190	209	+19	190	106
Can Jamieson	40	160	151	160	+9	151	107
C. Keely	95	5	4	5	+1	4	4
C. L'court	310	31	29	31	+2	29	14
C. Magnes	114	45	35	45	+10	35	88
C. Malart	137	40	39	40	+1	39	14
C. Nisto	100	21	20	21	+1	20	85
C. Nordora	170	38	34	38	+4	34	39
Candore E	143	12	11	12	+1	11	23
Cannon	247	29	27	29	+2	27	21
Canuc	167	180	175	180	+5	175	155
Capri	327	18	17	18	+1	17	100
Caplain	120	12	11	12	+1	11	22
Cartier	12	15	14	15	+1	14	20
Cassiar	9	274	17	274			15
C. Patricia	520	290	290	290			290
Chemalloy	196	245	231	245	+14	231	201
Chemvalley	490	20	19	20	+1	19	20
Chib-Cop	147	15	14	15	+1	14	13
Chib Copp	4	22	22	22			28
Chimo	543	190	160	190	+30	160	22
Chipman	1195	15	10	15	+5	10	17
Chromium	3	140	131	140	+9	131	100
Clerc	1185	30	28	30	+2	28	19
Cocheour	92	61	58	61	+3	58	21
Colin Lake	70	21	17	21	+4	17	17
Colome A	376	77	72	77	+5	72	93
Comb. Met	66	17	16	17	+1	16	12
Comings	355	18	15	18	+3	15	23
Conlaga	25	45	43	45	+2	43	34
Conlog	237	24	23	24	+1	23	23
C. Bellefno	25	4	4	4			4
C. C. Filin	152	10	9	10	+1	9	18
C. Faraday	72	220	205	220	+15	205	205
C. Fioram	19	19	19	19			15
C. Dolan	18	28	27	28	+1	27	23
C. G. Arro	70	18	17	18	+1	17	17
C. Maniloba	765	36	32	36	+4	32	31
C. Marben	102	600	500	600	+100	500	250
C. Mogador	60	10	10	10			18
C. Monpas	10	15	15	15			13
C. Morris	88	335	315	335	+20	315	85
C. Negus	45	15	15	15			15
C. Nichol	150	15	14	15	+1	14	12
C. Nor Expt	5	95	95	95			210
C. Perach	70	18	17	18	+1	17	16
C. Propriety	270	22	20	22	+2	20	18
C. Rober	134	57	50	57	+7	50	42
C. Red Pplr	136	11	10	11	+1	10	24
C. Rex Pr	114	100	95	100	+5	95	100
C. Virginia	303	230	203	230	+27	203	100
C. West	229	15	14	15	+1	14	15
Copperport	61	42	41	42			

**NOMINATION
FONDS MUTUEL CANAGEX**



M. André Tremblay

Le président de Canagex Ltée, M. Germain Perreault, est heureux d'annoncer la nomination de M. André Tremblay, au poste de vice-président administratif de la société.

M. Tremblay qui demeure directeur du Service du placement de la Banque Canadienne Nationale, jouit d'une vaste expérience dans le domaine du placement.

Les exportations...

(Suite de la page 11)

à un rythme plus accéléré que celui des importations en général pour atteindre 8,987 millions de dollars, soit 18% de plus qu'en 1968. L'accélération s'est surtout produite dans la catégorie des produits de l'automobile qui s'est accrue de plus d'un cinquième en passant de 3 milliards à 3,645 millions de dollars, intervenant ainsi pour plus d'un tiers de l'ensemble de l'augmentation des importations pour l'année. Les importations de véhicules automobiles n'ont été que légèrement supérieures à celles de 1968 s'élevant à 1,440 millions de dollars. Ce sont les camions qui ont contribué la large part; on en a importé pour 248 millions de dollars, soit 80 millions de plus qu'en 1968. L'augmentation des importations de pièces détachées a été beaucoup plus considérable. Les importations de moteurs et pièces sont passées de 354 à 441 millions de dollars en 1969 et celles d'autres pièces de véhicules automobiles ont augmenté de 423 millions de dollars. Comme les années précédentes ce sont les États-Unis qui ont été le plus gros fournisseur, même si le Japon a gagné rapidement en importance. Parmi l'autre matériel de transports il y a eu nutation de quelque 30 millions de dollars dans les importations d'avions qui sont tombées à 203 millions de dollars et celles de pièces détachées qui ont légèrement diminué, tombant à 198 millions.

Les importations de machines industrielles ont fait un saut brusque de 268 millions de dollars pour atteindre 1,442 millions, reflétant ainsi l'avance qui s'est produite dans les investissements de capitaux canadiens. Les importations de machines agricoles ont par contre peu varié. Celles de tracteurs ont été de 194 millions de dollars et celles d'autre matériel agricole de 157 millions.

Les États-Unis se sont maintenus au premier rang des pourvoyeurs. Les importations en provenance de ce pays ont atteint 10,315 millions de dollars (+14%), soit le niveau le plus élevé depuis 1966.

nouvelle inscription à la cote officielle de la bourse

Probe Mines Limited

Un total de 5,000,000 d'actions d'une valeur au pair de \$1.00 chacune seront inscrites à la Bourse Canadienne le mercredi 25 février 1970, dont 4,106,889 sont émises et en circulation.

Le symbole au téléscripteur: "P M X"

La catégorie: minière
Siège social: — 34 Adelaide Street

West, Toronto (Ontario)
Succursale: — Suite 1006, 330 Bay Street, Toronto (Ontario).

Propriétés: — La compagnie est, et a toujours été engagée dans l'exploration et l'exploitation minière et elle a des intérêts dans les propriétés suivantes:

Le canton Dubuisson (Québec) — La compagnie détient 10 claims accrés dans le canton Dubuisson, comté

Abitibi-Est (Québec). La compagnie a accordé à Malartic Gold Fields (Quebec) Limited une option de travail à trois étapes afin d'acquies un intérêt de 50% dans de telles propriétés. Malartic a maintenant complété les étapes 1 et 2 du programme et fait présentement des études afin de procéder à l'étape 3, qui requiert \$200,000 de plus en dépenses sur la propriété. Les fonds pour ces dépenses seront requis par

Malartic.

Les propriétés de la Colombie-Britannique et de l'Alberta — La compagnie détient 100% des intérêts dans un dépôt de gypse comprenant cinq claims miniers situés entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, 32 milles à l'ouest du Alberta Resources Railway, à Smoky River (Alberta). Suivant le conseil de l'ingénieur de la compagnie, un programme d'exploitation a été remis jusqu'en juin ou juillet de cette année vu les conditions de l'hiver.

Fluctuations aux Bourses de l'Ouest

Vancouver

Fermeture le vendredi 27 Février 1970

Sem. Change	Ferm. net	Sem. Change	Ferm. net
A-1 Steel 'A'	6.00	Inter. Land	4.30
Do 'B'	3.75	Johnston Term.	3.00
Althabasca Col.	4.50	Do pfd	9.12 1/2
Austin	7.00	Do 2nd pfd	8.00
Auto Marine Par	3.50	Magadine	6.25
Banco	6.50	Key Industries	80
Bank of B.C.	19.75	Keystone Bus. Fr	3.90
Batrust Inv. pfd	34.00	Madill S.	8.75
Block Bros.	5.75	McKay-Cornik 'A'	1.30
Do wts 'A'	12.50	Do 'B'	1.40
Do wts 'B'	12.00	Melton Real Est.	1.40
B. Turf	2.80	Microw Graphics	1.65
Burrard Mortgage	2.80	Mohawk Ind.	5.00
Cda. Wst. Crd. 'A'	9.90	Do pfd	5.50
Cdn. Allied Prop.	8.25	Nat. Hosp.	2.50
Capital Estates	2.15	Do wts	1.00
Capitol Int'l.	3.30	N. W. Finance	4.00
City Savings	3.75	Can. Helicopt	3.70
Cornat Ind.	1.70	Do wts	1.60
Crestwood	2.55	Okan. Holdings	3.75
Cunningham Drg	11.00	Do pfd	2.75
Dgn Suds	2.25	Pac. Coast Term.	3.75
Doman Ind.	4.50	Pac. Ent.	31.37 1/2
Do pfd	17.50	Pac. N. Gas	3.50
Dover Dev.	7.50	Do pfd	10.75
E D P Data	4.75	Portcom	1.10
Do pfd	11.00	Potter Dist	5.00
Field's Stores	8.75	Que. Broadcast	7.25
Fundy Chemical	1.25	Redhill Inv.	4.75
Gill Interprov.	11.25	Saratoga Process.	3.70
Gr. Natl. Land	1.10	Straits Tow 'A'	6.25
Gr. Pac. In.	5.25	Sue. Publishing 'A'	4.50
Grouse Mountain	2.35	Do 'B'	35.00
Growers Wine 'A'	1.00	Tr. Can. Glass	5.00
Do 'B'	1.00	Un. Equities	3.70
Hamil Har.	3.50	Un. Prov.	2.35
Hys of Canada	4.00	Walitz Red	5.00
Interlex	5.00	Wardair	1.65
Inlog Wood	3.50	Warnock Inv. 'A'	4.50
Interior Brews 'B'	4.05	West Corp.	8.25
Interior Hydro	1.70	Western Heritg.	1.15
Ionic	3.60	Western Real	4.70
		Whomock	8.75
		Wosks	7.00

MINES ET PETROLES

Adanac	3.15	Buchanan	1.10
Ajara	1.10	Buffalo Lake	7.10
Alice Lake	1.05	Buttle Lake	3.90
Allied Roxana	80	Calvi	36 1/2
Alison	1.10	Calico Silver	23
*Alvija	78 1/2	Cambridge	45
Awin	1.27	*Cdn. Barranca	50b
Anuk River	3.00	Can. Fortune	19 1/2
Arctic Gold	43	Canol	40
*Ardo	63b	Capri Mining	95
Arlington	43	Cariboo Bell	90
Atlas Expl.	1.40	Castle	7.00
Avila	2.45	Cascade Molybdm.	60
Bailindry	1.75	Casino Mines	4.65
Beaumont	36	Cassiar Consold.	18
Benson Mines	40	Castor Copper	5.50
*Berton Gold	1.10b	Chataway Expl.	39 1/2
Bison	2.20	Churchill	7.00
Blue Star	40	Cleaveland	1.9b
Bornac	95b	Coal Creek	5.20
Bornite Ridge	22 1/2	Coast Silver	83
Boswell River	48	Coleman 'A'	2.25b
Brend's	14	Do 'B'	1.35
Brennac	67	Conlonal O. & G.	3.35
Bretland	70	Commercial Oil	19

Sem. Change

Conjorur Bay	19b	Lornex	9.50
Cons. Ad. At.	40	*Lucky Strike	20b
Cons. Gem Exp.	18	Madrona Expl.	45
Cons. Rexspar	100	Magnum	2.60
Cons. Skeena	47	Manitowab	68
Cons. Stand.	10	Mariner	00 1/2
Cons. Van-Tor.	23	Marshall Creek	18 1/2
Conti. Clinch	28	Midland	68
Conti. Potash	08	Midland Pete	10
Copper Giant	20b	Mid-West	15
Cornwall	10	Mineral Mtn.	37
Coronet	55	Minex Dev.	25
Crowder	47	Molybdenum Expl.	26
Cumont	45	*Monarch	31b
*Darsi	30b	*Moresby	20b
Davis-Keays	4.25	*Morocco	70b
Dawson	1.20	Mt. Washington	15
*Dome Babine	73b	Nadina Nickel	3.80
*Donna	24a	National Nickel	1.08
Dunsmuir Silver	46	Native Mines	25
Dusty Mac	56	New Cinch Uran.	39
Dynbita	3.50	New Cronin	12
Earicrest	13	New Inclin	18 1/2
Early Bird	1.45	New Privateer	15
Edgewood	1.30b	New Territorial	19
Empress Bay	71	Nickel Hill	31
*Empire Mercury	25b	Norcan	39
*Empress	21b	*Norex Uran.	52b
Enex	52	Norquay	38
*Everest	1.20b	North Pac.	38
*Fairbairn	35b	Northstar Copper	60a
Falcon Lake	3.10	Nw. Ventures	1.76
*Fawn Bay	31b	Omega	39
Five Star Petr.	26	Acroil	1.55
*Fort St. John Petr.	90	Amalita	30 1/2
*Frontier Exp.	88b	Anaconda	07
General Resc.	39	Andacollo	23
Giant Expl.	12	Barons	08 1/2
Giant Reef	59	Bashaw-Leduc	07
*Glen Copper	40b	Berkley	1.43
Golden West	51	Birdy	15
Graded	14	Brett Oils	24
Gr. Northern Petr.	35	Burrex	10
*Gulf Slave	38b	Calcori Res.	30
*Gulf Titanium	38a	Canbridge	20
Gunn	73	Cdn. Bonanza	1.90
Hart River	1.30	Cdn. Hidrogas	71
Hearne	72	Clarepine	1.84
Highland Chief	72	Columbia Rl.	57
Highmont	4.10	Copp Pss (P)	1.00
Highpoint	2.90	Duke	90
Hogan Mines	35	Flagstone	2.10
Hosstake	12	Galeton	16 1/2
*Hub	39b	Jadea	06 1/2
Hudson Bay Mtn.	24	Kamela Exp.	47
Int. Nickel	1.20		
Intp. Silver	51		
*Iroquois	17b		
Istkut	23		
Jackson Exp.	12		
Jericho	12		
Jersey Cons.	17		
Kalico Valley	1.20		
Kamado Silver	1.20		
Kamias Copper	14		
Kazoo Copper	15		
Kelly Gold	58		
Kimberley Copper	46		
*Komo	18b		
Kopan	30 1/2		
Korby	17		
Laura	32		
London Pride	27		

Sem. Change

Sil. Standard	2.05	United Bata	2.95
Sil. Star	58	United Copper	56
Siocan Ottawa	23	Ulica	2.10
South Seas	73	Valley Copper	17.00
Southern Pac Pete	25	Vancouver	17
Spartan Expl.	40	*Vanguard Exp.	30b
Stall Lake	1.27	Vanmetals Expl.	14
Stannex Mrls.	73	*Vargas	40b
Sunrise	4.75	Ventures	24b
*Sunrise	33b	Venus Mines	1.74
Syracuse Oils	2.50	West Coast Resc.	26
T.C. Expl.	82	Western Buff	25
Taseko	45	Western Expl.	37
Tay River	50	Westland	50
Torwest Resc.	54	Yukon Antimony	28
Trans. Can. Resc.	1.25	*Zenith	21b

Calgary

Fermeture le vendredi 27 Février 1970

OFF DEM	PREC	OFF DEM	PREC	OFF DEM	PREC
CALGARY — M & OILS		INDUSTRIELS		KSF Chem.	4.00
Abco	20	Alcan	4.50	Do wts	2.75
Aberdeen	52	Alcan Ind.	7.75	Parkl. Beef	50
Acroil	1.55	Amal. Prop.	65	Terr. Dev.	70
Amalita	30 1/2	Edm. Concr.	3.75		
Anaconda	07				
Andacollo	23				
Barons	08 1/2				
Bashaw-Leduc	07				
Berkley	1.43				
Birdy	15				
Brett Oils	24				
Burrex	10				
Calcori Res.	30				
Canbridge	20				
Cdn. Bonanza	1.90				
Cdn. Hidrogas	71				
Clarepine	1.84				
Columbia Rl.	57				
Copp Pss (P)	1.00				
Duke	90				
Flagstone	2.10				
Galeton	16 1/2				
Jadea	06 1/2				
Kamela Exp.	47				

Winnipeg

Fermeture le vendredi 27 Février 1970

OFF DEM	PREC	OFF DEM	PREC	OFF DEM	PREC
CALGARY — M & OILS		INDUSTRIELS		do 'B'	12.00
Abco	20	Bird Constr	61.00	Founders Grp	1.25
Aberdeen	52	Cartier 'A'	50.00	Montrose Inv.	2.70
Acroil	1.55	do 'B'	13.00	S. Winnipeg	1.30
Amalita	30 1/2	Co. Fon. du M	45.50	Traders Bldg.	66.00
Anaconda	07	Fidelity Tr C	1.00	TransAir 70	9.50
Andacollo	23	do Pur wts	20	Un. Cdn. Shrs	36.25
Barons	08 1/2	Finlayson 'A'	9.00	Un. Grain 'A'	12.12
Bashaw-Leduc	07				
Berkley	1.43				
Birdy	15				
Brett Oils	24				
Burrex	10				
Calcori Res.	30				
Canbridge	20				
Cdn. Bonanza	1.90				
Cdn. Hidrogas	71				
Clarepine	1.84				
Columbia Rl.	57				
Copp Pss (P)	1.00				
Duke	90				
Flagstone	2.10				
Galeton	16 1/2				
Jadea	06 1/2				
Kamela Exp.	47				

Marché de New York

Fermeture le vendredi 27 Février 1970

Haut	Bas	Change	Haut	Bas
Admiral	12 1/4	10 1/4	11 1/4	3 1/4
Allied Chemical	24	22 1/4	22 1/4	13 1/4
Alcoa	73 1/2	69 1/4	73 1/4	64 1/4
American Can	37 1/2	38 1/2	39	

Le CN fait gagner gros à l'industrie des fils et câbles électriques.

Lorsque vous avez à expédier de gros rouleaux de fils et câbles électriques, deux problèmes se posent.

Le premier est celui de l'expédition: les fils et câbles doivent parvenir en bon état. Le second est celui du coût: l'expédition ne doit pas coûter cher.

Le transport de rouleaux en wagons couverts ne coûtait pas cher. C'est vrai. Mais les coûts de chargement et de déchargement étaient élevés.

Et la tâche était parfois difficile quand il s'agissait de gros rouleaux.

Le CN et l'industrie se mirent ensemble pour trouver une solution aux deux problèmes.

C'est ainsi que fut conçu le premier wagon plat spécialement destiné au transport des rouleaux de toutes tailles qu'utilise l'industrie. Un nouveau wagon dont la capacité est double de celle des wagons couverts et qui réduit les coûts de chargement dans certains cas de 87% et ceux du déchargement de 78%, en plus de faciliter au plus haut point le transfert des rouleaux à bord des camions. Un système qui réduit considérablement le coût total de distribution pour l'industrie des fils et câbles électriques et pour sa clientèle, et qui augmente leurs profits.

Il peut le faire pour vous

Le CN travaille sans cesse à accroître la rentabilité des industries par l'utilisation de méthodes nouvelles, de systèmes de distribution nouveaux, d'un matériel nouveau, et par des offres de service à de nouveaux prix plus avantageux. C'est ainsi que le CN a mis au point quantité de wagons spéciaux. Les wagons à copeaux pour l'industrie des pâtes et papiers, le wagon à briques, le wagon porteur de rouleaux pour l'industrie des fils et câbles électriques, le Cargo Flo à trémies et à déchargement sous vide... pour n'en nommer que quelques-uns.

Si votre compagnie livre des produits et n'utilise pas le CN, peut-être y perdez-vous. Peut-être pourrions-nous, pour vous aussi, concevoir un système nouveau qui vous ferait bénéficier d'un meilleur service.

et vous le prouver.

Pour parler sérieusement de rentabilité, appelez M. G. R. Johnston, vice-président, ventes marchandises, et son équipe spécialisée dans la solution de problèmes.

CN Service marchandises